



BANQUE DU CANADA
BANK OF CANADA

RAPPORT 2018 ANNUEL

DYNAMIQUE.
ENGAGÉE.
DIGNE DE
CONFIANCE.



Le rapport annuel de la Banque du Canada peut être consulté dans le site Web de la Banque, à l'adresse banqueducanada.ca.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le :

Service d'information publique
Département des Communications
Banque du Canada
234, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0G9
Téléphone : **1 800 303-1282** (sans frais en Amérique du Nord)
Courriel : info@banqueducanada.ca
Site Web : banqueducanada.ca

ISSN 1914-5691 (version papier)

ISSN 1487-0460 (Internet)

© Banque du Canada, 2019



BANQUE DU CANADA
BANK OF CANADA

RAPPORT 2018 ANNUEL

DYNAMIQUE.
ENGAGÉE.
DIGNE DE
CONFIANCE.





Table des matières

Avant-propos du gouverneur	1
L'année 2018 en bref	6
Rapport de gestion	9
Mandat et cadre de planification	11
Politique monétaire	17
Système financier	23
Gestion financière	31
Monnaie	37
Administration de la Banque	41
Communications et rayonnement	47
Présence internationale	55
Gouvernance de la Banque	61
Gestion des risques	69
Résultats financiers pour 2018	75
États financiers	91



La première sous-gouverneure, Carolyn A. Wilkins, et le gouverneur, Stephen S. Poloz, se rendant à la conférence de presse qui a suivi la parution du Rapport sur la politique monétaire et l'annonce du taux directeur, en octobre

AVANT-PROPOS DU GOUVERNEUR

Bâtir sur nos réalisations

Au début de 2018, la Banque du Canada a remporté le Prix de la banque centrale de l'année remis par *Central Banking*, une revue britannique qui suit de près l'actualité des banques centrales du monde entier. Cet honneur nous a emplis d'une grande fierté — on sentait que le sentiment du devoir accompli était unanimement partagé.

L'économie canadienne semblait, elle aussi, être au sommet de sa forme. L'inflation était tout près de la cible de 2 %, l'économie tournait près de son potentiel, et le chômage était à son niveau le plus bas depuis 40 ans.

Et pourtant, il restait tant à faire. La Banque devait redoubler d'ardeur pour réaliser les engagements de la dernière année de son plan triennal, et mettre au point un nouveau plan à moyen terme pour 2019-2021. On s'attendait à ce que les taux d'intérêt remontent vers une fourchette normale, vu la tenue générale de l'économie. En somme, nous cherchions à bâtir sur nos réalisations de 2017, et cet important chantier devait se dérouler dans un contexte mondial chaotique.

Du côté de l'économie canadienne, les chefs d'entreprise nous disaient avoir atteint les limites de leur capacité, confrontés à une pénurie de main-d'œuvre qualifiée qui faisait obstacle à leur croissance et réticents à investir en raison de l'incertitude liée aux politiques de commerce extérieur. Le fait que l'économie ait continué à croître dans de telles conditions en dit long sur sa résilience. Selon nos estimations, l'économie a progressé d'environ 2 % en 2018, et la création d'emplois



de 1,3 %, malgré une décélération abrupte au quatrième trimestre par suite d'un nouvel effondrement des cours mondiaux du pétrole.

Les craintes quant à l'avenir de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) ont atteint leur apogée durant l'été, ce qui a grandement freiné les dépenses d'investissement. La Banque a maintenu un juste équilibre, soulignant que des risques à la hausse comme à la baisse pesaient sur l'économie. En fin de compte, un nouvel accord a été signé : l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM); un vent de soulagement a balayé les milieux d'affaires canadiens. Bien évidemment, il reste des écueils à surmonter avant sa ratification, et la guerre commerciale menée de front par les États-Unis — principalement dirigée contre la Chine, mais qui impose des barrières tarifaires à de nombreux

autres pays — laisse planer de sérieux doutes sur les perspectives de l'économie mondiale. Encore une fois, la Banque a continué de faire valoir qu'il existe des risques non seulement à la baisse mais aussi à la hausse, puisque la résolution du conflit pourrait donner un nouvel élan considérable à l'économie.

Au gré des aléas de l'actualité économique et géopolitique, la Banque a haussé les taux d'intérêt à trois reprises en 2018, soit en janvier, en juillet et en octobre, portant son taux directeur à 1,75 %. La chute des cours mondiaux du pétrole survenue en fin d'année n'était pas sans rappeler la fin de 2014, quoique la situation soit loin d'être aussi grave aujourd'hui, la chute récente ayant été moins prononcée et l'économie étant généralement plus robuste. Pour sa part, le Conseil de direction estime encore que le taux d'intérêt directeur devra augmenter avec le temps jusqu'à l'intérieur d'une fourchette neutre pour assurer l'atteinte de la cible d'inflation. Le rythme approprié des hausses de taux dépendra de l'évolution des perspectives, et tout particulièrement de celle des marchés pétroliers, du marché canadien du logement et des politiques commerciales mondiales.

« Dans l'ensemble, l'économie canadienne a terminé l'année 2018 sur des bases solides. [...] Et nous abordons 2019 avec la certitude accrue que les vulnérabilités du système financier ont cessé de s'amplifier, voire que la situation s'améliore à certains égards. »

Dans l'ensemble, l'économie canadienne a terminé l'année 2018 sur des bases solides. Nous prévoyons une augmentation des dépenses d'investissement et des exportations sous l'effet combiné de l'ACEUM, de l'Accord économique et commercial global et de l'Accord de Partenariat transpacifique global et progresse, ainsi que des nouvelles règles fiscales fédérales

sur l'amortissement accéléré. Par ailleurs, nous nous attendons à ce que l'économie renoue avec une croissance plus équilibrée, moins dépendante du marché du logement. Et nous abordons 2019 avec la certitude accrue que les vulnérabilités du système financier ont cessé de s'amplifier, voire que la situation s'améliore à certains égards.

Durant les Fêtes, j'ai reçu une carte de vœux d'un de mes homologues, qui félicitait la Banque du Canada d'avoir « si bien manié la rondelle dans des situations périlleuses » en 2018 — un compliment élogieux dans l'oreille d'un Canadien. Si l'on nous adressait ce compliment, c'est parce que notre personnel a su s'adapter à des événements pour le moins inusités. La politique monétaire doit gérer les risques qui pèsent sur l'économie canadienne d'une manière prospective, puisqu'il faut un certain temps pour que les changements apportés se répercutent sur l'économie. L'image du hockeyeur est donc tout à fait juste, puisqu'il doit lui aussi passer la rondelle en anticipant la position future de son coéquipier. Ainsi, la politique repose en grande partie sur des prévisions économiques et sur des modèles conçus pour soupeser toute une panoplie de risques et de scénarios. En 2018, la Banque a brillé par la justesse de ses prévisions, surtout au vu de la volatilité ambiante. Elle a aussi mené en temps utile des travaux de recherche novateurs pour étudier les effets de la surenchère des mesures commerciales sur l'économie mondiale.

Dans la conduite de la politique monétaire, un grand défi auquel se heurtent toutes les banques centrales du monde est celui de formaliser une méthode de prise en compte des risques pour la stabilité financière. En 2018, la Banque a apporté des améliorations notables en la matière, et ce, sur trois fronts. Premièrement, nous avons mis à niveau notre principal modèle de prévision pour y incorporer l'accroissement de la dette des ménages et le lien avec les prix accrus des logements. Deuxièmement, nous avons commencé à modéliser la croissance exposée au risque pour prendre la mesure de l'évolution des vulnérabilités financières et de leurs conséquences éventuelles sur la croissance économique, si jamais la situation tournait mal et que ces risques se matérialisaient. Troisièmement, nous avons commencé à tirer parti de microdonnées anonymisées sur le crédit hypothécaire (données fines sur les prêts) pour mieux comprendre les conséquences du relèvement des taux d'intérêt sur les finances des ménages.

Un autre défi commun à toutes les banques centrales est celui de la révolution numérique. En 2018, nous nous sommes réorganisés afin d'investir davantage d'efforts

pour comprendre ce que la numérisation signifie pour notre économie, en particulier pour la croissance de la productivité et de l'investissement. Nous avons intensifié notre étude des caractéristiques possibles d'une monnaie numérique de banque centrale, de leurs implications, et des circonstances dans lesquelles nous pourrions recommander l'émission d'une telle monnaie. Grâce à ce travail, nous serons à même de prendre des décisions éclairées en temps utile, si jamais ces circonstances se présentent. En outre, nous avons franchi des étapes importantes du projet Jasper, ce qui a permis à la Banque de se positionner comme chef de file de la recherche sur les technologies financières, et même de remporter le prix Pioneer Award à l'occasion de la remise des prix internationaux dans les domaines des technologies financières et des technologies réglementaires organisée par *Central Banking*.

Le G7 constitue un forum mondial privilégié pour mettre en commun ces travaux; le Canada en assumait justement la présidence en 2018. Nous avons grandement contribué à ce forum, travaillant en partenariat avec le ministère des Finances du Canada pour organiser une série d'événements qui ont aidé à jeter les bases théoriques d'un dialogue sur les politiques entre les gouverneurs des banques centrales, les ministres des Finances et, enfin, les décideurs réunis au Sommet du G7 dans Charlevoix, au Québec.

L'année 2018 a été ponctuée de nombreux autres événements marquants, dont beaucoup ont pu échapper à l'attention des Canadiens. Par exemple, nous avons dirigé la création d'un groupe de travail rassemblant des acteurs des marchés financiers pour améliorer nos taux d'intérêt de référence. De plus, nous avons collaboré étroitement avec Paiements Canada, l'exploitant des systèmes de base servant au transfert des paiements de grande valeur et des paiements de détail au pays, à la modernisation de ces systèmes. Nous avons aussi annoncé un partenariat avec le Creative Destruction Lab et lancé le programme Partenariats en innovation et technologie (PIVOT) pour encourager l'adoption d'outils et de technologies numériques modernes à la Banque. Enfin, nous avons considérablement renforcé la résilience de nos systèmes et opérations dans nos locaux actuels, en plus de mettre sur pied un nouveau site de reprise des activités pleinement autonome à Calgary.

Au nombre des réalisations qui ont attiré davantage l'attention du public, citons l'émission d'un nouveau billet de 10 \$ — l'aboutissement de près de cinq années de travail qui ont nécessité non seulement la participation d'une équipe interne dévouée et innovante, mais aussi le concours du ministre des Finances et du gouvernement fédéral. Il s'agit du premier billet



Le gouverneur, Stephen Poloz, participe au lancement du nouveau billet de 10 \$ orné du portrait de Viola Desmond, qui a eu lieu en novembre au Musée canadien pour les droits de la personne, à Winnipeg. Photo : Douglas Little Photography.

de circulation courante à arborer le portrait d'une Canadienne emblématique. C'est aussi la première fois qu'une coupure canadienne est orientée à la verticale, ce qui permet d'y inclure un portrait une fois et demie plus grand qu'à l'habitude. Au terme d'une campagne de consultation publique faisant intervenir les Canadiens comme jamais auparavant, le choix s'est porté sur Viola Desmond, femme d'affaires native d'Halifax et figure de proue du mouvement des droits civiques au Canada. Pour rester dans le même thème, le Musée canadien pour les droits de la personne, à Winnipeg, a été choisi pour figurer au verso du billet.

Parmi les autres secteurs d'activité très visibles à avoir connu de profonds changements en 2018, mentionnons celui des communications de la Banque. Nous nous sommes toujours efforcés de faire preuve de clarté et de transparence envers les Canadiens. Malgré cela, nous avons entrepris en 2018 une vaste enquête auprès de

nos parties prenantes et effectué une analyse formelle de la lisibilité de nos grands produits de communication. L'exercice nous a permis de découvrir que nous n'arrivions pas à rejoindre tous ceux qui désiraient véritablement nous comprendre, et que notre indice de lisibilité variait beaucoup d'une publication à l'autre. Nous avons donc commencé à surveiller de près la lisibilité de nos publications, et à travailler activement pour en faciliter la compréhension. Nous avons mis en ligne une nouvelle publication — *L'Économie claire et simple* — pour vulgariser les principaux concepts économiques de façon accessible et accrocheuse. En parallèle, nous avons lancé le portail sur le système financier, qui présente des analyses opportunes de l'actualité du monde financier. Enfin, nous avons instauré la présentation d'un discours par un membre du Conseil de direction le lendemain de l'annonce des quatre décisions de politique monétaire de l'année qui ne sont pas accompagnées du *Rapport sur la politique monétaire*.

En résumé, notre organisation a fait de grands pas en avant en 2018, et ce, grâce à son personnel dévoué et hautement performant, qui a encore une fois réussi à surmonter tous les défis avec ingéniosité, ardeur au travail et enthousiasme. Par souci de mieux les épauler, la Banque a pris d'importantes mesures pour promouvoir la diversité et l'inclusion : désignation de champions de la diversité parmi les membres de la direction, tenue d'une campagne d'auto-identification réussie, appui à la création de groupes de ressources pour les employés, et organisation d'une conférence sur la diversité et

l'inclusion en partenariat avec le Bureau du surintendant des institutions financières. En outre, la Banque est fière de s'être classée parmi les 100 meilleurs employeurs au Canada pour une neuvième année consécutive.

Nous avons aussi bénéficié d'un soutien remarquable de la part de notre Conseil d'administration, malgré un important roulement. Huit nouveaux administrateurs indépendants ont intégré le Conseil cette année : Debora Bielecki, Stephanie Bowman, Robert Campbell, Paul Haggis, Raymond Ivany, Monique Mercier, Mariette Mulaire et Anne Whelan. Ils prennent la place des huit administrateurs sortants : Norman Betts, Alan Borger, Phyllis Clark, Colin Dodds, Derek Key, Wes Scott, Jean Simon et Martin Sullivan.

Pour conclure, j'aimerais exprimer toute ma gratitude aux membres qui quittent notre Conseil, de même qu'aux quatre qui restent, pour leur contribution exceptionnelle. Merci aussi aux nouveaux administrateurs pour leur enthousiasme et leurs conseils. Nous tous, à la Banque du Canada, attendons avec impatience les défis et les possibilités que nous réserve l'année 2019.

Le gouverneur,



Stephen S. Poloz

L'ANNÉE 2018 EN BREF

2 %

Croissance du PIB réel du Canada d'après les estimations au 31 décembre 2018

2 %

Cible de maîtrise de l'inflation

2,3 %

Inflation mesurée par l'IPC

1,75 %

Taux directeur à la fin de l'année

105,8 milliards \$

Valeur brute des obligations négociables émises en 2018

73,3 milliards \$

Valeur marchande en dollars US des réserves de liquidités détenues dans le Compte du fonds des changes au 31 décembre 2018

2,5 milliards

Nombre de billets de banque en circulation

90,2 milliards \$

Valeur totale des billets de banque en circulation

1,1 milliard \$

Résultat net de la Banque en 2018

1,2 milliard \$

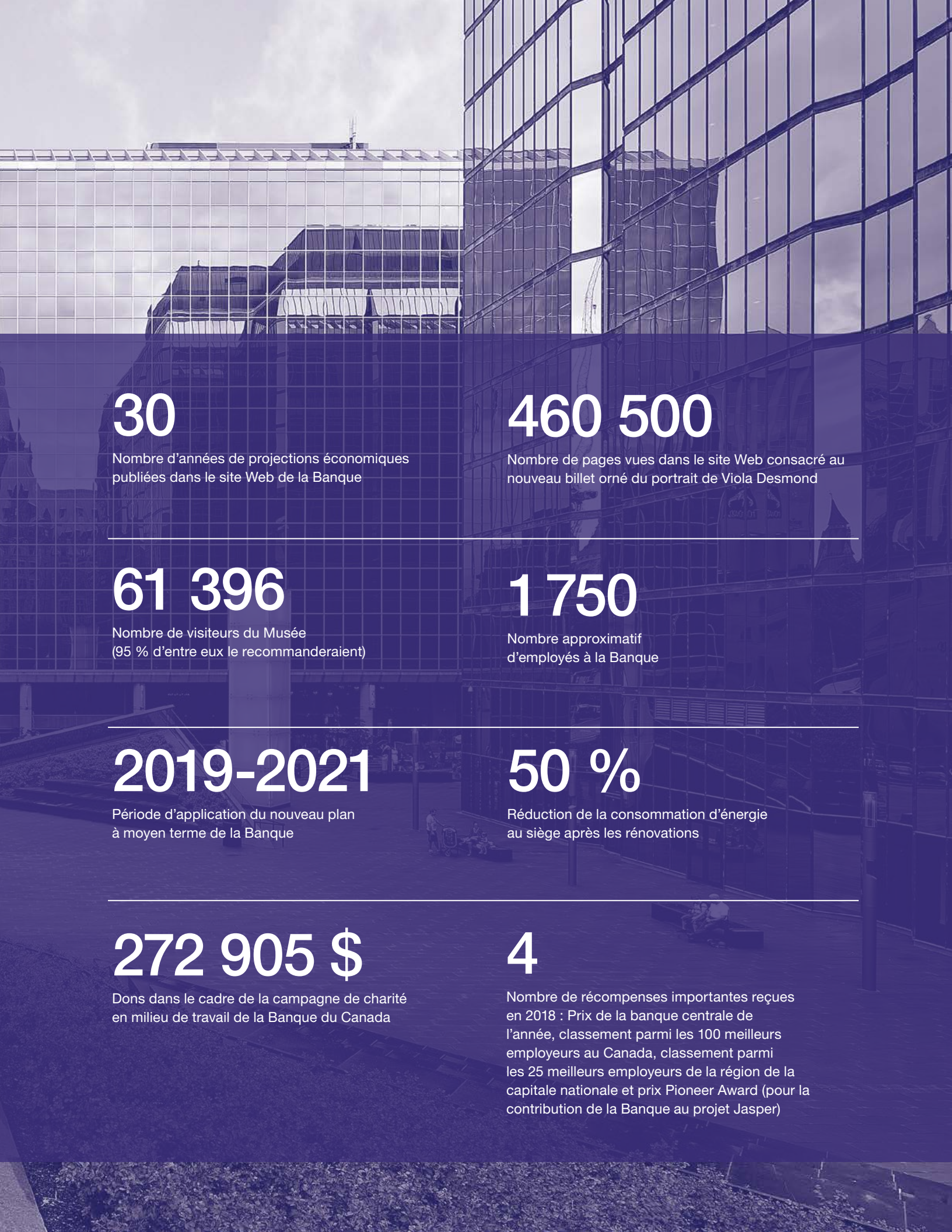
Somme remise au receveur général du Canada par la Banque

73,3 cents US

Cours du dollar canadien au 31 décembre 2018

62

Nombre de travaux de recherche de la Banque publiés dans des revues spécialisées



30

Nombre d'années de projections économiques publiées dans le site Web de la Banque

460 500

Nombre de pages vues dans le site Web consacré au nouveau billet orné du portrait de Viola Desmond

61 396

Nombre de visiteurs du Musée
(95 % d'entre eux le recommanderaient)

1 750

Nombre approximatif
d'employés à la Banque

2019-2021

Période d'application du nouveau plan
à moyen terme de la Banque

50 %

Réduction de la consommation d'énergie
au siège après les rénovations

272 905 \$

Dons dans le cadre de la campagne de charité
en milieu de travail de la Banque du Canada

4

Nombre de récompenses importantes reçues
en 2018 : Prix de la banque centrale de
l'année, classement parmi les 100 meilleurs
employeurs au Canada, classement parmi
les 25 meilleurs employeurs de la région de la
capitale nationale et prix Pioneer Award (pour la
contribution de la Banque au projet Jasper)

RAPPORT DE GESTION



*L'ancienne salle du Conseil, baptisée Graham Towers
en hommage au premier gouverneur de la Banque*

MANDAT ET CADRE DE PLANIFICATION

Mandat

La Banque du Canada est la banque centrale du pays. Son mandat, défini dans la *Loi sur la Banque du Canada*, est de « favoriser la prospérité économique et financière du Canada ».

La vision de la Banque consiste à être une banque centrale influente — dynamique, engagée et digne de confiance — mobilisée pour un Canada meilleur.

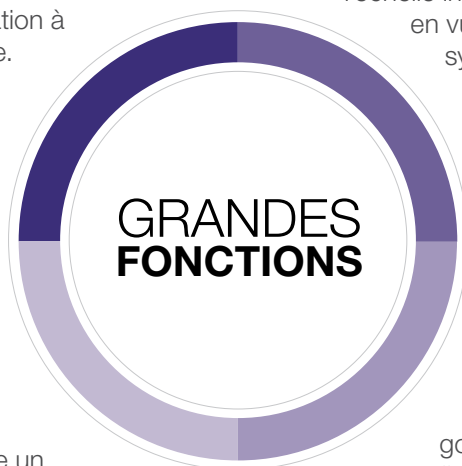
Les quatre grandes fonctions de l'institution sont les suivantes :

POLITIQUE MONÉTAIRE

La politique monétaire vise à préserver la valeur de la monnaie en maintenant l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible.

MONNAIE

La Banque conçoit, émet et distribue les billets de banque canadiens, supervise le système de distribution des billets et assure un approvisionnement constant de billets de qualité aisément acceptés et à l'épreuve de la contrefaçon.



SYSTÈME FINANCIER

La Banque s'emploie à promouvoir la fiabilité, la solidité et l'efficacité des systèmes financiers au Canada et à l'échelle internationale. Elle effectue des analyses en vue de repérer et d'atténuer les risques systémiques, assure la surveillance des principaux systèmes de compensation et de règlement, et effectue des opérations sur les marchés financiers pour atteindre ces objectifs.

GESTION FINANCIÈRE

La Banque assure des services de gestion financière pour son propre compte ainsi que pour celui du gouvernement du Canada et d'autres clients. Elle fournit au gouvernement des services de gestion de la trésorerie et, à titre d'agent financier de ce dernier, gère la dette publique ainsi que les réserves de change.

Cadre de planification

Pour mettre en œuvre et réaliser son mandat et sa vision, la Banque dispose d'un cadre de planification rigoureux. Tous les trois ans, elle établit un plan à moyen terme (PMT) dans lequel elle expose son orientation stratégique, ses objectifs et ses indicateurs de réussite. Le PMT aide la Banque à s'adapter aux réalités du contexte de politiques publiques et de fonctionnement dans lequel elle évolue; il sert de guide pour les activités budgétaires et de planification annuelles ainsi que d'assise pour les ententes de rendement des départements et des employés.

Intitulé *Le rôle de la banque centrale à l'aube d'une nouvelle ère*, le PMT 2016-2018 s'achevait donc cette année. Articulé autour de trois thèmes visant à concrétiser la vision institutionnelle, ce plan a permis à la Banque de maintenir sa tradition d'excellence tout en la préparant mieux pour l'avenir.

En mai, la Banque a lancé son PMT 2019-2021, dénommé *Chef de file dans la nouvelle ère*. Ce plan conserve les mêmes thèmes et objectifs que le précédent et s'appuie sur quelques-unes des grandes initiatives déjà amorcées.

Reddition de comptes

Le *Rapport annuel*, document par lequel la Banque s'acquitte de son obligation d'information du public, fait état des résultats financiers et non financiers de l'institution pendant l'année. En outre, la Banque produit des rapports financiers trimestriels.

La Banque dispose d'un site Web dans lequel elle publie des travaux de recherche, des discours, des rapports d'intérêt public, des données et des documents audiovisuels sur des sujets variés pour aider la population à mieux comprendre ses travaux en cours.

Renseignements complémentaires

- *Le rôle de la banque centrale à l'aube d'une nouvelle ère : Le Plan à moyen terme 2016-2018 de la Banque du Canada*
- *Chef de file dans la nouvelle ère : Le Plan à moyen terme 2019-2021 de la Banque du Canada*

Les plans à moyen terme 2016-2018 et 2019-2021

Les plans à moyen terme 2016-2018 et 2019-2021 reposent sur trois thèmes qui, ensemble, aident la Banque à concrétiser sa vision : être une banque centrale influente qui est à la fois dynamique, engagée et digne de confiance.



RÉINVENTER



RENOUVELER



RENFORCER



Thème 1 : Réinventer le rôle de la banque centrale

Objectifs stratégiques	1.1 Faire évoluer les cadres de conduite de la politique monétaire et la recherche connexe pour rehausser la résilience de l'économie 1.2 Intégrer les considérations relatives à la stabilité financière dans l'offre de conseils stratégiques et les opérations de la Banque 1.3 Assurer la fiabilité et l'efficacité des systèmes, des méthodes et des technologies de paiement 1.4 Tenir compte des incidences des différents scénarios possibles pour l'avenir
Progrès réalisés en 2018	▪ Recours à de nouvelles techniques et technologies ainsi qu'à de nouveaux outils pour faciliter le suivi continu de l'économie canadienne et la prévision de son évolution ▪ Recherches et analyses en matière de commerce portant notamment sur les effets des politiques commerciales mondiales et nord-américaines ainsi que sur les défis qui continuent de se poser sur le plan de la compétitivité et les contraintes de capacité qui pèsent sur les exportations canadiennes ▪ En partenariat avec le ministère des Finances du Canada, direction du volet financier du Sommet du G7 présidé par le Canada et accueil d'une série d'événements qui ont jeté les bases théoriques des discussions sur les politiques, qui se sont déroulées tout au long de l'année ▪ Poursuite des efforts visant à élargir et à approfondir le cadre de la Banque servant à l'analyse et à l'évaluation des vulnérabilités du système financier et des risques auxquels il est exposé, en veillant surtout à intégrer à la conduite de la politique monétaire des considérations relatives à la stabilité financière* ▪ Lancement d'un nouveau sondage sur le système financier en vue d'améliorer la capacité de la Banque à repérer les vulnérabilités et les risques nouveaux ou émergents liés au système ▪ Dévoilement et émission du nouveau billet de 10 \$ orienté à la verticale et orné du portrait de Viola Desmond ▪ Approfondissement de la compréhension qu'a la Banque des effets de la numérisation et des technologies financières sur le fonctionnement de l'économie, réalisation de recherches en vue d'appuyer l'élaboration de politiques et de conseils sur la monnaie numérique de banque centrale, et atteinte d'étapes importantes dans le cadre du projet Jasper ▪ Contribution aux travaux en cours pour moderniser les systèmes de paiement nationaux
Principales priorités en 2019	▪ Poursuivre les activités de recherche et d'analyse, en mettant l'accent sur le nouvel examen du cadre de conduite de la politique monétaire de la Banque ▪ Continuer d'intégrer à la politique monétaire les considérations relatives à la stabilité financière* ▪ Explorer plus en profondeur l'incidence des nouvelles technologies, y compris les répercussions sur l'économie d'une numérisation accrue et la manière dont la technologie transforme les services financiers ▪ Continuer de participer au projet de Paiements Canada visant à concevoir et à mettre en œuvre un système de paiement de base modernisé au pays, notamment en proposant des orientations ▪ Travailler à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un nouveau régime de résolution des infrastructures de marchés financiers (IMF) au Canada pour permettre à la Banque de s'acquitter de ses nouvelles responsabilités en tant qu'autorité de résolution pour les IMF (qui devraient entrer en vigueur en 2019)

* Pour en savoir plus, consulter la section Système financier à la page 23.



Thème 2 : Renouveler nos façons de faire

Objectifs stratégiques	2.1 Nouer des relations et faire preuve de transparence 2.2 Faire preuve de souplesse et de résilience
Progrès réalisés en 2018	▪ Lancement d'une campagne en vue de mieux comprendre la population et de mieux communiquer avec elle, d'accroître la transparence et de mieux faire connaître la Banque et son rôle ▪ Lancement de deux nouveaux espaces numériques — <i>L'Économie claire et simple</i> et le portail sur le système financier — et début de la tenue de discours sur l'état de la situation économique après chacune des quatre annonces du taux directeur qui ne coïncident pas avec la publication du <i>Rapport sur la politique monétaire</i> ▪ Création de diverses expositions temporaires et itinérantes en complément de l'exposition permanente du Musée de la Banque du Canada, et poursuite de la collaboration avec des enseignants canadiens pour produire de nouveaux programmes éducatifs ▪ Renforcement significatif de la résilience des systèmes et opérations de la Banque ainsi que de ses capacités en matière de cybersécurité; achèvement, notamment, de la conception et de l'aménagement d'un centre de relève à Calgary pour assurer la continuité des opérations sur les marchés et des opérations bancaires essentielles ▪ Actualisation du programme de congé sabbatique de la Banque et création d'un nouveau grand prix visant à distinguer les travaux de recherche sur l'économie et le système financier réalisés par les chercheurs du domaine
Principales priorités en 2019	▪ Continuer d'élargir le cadre de la Banque pour la gestion des relations avec les parties prenantes, en favorisant l'utilisation d'outils et de lignes directrices permettant de recenser, d'évaluer et de coordonner les activités ▪ Poursuivre la mise en place du centre des opérations de relève de la Banque, à Calgary ▪ Poursuivre la collaboration avec les grandes institutions financières du pays afin d'accroître la résilience du système financier canadien et de soutenir la continuité de l'écosystème canadien des paiements de gros ▪ Continuer de travailler au projet pluriannuel de modernisation des centres de traitement des billets de la Banque



Thème 3 : Renforcer une culture d'innovation

Objectifs stratégiques	3.1 Favoriser une culture misant sur les idées novatrices et les solutions créatives 3.2 Promouvoir l'innovation opérationnelle et la mise en commun des connaissances
Progrès réalisés en 2018	▪ Mobilisation des leaders et des employés pour faire en sorte que le milieu de travail de la Banque soit plus diversifié et plus inclusif ▪ Introduction d'une série de cours visant à soutenir le perfectionnement des compétences pour assurer le succès des leaders et des employés à la Banque ▪ Poursuite du portage de certaines composantes de l'infrastructure TI et solutions sur des plateformes infonuagiques ▪ Tenue de 495 séances à l'Espace Idées, le laboratoire d'innovation de la Banque, afin de favoriser la réflexion et la collaboration entre les fonctions ▪ Conversion de la <i>Revue du système financier</i> et des <i>Statistiques bancaires et financières</i> de la Banque en publications numériques ▪ Recours à de nouveaux types de ressources, mise en place de nouveaux outils d'analyse, et amélioration de la gouvernance interne et des stratégies afin de mieux exploiter les nouveaux types de données ▪ Lancement du programme Partenariats en innovation et technologie (PIVOT) pour accélérer le rythme d'innovation dans les activités d'analyse et de recherche en économie de la Banque et ses activités courantes, et établissement d'un partenariat avec le Creative Destruction Lab pour enrichir la connaissance qu'a la Banque des technologies de pointe
Principales priorités en 2019	▪ Concevoir une vaste stratégie organisationnelle axée sur la diversité et l'inclusion, et entreprendre sa mise en œuvre ▪ Poursuivre l'amélioration du programme de perfectionnement professionnel et en leadership ▪ Permettre aux employés d'accéder à des outils et programmes nouveaux et améliorés favorisant leur mieux-être ▪ Poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie sur les données institutionnelles pour que la Banque puisse exploiter rapidement les données et les analyses les plus pertinentes ▪ Continuer de promouvoir une stratégie de communication privilégiant le numérique, notamment à l'aide de services intranet conviviaux, d'outils numériques et des plateformes pertinentes

POLITIQUE MONÉTAIRE

La Politique monétaire en 2018

La croissance de l'économie canadienne s'est poursuivie à un bon rythme pendant la majeure partie de 2018, soutenue par la progression de la demande tant étrangère qu'intérieure et par les conditions financières favorables. S'établissant à 2,0 %¹, la croissance a été relativement généralisée dans l'ensemble des secteurs et des régions du pays, et son rythme a frôlé le taux d'expansion estimé de la production potentielle. L'incertitude entourant les politiques commerciales à l'échelle internationale est toutefois restée marquée tout au long de l'année, et la baisse considérable des cours mondiaux du pétrole a commencé à peser sur la croissance au second semestre.

L'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC) s'est chiffrée à 2,3 % en moyenne en 2018, mais elle se situait à 2 % à la fin du quatrième trimestre. Le taux d'inflation a fluctué au cours de l'année en raison de facteurs transitoires, notamment liés aux prix de l'essence et des billets d'avion. Par ailleurs, les mesures de l'inflation fondamentale utilisées par la Banque sont restées toutes trois autour de 2 %, ce qui cadre avec le point de vue selon lequel l'économie tournait près des limites de sa capacité.

¹ Estimation au 31 décembre 2018

Dans ce contexte, la Banque a continué à réduire le degré de détente monétaire. Trois augmentations du taux directeur, d'un quart de point de pourcentage chacune, ont été opérées en janvier, en juillet et en octobre. Malgré ces hausses, le taux directeur se situait à 1,75 % à la fin de l'année, soit en deçà de la fourchette du taux directeur neutre estimée par la Banque.

Contexte économique

L'activité économique mondiale a progressé à une cadence soutenue en 2018, malgré un léger ralentissement au second semestre. L'économie américaine a été particulièrement robuste. Dans ce contexte, la composition de la demande au Canada s'est modifiée en faveur des exportations et des investissements des entreprises et au détriment de la consommation et du logement. Les entreprises ont continué à accroître leur capacité de production pour répondre à la forte demande intérieure et étrangère.

Les investissements des entreprises se sont accrus à un rythme vigoureux et auraient été encore plus importants si les tensions commerciales et l'incertitude quant à l'avenir des politiques de commerce extérieur

Le rôle de la Banque du Canada

L'objectif premier de la politique monétaire du Canada est de contribuer au bien-être des Canadiens en favorisant une croissance économique soutenue, la progression de l'emploi et l'amélioration du niveau de vie.

L'expérience a montré que la meilleure façon dont la politique monétaire peut concourir à l'atteinte de cet objectif est de donner aux ménages et aux entreprises du pays confiance dans la valeur de leur argent — en d'autres termes, de maintenir l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible.

Cette confiance permet aux Canadiens de prendre des décisions éclairées en matière de dépenses et d'investissements, stimule l'investissement à long terme dans l'économie nationale, et contribue de manière durable à la création d'emplois et à l'accroissement de la productivité.

La pierre angulaire du cadre de conduite de la politique monétaire du Canada est la cible d'inflation, qui est fixée

à 2 %, soit le point médian d'une fourchette de maîtrise de l'inflation allant de 1 à 3 %. Établie conjointement par la Banque et le gouvernement du Canada, cette cible est renouvelée tous les cinq ans. La cible d'inflation est symétrique : la Banque se préoccupe autant d'un taux d'inflation qui dépasse la cible que d'un taux qui lui est inférieur.

Le Conseil de direction de la Banque mène la politique monétaire en suivant une démarche axée sur la gestion des risques qui s'inscrit dans un régime flexible de ciblage de l'inflation. Comme la politique monétaire agit sur l'économie avec un certain décalage, les décisions doivent être orientées vers l'avenir et se fonder sur les analyses et les prévisions du personnel de la Banque, de même que sur des indications provenant de sources externes. Étant donné que le Canada est une économie ouverte qui adhère à un régime de changes flottants, il est important de tenir compte des forces à l'œuvre à l'échelle internationale dans la conduite de la politique monétaire.

Les attentes d'inflation à moyen terme sont restées bien ancrées à la cible de 2 %

Objectifs et indicateurs	Niveau de référence (%)	2014 (%)	2015 (%)	2016 (%)	2017 (%)	2018 (%)
Atteinte de la cible de la Banque relative à l'inflation mesurée par l'IPC						
Inflation mesurée par l'IPC*	2,0	2,0	1,1	1,4	1,6	2,3
Inflation cumulative moyenne mesurée par l'IPC depuis 2001†		1,9				
Attentes d'inflation qui restent arrimées à la cible						
Attentes d'inflation sur dix ans‡	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0

* L'inflation mesurée par l'IPC se définit comme le taux de croissance du niveau moyen des prix pour 2018 par rapport au niveau moyen des prix pour 2017.

† L'inflation cumulative moyenne mesurée par l'IPC depuis 2001 correspond au taux de croissance annuel composé entre le niveau moyen des prix pour 2018 et le niveau moyen des prix pour 2001.

‡ Consensus Economics : projections sur dix ans

n'avaient pas brouillé les perspectives économiques. La signature de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique a été une évolution positive pour l'Amérique du Nord, même si celui-ci n'avait pas encore été ratifié à la fin de l'année. Parallèlement, les premiers signes indiquant que les conflits commerciaux entre les États-Unis et la Chine ainsi que les tensions géopolitiques nuisaient à l'activité économique sont apparus à la fin de 2018. Étant donné l'incertitude entourant les perspectives de croissance mondiale et les problèmes du côté de l'offre, les prix des produits de base — en particulier du pétrole — ont fléchi au second semestre. Par ailleurs, les contraintes de capacité liées au transport ont contribué à accentuer les décotes sur les prix du pétrole de l'Ouest canadien comparativement aux cours de référence mondiaux durant la majeure partie de l'année. Ces évolutions combinées ont affaibli les dépenses d'investissement dans le secteur pétrolier canadien.

La croissance démographique, stimulée par de forts niveaux d'immigration, et l'expansion solide de l'emploi ont soutenu les dépenses des ménages. Sur cette toile de fond, les ménages ont continué à adapter leurs dépenses

en fonction des modifications apportées aux politiques régionales du logement, du resserrement des règles hypothécaires et de la hausse des taux d'intérêt. Ces facteurs ont contribué à la détérioration considérable du marché de l'habitation en 2018 et au ralentissement de la croissance du crédit aux ménages. Les activités de vente de logements et les mises en chantier de maisons individuelles ont diminué durant l'année, et la progression des prix des habitations a ralenti. De même, la croissance de la consommation s'est atténuée en raison de l'affaiblissement de celle des revenus et de l'effritement de la confiance des consommateurs vers la fin de l'année.

La demande de main-d'œuvre a été forte en 2018 : l'emploi a en effet augmenté de 1,3 % et le nombre de postes vacants s'est encore accru pour atteindre un sommet sans précédent au troisième trimestre. Le taux de chômage de 5,6 % observé en décembre était à son plus bas niveau en 40 ans. Dans ce contexte, les gains salariaux ont été robustes dans l'ensemble au cours de l'année, mais ils ont ralenti au second semestre à la suite de la détérioration des conditions d'emploi dans les provinces productrices de pétrole.

Les mesures de l'inflation fondamentale continuent d'avoisiner 2 %

Taux de variation en glissement annuel, données mensuelles



Sources : Statistique Canada et Banque du Canada
Dernière observation : décembre 2018

Réalisations

La décision qu'a prise la Banque de relever les taux d'intérêt à trois reprises a reposé sur des analyses approfondies menées en temps utile par le personnel de l'institution et consacrées aux grands facteurs qui influent sur l'économie canadienne. Le personnel a également examiné les effets des changements apportés aux politiques en matière de logement et de la hausse des taux d'intérêt dans un contexte d'endettement élevé des ménages. Étant donné la grande incertitude entourant les politiques commerciales à l'échelle mondiale, des modélisations et analyses supplémentaires ont été réalisées dans le



Le colloque économique annuel de la Banque, qui avait pour thème la recherche sur le ciblage de l'inflation et les solutions de rechange, a réuni en novembre des chercheurs universitaires, des décideurs, des économistes du secteur privé et des représentants de groupes de réflexion.

but d'évaluer par quelles voies les effets des mesures commerciales pourraient agir sur les économies mondiale et canadienne.

Afin d'être mieux en mesure d'évaluer la marge de capacités excédentaires présente dans l'économie, la Banque a déployé de grands efforts pour améliorer ses mesures des tendances du PIB réel, du taux de chômage et d'autres variables macroéconomiques. À la lumière de données d'enquête, d'analyses des pressions s'exerçant sur la croissance de l'IPC et des salaires, et d'un examen des évolutions du marché

du travail (y compris des comparaisons avec celles observées aux États-Unis), elle a conclu que l'économie canadienne tournait tout juste en deçà de sa capacité à la fin de 2018.

La Banque a aussi réalisé des progrès dans la détermination des priorités en prévision du renouvellement, en 2021, de l'entente relative à la cible de maîtrise de l'inflation conclue avec le gouvernement du Canada. Ces priorités comprennent l'évaluation d'autres cadres de politique monétaire, et plus particulièrement des répercussions qu'ils peuvent avoir sur la fréquence et la gravité des épisodes où les taux d'intérêt atteignent leur valeur plancher.

La recherche sur le ciblage de l'inflation et les solutions de rechange était également le thème du colloque économique annuel de 2018 de la Banque, qui a réuni des chercheurs universitaires, des décideurs, des économistes du secteur privé et des représentants de groupes de réflexion. Les participants ont examiné des questions comme la politique monétaire optimale quand les taux avoisinent la valeur plancher, l'incidence des attentes d'inflation et le bien-fondé du ciblage de l'inflation par rapport aux solutions de rechange.

Pour appuyer ses travaux d'analyse et de recherche, la Banque a lancé une nouvelle version de son principal modèle de politique monétaire, TOTEM (« Terms-of-Trade Economic Model »), qui est maintenant



À l'occasion de la 3^e conférence annuelle du Forum mondial sur la productivité, organisée en juin par la Banque, le sous-gouverneur Larry Schembri (premier à gauche) a présidé un panel qui s'est penché sur les implications des nouvelles technologies pour les politiques et l'économie. À sa gauche et dans l'ordre : Dirk Pilat (directeur adjoint, Organisation de coopération et de développement économiques [OCDE]); Darren Hannah (vice-président, Association des banquiers canadiens, et vice-président, Comité sur la politique économique du Comité consultatif économique et industriel (BIAC) auprès de l'OCDE; Avvey Peters (chef de la stratégie, Communitex, et conseillère de la supergrappe Next Generation Manufacturing Canada).

pleinement fonctionnel et sert à orienter les politiques. Cette version actualisée rend mieux compte de la dynamique du crédit aux ménages et des marchés du logement.

Enfin, la Banque a continué à approfondir sa compréhension de la numérisation et des répercussions de celle-ci sur l'économie et la politique monétaire. En partenariat avec l'Organisation de coopération et de développement économiques, Innovation, Sciences et Développement économique Canada, et la Banque de développement du Canada, la Banque a tenu le Forum mondial sur la productivité, qui était axé cette année sur les technologies de rupture. Parallèlement, le personnel a produit des travaux de recherche portant sur l'économie numérique, mené des enquêtes connexes et évalué l'applicabilité de certains outils numériques comme l'analyse de textes.

Activités à venir

- La Banque continuera à analyser divers facteurs qui ont une incidence sur l'économie canadienne. Elle surveillera notamment de près la robustesse de l'expansion mondiale, y compris les modifications des politiques commerciales. Elle suivra également l'évolution du secteur énergétique canadien, comme les conséquences de la baisse des prix mondiaux du pétrole ainsi que les effets des contraintes de transport sur les cours du pétrole de l'Ouest canadien et sur la production et les investissements dans le secteur.
- L'institution continuera à approfondir son analyse de la dynamique de l'inflation et de la croissance des salaires, et de leur lien avec la production et le sous-emploi des ressources sur le marché du travail. L'un des aspects importants consistera à tirer parti de nouvelles sources de données et à explorer les méthodes qui aideront la Banque à estimer avec
- plus de précision la croissance de la production potentielle, la marge de ressources inutilisées sur le marché du travail et le rôle des attentes d'inflation des consommateurs.
- Dans le cadre des recherches qu'elle mène en prévision du renouvellement, en 2021, de l'entente relative à la cible de maîtrise de l'inflation, la Banque poursuivra son examen de l'efficacité d'autres cadres de conduite de la politique monétaire, notamment de régimes de ciblage fondés sur le niveau des prix, l'inflation moyenne et le revenu nominal, ainsi que des avantages et désavantages liés à l'exercice de doubles mandats. De plus, son personnel évaluera la robustesse des règles de politique monétaire lorsque le taux directeur est fixé à sa valeur plancher, et ce, à l'aide de divers modèles reflétant des visions concurrentes de l'économie.
- Le personnel de l'institution continuera à mettre au point des modèles enrichis et plus réalistes servant à l'orientation de la politique monétaire. Il s'affaira notamment à intégrer aux modèles macroéconomiques le rôle des banques et des autres sources de crédit, ainsi qu'à concevoir des outils permettant d'évaluer les coûts et avantages associés au recours à des instruments de politique monétaire ou à des outils macroprudentiels ou relatifs au système financier pour favoriser la stabilité financière dans une conjoncture donnée.
- La Banque analysera les effets de la numérisation sur les perspectives globales de l'économie canadienne pour ce qui est de mesurer la production et l'inflation, ainsi que sur l'investissement, la productivité et la production potentielle.
- Elle continuera à explorer les utilisations possibles de technologies nouvelles et émergentes, comme l'analyse des mégadonnées, qui pourraient améliorer l'efficacité de son travail.

Renseignements complémentaires

- On trouvera dans le *Rapport sur la politique monétaire* le scénario de référence de l'institution relatif à l'inflation et à la croissance de l'économie canadienne, ainsi que son évaluation des risques connexes.
- L'enquête sur les perspectives des entreprises permet à la Banque de connaître l'opinion d'entreprises sur des sujets d'intérêt particulier (comme la demande et les pressions exercées sur la capacité de production) ainsi que sur l'évolution future de l'activité économique.
- Poloz, S. S. (2018). *Bilan de la situation économique de fin d'année : les vulnérabilités financières dans la ligne de mire*, discours prononcé devant la CFA Society Toronto, Toronto (Ontario), 6 décembre.
- Wilkins, C. A. (2018). *Le choix du meilleur cadre de conduite de la politique monétaire pour le Canada*, discours prononcé à l'école de politiques publiques Max Bell de l'Université McGill, Montréal (Québec), 20 novembre.



La sculpture Vol de Sorel Etrog (bronze coulé, 2 m x 3 m, 1967) se trouve juste à côté de l'immeuble du Centre, rue Wellington. À l'origine, cette œuvre avait été réalisée pour le pavillon du Canada de l'Expo 67.

SYSTÈME FINANCIER

Le système financier en 2018

Le système financier canadien est demeuré résilient en 2018. Les nouvelles politiques adoptées pour encadrer le crédit hypothécaire l'ont rendu plus à même de résister aux chocs, tout comme la poursuite d'autres réformes réglementaires.

Dans la livraison de la *Revue du système financier* parue en juin 2018, la Banque a présenté les grandes vulnérabilités et les principaux risques auxquels faisait face le système financier, à savoir le niveau élevé d'endettement des ménages, les déséquilibres sur le marché du logement et la possibilité d'une cyber-attaque d'envergure contre une institution financière ou une infrastructure de marché. Il s'agissait des mêmes vulnérabilités qu'en 2017. Elles restaient fortes. Pour autant, la Banque a observé une légère atténuation des

vulnérabilités associées à l'endettement des ménages et aux déséquilibres sur le marché du logement.

Le resserrement des règles du financement hypothécaire, les taux hypothécaires plus élevés ainsi que les politiques provinciales et municipales en matière de logement ont continué de peser sur l'activité dans les marchés du crédit et le secteur du logement au deuxième semestre de 2018. En fin d'année, la croissance du crédit aux ménages a montré des signes de stabilité, dénotant un ralentissement, et la qualité des nouveaux prêts hypothécaires consentis s'est par ailleurs notablement améliorée. Dans le même ordre d'idée, l'activité sur le marché du logement a été relativement stable, quoiqu'à un niveau bas, dans un contexte où les acheteurs, vendeurs et constructeurs s'adaptaient encore aux politiques récentes.

Le rôle de la Banque du Canada

Un système financier efficace et résilient est essentiel à la stabilité et à la croissance à long terme de l'économie canadienne, car il permet aux consommateurs et aux entreprises d'acquérir des biens et services en toute confiance et de prendre des décisions éclairées concernant leurs transactions financières et leurs placements.

Le système financier canadien repose principalement sur les institutions financières, les marchés financiers et les systèmes de compensation et de règlement pour traiter l'ensemble des activités financières, qu'il s'agisse d'épargner, d'emprunter et d'investir, ou d'acheter et de vendre des actifs financiers.

La Banque :

- assume des responsabilités particulières de surveillance à l'égard des principaux systèmes de compensation et de règlement, c'est-à-dire les infrastructures de marchés financiers désignées du fait de leur importance systémique pour le Canada;
- facilite le bon fonctionnement des systèmes de paiement canadiens et agit comme agent de règlement, ou « banquier », des membres de Paiements Canada qui sont des participants directs au Système de transfert de paiements de grande valeur, principal système de paiement au pays;
- fournit régulièrement des liquidités à différentes institutions financières canadiennes et, au besoin, dans des circonstances exceptionnelles, à des

institutions financières canadiennes ainsi qu'à des infrastructures de marchés financiers désignées.

La Banque, en concertation avec le gouvernement du Canada, des organismes provinciaux, les acteurs du marché, d'autres banques centrales et des organisations internationales, s'assure que les infrastructures de marchés financiers considérées comme étant importantes ou d'importance systémique fonctionnent de manière à contrôler les risques ainsi qu'à soutenir l'efficacité et la stabilité du système financier canadien.

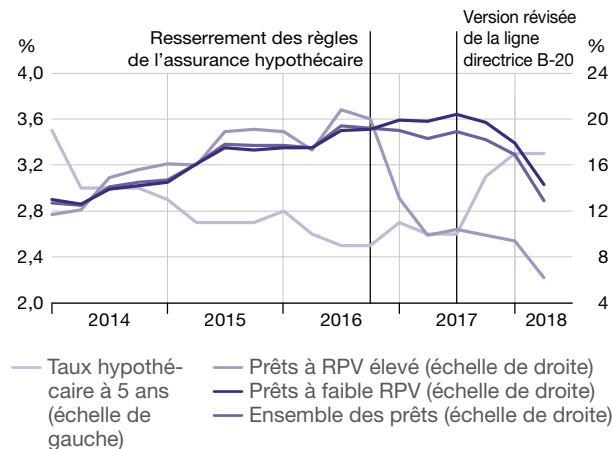
Plus généralement, la Banque évalue les vulnérabilités et les risques menaçant la stabilité du système financier canadien. Elle présente cette évaluation dans la *Revue du système financier*, une publication désormais annuelle, mais aussi au moyen de discours et d'autres véhicules de communication.

La Banque contribue aux discussions qui se tiennent au pays et à l'échelle internationale au sujet des politiques de réglementation financière. Elle est membre, en particulier, du Comité consultatif supérieur qui conseille le ministre des Finances sur les politiques liées à la stabilité financière.

La Banque participe également à des travaux internationaux visant à promouvoir la stabilité financière, sous les auspices notamment du Conseil de stabilité financière, du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, du Comité sur les paiements et les infrastructures de marché et de la Banque des Règlements Internationaux.

La qualité des prêts s'est améliorée, moins de prêts hypothécaires étant accordés à des emprunteurs fortement endettés

Pourcentage des nouveaux prêts dont le ratio de prêt au revenu est supérieur à 450 %; taux hypothécaire à 5 ans



Nota : Les données portent sur les prêts consentis par des institutions financières fédérales pour l'acquisition d'un logement ou un refinancement hypothécaire. Le taux hypothécaire à 5 ans est le taux d'intérêt médian contractuel accordé par un prêteur sous réglementation fédérale dans le cadre d'un crédit hypothécaire à taux fixe. RPV est l'abréviation de rapport prêt-valeur.

Sources : ministère des Finances du Canada, relevés réglementaires soumis par les banques canadiennes et calculs de la Banque du Canada
Dernière observation : 2018T2

Dès lors, la Banque a jugé que les vulnérabilités des ménages avaient commencé à s'atténuer, bien que le niveau élevé d'endettement des ménages soit appelé à persister un certain temps. Tout bien considéré, la Banque a estimé que le niveau du risque global qui planait sur le système financier était resté à peu près le même que dans les derniers mois de 2017.

Réalisations

La Banque a accompli des progrès appréciables pour intégrer dans la politique monétaire les considérations relatives à la stabilité financière. Elle a en particulier formalisé sa gestion des risques, quant à la conduite de la politique monétaire, dans un cadre qui permet de quantifier les compromis à faire entre stabilité financière et stabilité macroéconomique¹. De ce point de vue, le concept de « croissance exposée au risque », élaboré par le Fonds monétaire international, a été important, car il mène à une modélisation de la distribution des prévisions entourant la croissance du produit intérieur

brut². Ce cadre a fait l'objet d'un article dont le gouverneur, Stephen Poloz, est l'un des auteurs³.

La Banque a aussi incorporé davantage les considérations liées à la stabilité financière dans ses modèles. Le personnel a poursuivi la construction et l'utilisation de modèles axés sur le lien entre la stabilité financière et la politique monétaire. Ces modèles permettent aux chercheurs d'évaluer l'incidence et l'efficacité des politiques macroprudentielles — telles que la réglementation du financement de l'habitation et l'encadrement des fonds propres bancaires — et leur interaction avec les politiques monétaire et budgétaire.

Par ailleurs, la Banque a mis en place des cadres d'évaluation quantitative novateurs et complets pour mesurer le risque financier systémique. Elle a créé une série de modèles (formant le Cadre d'identification et d'évaluation quantitative des risques ou FRIDA) conçus pour apprécier l'incidence des scénarios autour des risques qui planent sur la stabilité financière⁴. Ses chercheurs ont continué à exploiter des microdonnées et des données fines sur le crédit, qui leur ont permis d'assurer le suivi, l'évaluation et l'analyse de l'évolution des vulnérabilités des ménages.

En partenariat avec les six grandes banques canadiennes, la Banque a contribué à la formulation d'une stratégie visant à atténuer l'incidence potentielle d'un cyberincident touchant le système de paiement de gros.

Communication avec la population canadienne

Cette année, la Banque a modernisé sa façon de communiquer avec la population et de l'informer au sujet de la stabilité financière.

Pendant l'automne, deux nouveaux espaces de diffusion ont été mis en ligne : il s'agit du portail sur le système financier et du Centre de recherche sur le système financier.

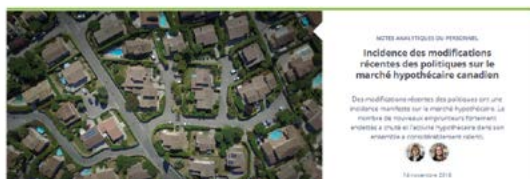
- Le **portail sur le système financier** présente dans un langage relativement simple les toutes dernières analyses sur le système financier. Le format numérique permet à la Banque d'aborder les évolutions du système financier à mesure qu'elles se produisent et

¹ T. Duprey et A. Ueberfeldt (2018), *How to Manage Macroeconomic and Financial Stability Risks: A New Framework*, note analytique du personnel n° 2018-11, Banque du Canada.

² Fonds monétaire international (2017), « Is Growth at Risk? », *Global Financial Stability Report*, chapitre 1, octobre.

³ C. A. Meh et S. S. Poloz (2018), « Investing in Monetary Policy Sovereignty: Ideas from the Periphery », *Monetary Policy Spillovers in a Financially Integrated World*, actes d'un colloque organisé pour célébrer le 200^e anniversaire de la Banque nationale du Danemark, en collaboration avec la Banque des Règlements Internationaux, Copenhague (Danemark), 7 et 8 septembre, p. 66-75.

⁴ Pour une vue d'ensemble des instruments d'évaluation des risques dont dispose la Banque, voir J. Fiquet (2017), *The MacroFinancial Risk Assessment Framework (MFRAF), Version 2.0*, rapport technique n° 111, Banque du Canada.



C'est en novembre que la Banque a inauguré le portail sur le système financier, un espace de son site Web réservé à la diffusion des toutes dernières analyses et études sur la stabilité financière.

d'exposer ses travaux d'une manière plus accessible, qui suscite davantage l'intérêt. Par exemple, une nouvelle enquête a été lancée cette année sur le système financier pour recueillir les impressions des acteurs du marché et aider ainsi la Banque à mieux repérer à long terme les vulnérabilités et les risques naissants. Une synthèse des réponses de l'enquête réalisée à l'automne peut être consultée dans le portail.

- Le **Centre de recherche sur le système financier** présente les travaux de recherche et d'analyse de la Banque consacrés au système financier, et accroît la visibilité ainsi que l'influence des études publiées par les chercheurs de la Banque. Il favorise aussi l'établissement de partenariats avec des chercheurs externes.

La Banque a fait passer le rythme de parution de la *Revue du système financier*, sa publication phare sur la stabilité financière, de deux fois à une fois par année. Le rythme initial a été révisé en considération du nouveau rôle joué par le portail et du fait que les principales vulnérabilités qui pèsent sur le système financier évoluent en général lentement. Cette année, la *Revue* est parue en outre dans un format entièrement numérique qui a permis d'incorporer du contenu interactif.

Également en 2018, un membre du Conseil de direction a prononcé au second semestre un discours sur l'état du système financier et des questions connexes. C'est une démarche que la Banque a décidé d'instaurer pour

compléter et actualiser le contenu de la *Revue*, et elle sera donc rééditée. L'institution continuera par ailleurs à analyser dans sa publication trimestrielle, le *Rapport sur la politique monétaire*, les enjeux relatifs au système financier qui influent sur les perspectives de croissance économique et d'inflation.

Modernisation des systèmes de paiement canadiens

La Banque a continué de contribuer aux efforts de Paiements Canada pour moderniser les systèmes de paiement nationaux. Paiements Canada est l'organisation chargée d'exploiter l'infrastructure des systèmes de paiement sur laquelle reposent le système financier et l'économie du pays.

Des progrès notables ont été accomplis en 2018 vers la mise en place d'un nouveau système de traitement des paiements de grande valeur, Lynx, à commencer par la sélection du fournisseur. La conception d'un nouveau système de paiement en temps réel (PTR), qui permettra d'assurer aisément l'exécution rapide des paiements et virements de faible valeur, est également allée bon train. D'autres avancées ont été enregistrées en vue d'améliorer le Système automatisé de compensation et de règlement.

Mise à l'essai des technologies financières

En 2018, la Banque a achevé la phase III et le premier volet de la phase IV du projet Jasper. Elle a aussi amorcé le second volet de la phase IV. Jasper est un projet de recherche collaborative destiné à mieux connaître les rouages et les limites de la technologie du grand livre distribué.

- La phase III a mené à la création du prototype d'un système de règlement des opérations sur titres fondé sur la technologie du grand livre distribué. Ce système permet un échange simultané de liquidités (en monnaie de banque centrale) et de titres, à travers un mécanisme de livraison contre paiement intégral. Le prototype est le résultat d'un partenariat avec Paiements Canada et le Groupe TMX, un prestataire de services financiers et exploitant de plusieurs plateformes boursières au Canada.
- Le premier volet de la phase IV⁵ a consisté dans l'étude des difficultés rencontrées pour les paiements transfrontières et dans l'exploration de différents modèles porteurs de solutions. Les travaux ont

⁵ Banque du Canada, Banque d'Angleterre et Autorité monétaire de Singapour (2018), *Cross-Border Interbank Payments and Settlements—Emerging Opportunities for Digital Transformation*, novembre.



Le groupe de travail sur les technologies financières a remporté le prix Pioneer Award pour son approche globale des « fintech » et le travail novateur qu'il a réalisé dans le cadre du projet Jasper.

été menés en collaboration avec l'Autorité monétaire de Singapour, la Banque d'Angleterre et quatre banques commerciales.

- Le second volet de la phase IV doit aboutir à la production du prototype d'un système de paiement transfrontière basé sur la technologie du grand livre distribué. Ce volet, qui bénéficie d'un partenariat avec l'Autorité monétaire de Singapour, est consacré aux questions techniques visant la compatibilité des plateformes qui seront utilisées.

Le travail novateur réalisé par la Banque dans le cadre du projet Jasper a été récompensé en 2018 par un prix, le Pioneer Award, lors de la toute première cérémonie annuelle de remise des prix internationaux dans les domaines des technologies financières et des technologies réglementaires, organisée par *Central Banking*.

Politiques relatives au système financier, mobilisation des acteurs sectoriels et réglementation

La Banque s'emploie, avec des partenaires du secteur public, les autorités de réglementation et les institutions financières, à concevoir et à mettre en œuvre des politiques et des normes qui contribuent à la stabilité du système financier canadien et qui étayent solidement la croissance économique du pays.

Le Canada a franchi en 2018 un important jalon vers la mise en place d'un régime de résolution crédible pour les grandes banques canadiennes. Le cadre législatif instaurant un régime de recapitalisation interne, adopté en 2016 et que la Banque du Canada a contribué significativement à façonner, est entré en vigueur en septembre 2018. L'objectif est de faire en sorte que ceux qui investissent dans les titres d'emprunt à long terme émis par les banques, ainsi que les actionnaires, assument leur part du fardeau financier associé à la résolution de la défaillance des banques d'importance systémique.



La sous-gouverneure Lynn Patterson parle en juin de la réforme des taux de référence devant l'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières et l'Institute of International Finance.

En 2018, la Banque a poursuivi sa mise en œuvre de politiques révisées pour l'octroi d'une aide d'urgence et a apporté des modifications importantes à ses politiques en matière de garanties qui concernent les opérations d'octroi de liquidités. Elle a en particulier revu la méthode servant à déterminer les décotes applicables aux portefeuilles de créances non hypothécaires en adoptant une méthode plus détaillée et davantage axée sur la sensibilité aux risques. Les autres changements ont permis de supprimer le recours systématique aux cotes de crédit des agences de notation et de réduire l'exposition de la Banque au risque de corrélation défavorable, conformément au contenu des Principes pour les infrastructures de marchés financiers.

En outre, souhaitant accélérer le mécanisme d'octroi des aides d'urgence et faciliter la gestion fédérale et provinciale des crises susceptibles de toucher les coopératives de services financiers, la Banque a signé deux protocoles d'échange d'informations dans cet esprit. Le premier a été conclu avec l'Autorité des marchés financiers, et le second, avec les organismes

provinciaux chargés d'encadrer les coopératives de crédit au Manitoba.

Dans l'optique plus large de la planification des mesures d'urgence et de la gestion des crises, la Banque a coopéré avec le ministère des Finances du Canada, le Bureau du surintendant des institutions financières et la Société d'assurance-dépôts du Canada. Cette collaboration visait à mieux préparer les organismes fédéraux de réglementation à réagir à des tensions dans le secteur bancaire.

En relation étroite avec des acteurs sectoriels, la Banque a contribué à la mise sur pied du Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien (TARCOM), qui est parrainé par le Forum canadien des titres à revenu fixe. Ce groupe est chargé d'examiner le taux sans risque utilisé au Canada (le taux CORRA, taux des opérations de pension à un jour) et de l'améliorer. Il doit également évaluer s'il est nécessaire d'élaborer un taux de référence à terme sans risque qui serait à la fois robuste, fiable, insensible aux tensions de tous ordres survenant sur les marchés et conforme aux principes de l'Organisation internationale des commissions de valeurs régissant les indices financiers de référence.

La Banque, le gouvernement du Canada et les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont poursuivi leurs efforts pour imposer des obligations de transparence sur les marchés de titres du gouvernement canadien. La Banque a aussi continué de travailler aux côtés d'autres organismes fédéraux et provinciaux à la mise en œuvre des réformes des marchés des dérivés de gré à gré adoptées après la crise.

Enfin, la législation organisant la résolution des infrastructures de marchés financiers (IMF), qui fait de la Banque l'autorité de résolution, a reçu la sanction royale le 21 juin 2018. Lorsque la législation prendra effet (a priori en 2019), la Banque deviendra ainsi responsable de la résolution ordonnée de la défaillance des IMF, dans le but de limiter les retombées négatives sur l'économie.

Activités à venir

- La Banque va poursuivre ses travaux en vue d'intégrer les considérations relatives à la stabilité financière dans la conduite de la politique monétaire.
- La Banque va élargir et approfondir ses cadres d'évaluation afin de mieux analyser et jauger les vulnérabilités et les risques du système financier — de l'exploitation des microdonnées à des fins de recherche et d'analyse à la publication d'évaluations

quantitatives de la résilience du système financier, en passant par l'utilisation de nouveaux outils de visualisation des données pour la surveillance des vulnérabilités.

- La Banque collaborera encore avec les six grandes banques canadiennes afin d'accroître la résilience des systèmes de paiement de gros du pays.
- La Banque continuera à proposer des orientations relativement à la conception et à la mise en œuvre des systèmes de paiement de base modernisés au Canada tout en y participant.
- Le Groupe de travail sur le TARCOT poursuivra ses travaux en lien avec les taux de référence.
- Les pouvoirs accordés à la Banque en tant qu'autorité de résolution pour les IMF devraient entrer en vigueur en 2019. La Banque continuera à contribuer à la création et à la mise en place d'un régime de résolution canadien pour les IMF.
- La Banque participera à nouveau à l'analyse complète du secteur financier canadien menée par le Fonds monétaire international dans le cadre de son Programme d'évaluation du secteur financier.
- La Banque continuera à multiplier et à consolider les outils de recherche et d'analyse et les sources de données servant à cartographier les interconnexions au sein du système financier, surtout dans les marchés de financement essentiels et le secteur bancaire parallèle (p. ex., les gestionnaires d'actifs).



Le gouverneur, Stephen Poloz, présente le bilan de la situation économique de fin d'année devant la CFA Society Toronto en décembre. Photo : Adam Szpruta Photography.

Renseignements complémentaires

- Banque du Canada (2018). *La Banque du Canada lance un portail numérique visant à favoriser la stabilité et l'efficacité du système financier*, communiqué, 14 novembre.
- Portail sur le système financier
- Centre de recherche sur le système financier
- Projet Jasper — Phase III
- Projet Jasper — Premier volet de la phase IV
- Prix décerné pour le projet Jasper
- Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien



L'équipe de projet chargée de piloter la modernisation du système d'adjudication de la Banque a poursuivi son important travail en 2018.

GESTION FINANCIÈRE

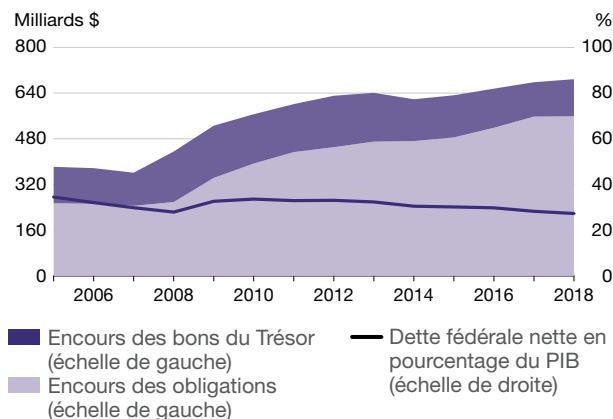
La gestion financière en 2018

Les besoins d'emprunt du gouvernement ont changé par rapport aux prévisions. Dans ce contexte, la Banque a dû adapter ses conseils en matière de financement en 2018.

L'année 2018 a également été marquée par les taux d'intérêt plus élevés à l'échelle mondiale et la volatilité accrue des marchés financiers, deux aspects liés en partie aux mesures prises en vue de normaliser la politique monétaire conduite aux États-Unis et dans d'autres économies avancées. La volatilité accrue des marchés a fait en sorte qu'il a été plus difficile de prendre des décisions judicieuses quant à la gestion des réserves de change du Canada.

Parallèlement, la Banque a poursuivi le processus d'élimination progressive du Programme de placement de titres sur le marché de détail du gouvernement, dont l'annonce avait été faite dans le budget fédéral de 2017. Étant donné le risque accru de cybermenaces, elle s'est aussi concentrée davantage sur la résilience opérationnelle et technique de ses systèmes de gestion financière.

Encours de la dette canadienne négociable



Sources : ministère des Finances du Canada, Statistique Canada et Banque du Canada

Le rôle de la Banque du Canada

La Banque agit en qualité d'agent financier et de banquier du gouvernement du Canada. Elle administre la dette et les réserves de change du gouvernement fédéral et donne des conseils connexes à ce dernier, et collabore avec le ministère des Finances du Canada à l'élaboration des politiques et des programmes de gestion des activités d'emprunt et de placement du Canada.

Par exemple, la Banque gère les soldes de trésorerie du gouvernement, procède à des adjudications de titres de la dette publique, gère les opérations de financement et de placement liées à l'actif et au passif du Compte du fonds des changes (qui inclut les réserves de change liquides du Canada), et administre le Programme de placement de titres sur le marché de détail du gouvernement.

La Banque assure également des services bancaires, des services de règlement et des services de garde efficaces et résilients pour son propre compte et fournit ces services au gouvernement fédéral, à des organisations financières internationales, à des banques centrales étrangères, aux infrastructures de marchés financiers désignées, aux institutions financières membres de ces systèmes et à certaines sociétés d'État fédérales.

La Banque surveille et gère les risques financiers associés aux activités menées en tant qu'agent financier du gouvernement ainsi que ceux associés à son propre bilan et produit des rapports à ce sujet. Elle assure également une fonction de gestion et de surveillance des activités de garde liées à la gestion des garanties d'opérations exécutées au pays et à l'étranger.

Le personnel de la Banque effectue des travaux de recherche et met au point des outils d'analyse afin de rehausser la qualité des conseils qu'elle procure au sujet des enjeux liés à la gestion financière et aux systèmes de paiement.

La Banque agit à titre de gardien des soldes non réclamés de comptes bancaires, c'est-à-dire des dépôts ou des instruments négociables, en dollars canadiens, détenus auprès des banques ou des sociétés de fiducie sous réglementation fédérale, mais à l'égard desquels aucune activité n'a été enregistrée pendant au moins dix ans.

La Banque est l'administrateur du Régime de pension de la Banque du Canada en se chargeant notamment de la gestion des actifs du Fonds de pension en fiducie et du Fonds de pension en fiducie complémentaire.

Réalisations

Conformément aux objectifs de la stratégie de gestion de la dette du gouvernement pour 2018-2019, les activités entreprises à cet égard ont consisté à refinancer la dette publique arrivant à échéance, à obtenir un financement stable à faible coût pour les programmes et services publics, ainsi qu'à maintenir le bon fonctionnement et la liquidité du marché des titres du gouvernement du Canada.

Les besoins bruts du gouvernement en matière d'emprunt sont fonction en grande partie du refinancement de la dette arrivant à échéance. Ils dépendent également, dans une moindre mesure, des besoins (ou des sources) de financement prévus et des variations des soldes de trésorerie. Même si l'on s'attend à ce que les soldes de trésorerie du gouvernement demeurent inchangés en 2018-2019, les besoins au chapitre du refinancement de la dette devant arriver à échéance étaient estimés à 227 milliards de dollars au 31 décembre. Cette somme s'ajoute au besoin de financement escompté d'environ 35 milliards de dollars pour le prochain exercice.

Pour l'exercice financier 2018-2019 du gouvernement fédéral, on estimait que :

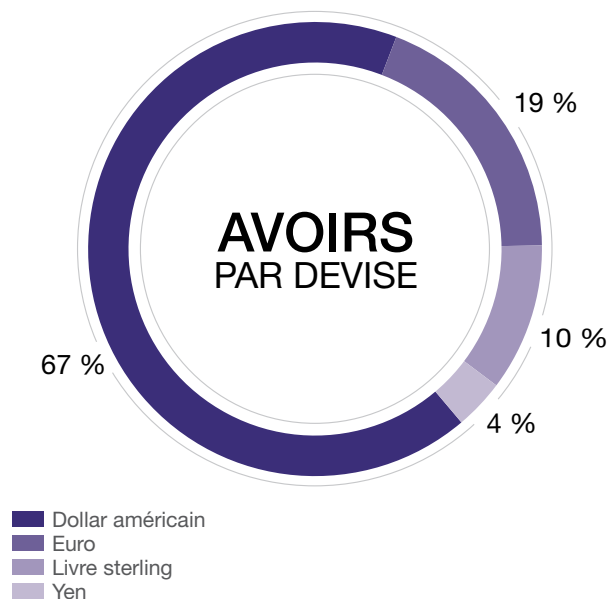
- les émissions brutes d'obligations se chiffraient à 115 milliards de dollars, ce qui représente une baisse d'environ 22 milliards de dollars comparativement aux valeurs de 2017-2018;
- l'encours des bons du Trésor atteindrait 138,1 milliards de dollars à la fin de l'exercice, soit une hausse de 27,4 milliards de dollars par rapport à l'année précédente;
- l'encours de la dette contractée sur les marchés s'élèverait à 755 milliards de dollars, soit un accroissement de 50,7 milliards de dollars en glissement annuel.

Par ailleurs, au 31 décembre 2018 :

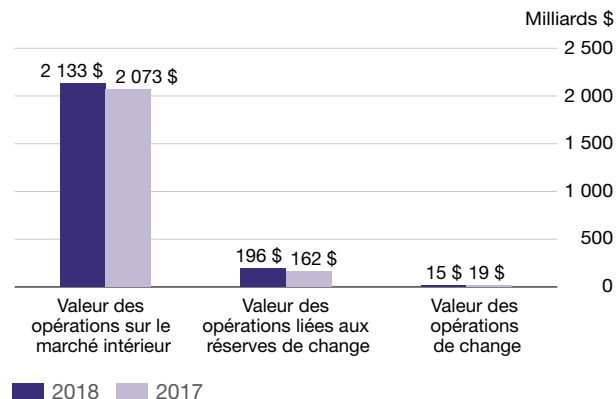
- la valeur marchande des réserves de change liquides détenues dans le Compte du fonds des changes s'établissait à environ 73,3 milliards de dollars américains. Autour de 67 % des réserves étaient placées dans des actifs libellés en dollars américains, et le reste, dans des actifs libellés en euros, en livres sterling et en yens.

Réserves de change liquides détenues dans le Compte du fonds des changes

Au 31 décembre 2018



Valeur des opérations sur les marchés



Programme d'émission d'obligations

Conformément à la stratégie de gestion de la dette du gouvernement, l'émission d'obligations a satisfait les exigences minimales pour assurer le bon fonctionnement du marché pour toutes les échéances, et l'émission de nouveaux titres s'est concentrée dans les obligations à courte et à moyenne échéance (c'est-à-dire à deux, trois et cinq ans) qui présentent un bon équilibre entre le coût et les risques.

Programme d'émission de bons du Trésor

Le programme d'émission de bons du Trésor a contribué à amortir les chocs. Il a été ajusté à la baisse pour refléter les besoins de financement moins élevés que prévu. À un certain moment, en 2018, l'encours des bons du Trésor a chuté à 107,5 milliards de dollars.

Programme de placement de titres sur le marché de détail

Pour le compte du ministère des Finances du Canada, la Banque administre et soutient le programme de placement des titres au détail, soit principalement les Obligations d'épargne du Canada et les Obligations à prime du Canada. Elle prend notamment en charge la tenue des registres, les communications ainsi que le soutien des opérations et des systèmes.

En 2017, le gouvernement a annoncé qu'il n'émettrait plus de nouveaux titres au détail. Afin de l'appuyer dans sa décision, la Banque a enclenché un processus pluriannuel visant à éliminer progressivement le programme et à encourager l'encaissement sans délai des obligations arrivées à échéance.

Toutes les Obligations d'épargne du Canada et les Obligations à prime du Canada en cours (2,02 milliards de dollars en décembre 2018) seront arrivées à échéance d'ici le 1^{er} décembre 2021. Après cette date, la Banque continuera de gérer l'encours des titres au détail échus, mais non encaissés. Le gouvernement honorera encore les titres en cours jusqu'à leur encaissement.

Politique de gestion financière

Le gouvernement s'efforce de favoriser la transparence et la régularité dans la gestion de sa dette. En collaboration avec le ministère des Finances du Canada, la Banque élabore des politiques et des programmes sur lesquels repose la gestion des opérations d'emprunt et de placement de l'État.

Ensemble, la Banque et le ministère ont consulté les distributeurs de titres d'État, les investisseurs institutionnels et les autres parties intéressées sur le fonctionnement du cadre de distribution des titres de dette du gouvernement dans un contexte marqué par l'évolution de la réglementation et des marchés.

Presque tous les répondants ont déclaré qu'au Canada, les marchés primaire et secondaire des titres d'État sont concurrentiels, fonctionnent bien et offrent une bonne liquidité. Globalement, les participants au

marché considèrent que le cadre de distribution des titres de dette continue d'établir un juste équilibre entre les intérêts du gouvernement (en tant qu'émetteur de titres) et ceux des distributeurs de titres d'État et des investisseurs finaux.

La Banque a également travaillé en étroite collaboration avec le ministère des Finances du Canada pour mettre à jour son cadre de gestion des réserves officielles de liquidités internationales du Canada. La répartition des actifs et des passifs du Compte du fonds des changes fait actuellement l'objet d'un examen visant à faire une plus grande place à l'évolution des marchés et à apporter rapidement des ajustements au besoin.

Comme administrateur de son régime de pension, la Banque a mené une étude triennale sur l'appariement de l'actif et du passif du Régime de pension. Pour donner suite aux recommandations découlant de l'étude, elle a commencé à évaluer comment les avoirs du Régime pourraient mieux correspondre aux engagements pris envers les participants. Elle a cherché à davantage diversifier l'actif du portefeuille pour améliorer le profil risque-rendement du Régime.

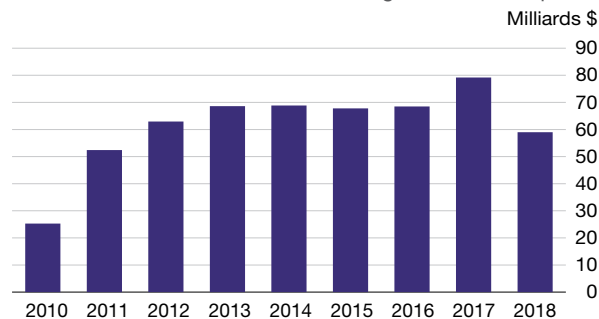
Opérations

La Banque est en train de mettre à niveau ses systèmes internes liés aux opérations qu'elle exécute sur les marchés intérieurs (en tant qu'agent financier du gouvernement et en son nom propre) — notamment en modernisant son système d'adjudication — pour s'acquitter de ses responsabilités à l'égard du système financier, de la politique monétaire et de la gestion financière.

La Banque a par ailleurs poursuivi ses travaux en lien avec l'automatisation de ses opérations sur les marchés intérieurs et avec le renouvellement des capacités de gestion des garanties.

Garde de titres pour le compte de clients étrangers à la Banque du Canada

Valeur de fin d'année des titres sous la garde de la Banque



La nouvelle Politique sur les crimes financiers liés aux opérations bancaires, conçue en 2018, permettra à la Banque de mieux protéger ses systèmes, ses processus, ses contrôles et ses services opérationnels contre la fraude, le blanchiment d'argent, le financement d'activités terroristes et les violations de sanctions.

La Banque a également mis en œuvre un nouveau système de soldes non réclamés comportant un système de gestion des demandes de remboursement, un portail pour les demandeurs et un autre pour les institutions financières. Ce système amélioré assure un traitement plus efficace des demandes et fournit un accès plus aisé aux Canadiens qui sont à la recherche de soldes non réclamés et qui désirent amorcer le processus de demande.

Les résultats d'un examen approfondi ont indiqué que la Banque se conforme entièrement à tous les contrôles obligatoires du programme de sécurité des clients (Customer Security Programme) de SWIFT (Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunications), mis en place en 2017 en vue de renforcer la sécurité du système bancaire mondial. De plus, la Banque est en bonne voie de se conformer à tous les contrôles non obligatoires de SWIFT d'ici la fin de 2019.

Activités à venir

- La Banque continuera d'améliorer son cadre de gestion des réserves officielles de liquidités internationales du Canada. Ces activités comprennent l'élaboration continue de modèles, l'amélioration des stratégies d'exécution et des instruments, et la préparation à la transition des marchés vers de nouveaux taux de référence (pour en savoir plus sur la réforme des taux de référence, voir la page 28).
- La Banque continuera d'éliminer progressivement le Programme de placement de titres sur le marché de détail du gouvernement. Dans cette optique, elle réorientera son mandat vers le service de la dette et le remboursement des obligations et veillera à ce que les propriétaires d'obligations soient tenus informés de l'arrivée à échéance des titres qu'ils détiennent et sachent qu'ils doivent les encaisser sans délai.
- La Banque négociera un nouveau contrat relatif aux services administratifs du programme des Obligations d'épargne du Canada.
- La Banque continuera de parfaire sa Politique sur les crimes financiers liés aux opérations bancaires en mettant des outils en place et en les améliorant, notamment ceux servant à l'application des sanctions et à la détection de la fraude.

Renseignements complémentaires

- Stratégie de gestion de la dette du gouvernement du Canada
- Stratégie de gestion de la dette 2018-2019 — Vue d'ensemble
- Résumé des commentaires — Consultations visant l'examen du cadre de distribution des titres de dette du gouvernement canadien
- Garriott, C., S. Lefebvre, G. Nolin, F. Rivadeneyra et A. Walton (2018). *Alternative Futures for Government of Canada Debt Management*, document d'analyse du personnel n° 2018-15, Banque du Canada
- Site Web du programme des Obligations d'épargne du Canada



Le gouverneur, Stephen Poloz, et Wanda Robson, sœur de Viola Desmond, dont le portrait orne le nouveau billet de 10 \$, participent à la cérémonie d'émission tenue en novembre au Musée canadien pour les droits de la personne, à Winnipeg.
Photo : Douglas Little Photography.

MONNAIE

La Monnaie en 2018

La Banque continue de fournir aux Canadiens des billets de banque sûrs tout en suivant l'évolution des modes de paiement numériques et les tendances qui pourraient façonner l'avenir de la monnaie.

À la fin de l'année, le nombre de billets de banque canadiens en circulation s'élevait à environ 2,5 milliards, et les billets en polymère en représentaient quelque 88 %, les anciens billets en papier étant désormais rarement utilisés.

La qualité des billets en polymère se maintient : leur durée de vie est au moins trois fois et demie plus longue que celle des billets en papier. La durabilité accrue du polymère et la possibilité de le recycler permettent de produire des billets plus économiques et écologiques.

Les billets canadiens en polymère sont pourvus d'éléments de sécurité d'avant-garde qui les rendent faciles à vérifier et difficiles à contrefaire, comme en témoigne le faible taux de contrefaçon au pays. À la fin de 2018, ce taux était de 15 billets par million¹, soit un niveau de loin inférieur à la cible de la Banque, établie à 30 billets par million. Pour garder une longueur d'avance sur les faussaires, l'institution continue de mener des travaux de recherche sur de nouveaux éléments de sécurité et la technologie des billets de banque.

¹ Au 30 novembre 2018

La Banque a poursuivi les activités de dissuasion de la contrefaçon qu'elle mène auprès des détaillants ainsi qu'avec les organismes d'application de la loi, notamment la Gendarmerie royale du Canada et Sécurité publique Canada (dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la contrefaçon), l'Agence des services frontaliers du Canada et le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada.

Réalisations

La Banque a émis un nouveau billet en polymère de 10 dollars orné du portrait de Viola Desmond, icône de la lutte pour la justice sociale et première Canadienne à figurer sur un billet de banque de circulation courante (consulter la page 40 pour en savoir plus).

Les recherches de la Banque sur la monnaie numérique de banque centrale ont continué de progresser, notamment grâce aux différents départements qui ont contribué à l'analyse des options techniques et des avantages et risques économiques de cette possible nouvelle forme de monnaie de banque centrale. Divers partenaires externes ont également participé aux travaux, y compris des universitaires et des représentants d'autres banques centrales.

Le rôle de la Banque du Canada

La Banque est chargée de fournir aux Canadiens des billets de banque qu'ils peuvent utiliser en toute confiance. Elle est responsable du cycle de vie complet des billets : conception, élaboration, production, distribution, retrait et destruction. Ainsi, elle veille à ce que les billets en circulation continuent de répondre aux besoins de la population en faisant en sorte qu'ils soient à l'épreuve de la contrefaçon, qu'ils respectent des normes de qualité élevées et qu'ils soient en quantité suffisante.

Pour appuyer les orientations stratégiques de sa fonction Monnaie, la Banque effectue des recherches sur un vaste éventail de sujets, dont la conception et la sûreté des coupures, la qualité et l'état des billets en circulation, l'utilisation de l'argent comptant, l'avenir des billets de banque et les monnaies numériques. Elle se penche également sur la surveillance, l'émission et la réglementation des modes de paiement de détail électroniques.

La Banque échange régulièrement avec les représentants des organismes d'application de la loi, des secteurs du

commerce de détail et des services bancaires, ainsi que le grand public. Ces groupes constituent une source précieuse d'information, notamment sur l'usage de l'argent comptant, le contenu visuel des prochains billets de banque, et l'utilisation des autres modes de paiement.

Dans le cadre de ses démarches pour décourager la contrefaçon, la Banque collabore avec les organismes d'application de la loi et les intervenants du système judiciaire et mène des activités de sensibilisation destinées à accroître la vérification systématique des billets par les détaillants et le public.

La Banque participe à des groupes de travail internationaux et coopère avec des instituts de recherche et d'autres banques centrales dans le but de favoriser la mise en commun des connaissances et des pratiques exemplaires ainsi que l'échange de points de vue et le partage de ressources. Il s'agit aussi pour elle de contribuer à des travaux de recherche sur des sujets touchant à la monnaie.

La Banque a mené des enquêtes sur la perception qu'ont les gens des billets de banque et les moyens qu'ils utilisent pour les authentifier. Elle a aussi eu recours à des techniques d'apprentissage automatique pour déterminer comment ils évaluent la qualité des billets dont ils se servent. Par ailleurs, le personnel a continué de soumettre à des essais à grande échelle les éléments de sécurité susceptibles d'être intégrés aux futurs billets, en plus de travailler sur la prochaine génération d'éléments de sécurité avec le Conseil national de recherches du Canada et d'autres partenaires.

L'année 2018 a marqué l'aboutissement du Programme relatif à la stratégie de gestion de l'information de la Monnaie. Le département a d'ailleurs commencé à appliquer cette stratégie à ses principales activités. Dans le cadre de cette initiative, la Banque a acquis la capacité de recueillir et d'analyser des données provenant de nombreuses sources afin d'accroître la qualité des billets en circulation, de dégager les tendances dans l'utilisation de l'argent liquide et de comprendre le mouvement des billets dans le système de distribution.

Le rapport de l'enquête sur les modes de paiement de 2017, paru en 2018, fait état de l'utilisation de l'argent comptant par rapport aux autres modes de paiement dans les commerces au Canada. Les résultats révèlent que les consommateurs considèrent encore aujourd'hui le comptant comme un mode de paiement facile à utiliser, peu coûteux, sûr et largement accepté. Cela dit, en 2017, les Canadiens ont réglé moins de transactions en argent liquide que les années précédentes. La Banque a également publié des études sur les enjeux d'une société sans argent comptant, et sur la connaissance et l'utilisation du bitcoin et d'autres cryptoactifs au Canada.

Grâce à ses pratiques rigoureuses de gestion de la chaîne d'approvisionnement et d'assurance de la qualité ainsi qu'à une collaboration constante avec les institutions financières partenaires, la Banque a continué de veiller à ce que les Canadiens aient en tout temps accès à des billets de banque. Elle a aussi travaillé de près avec plusieurs institutions financières canadiennes de premier plan pour analyser le système de distribution des billets au pays et faire en sorte qu'il demeure efficace et économique.

La Banque a réalisé des progrès dans la modernisation de ses centres de traitement des billets afin qu'ils restent à la fine pointe de la technologie et continuent de fonctionner de manière efficace.

Les bureaux régionaux de Vancouver, Calgary, Toronto, Montréal et Halifax, qui assurent une solide présence de la Banque aux quatre coins du pays, ont contribué au



Phuong Anh Ho Huu, directrice régionale pour le Québec, Monnaie (deuxième à partir de la gauche), aux côtés de partenaires des organismes d'application de la loi, au Forum sur la contrefaçon et la fraude, en septembre. De gauche à droite : Pierre Thivierge, de la Gendarmerie royale du Canada; José Blanchet, de la Sûreté du Québec; Dominique Côté, du Service de police de la Ville de Montréal

dévoilement et à l'émission du nouveau billet de banque de 10 dollars. Ils ont aussi travaillé de concert avec des organismes d'application de la loi, des institutions financières et des intervenants du secteur du commerce de détail afin de sensibiliser la population canadienne à la vérification de l'authenticité des billets de banque et à la dissuasion de la contrefaçon.

Enfin, le gouvernement du Canada a rendu possible le retrait du cours légal de certains billets de banque. La Banque a appuyé cette initiative, car elle permet que les billets en circulation demeurent actuels, faciles à utiliser et difficiles à contrefaire.

Activités à venir

- Le billet vertical de 10 dollars marque l'adoption par la Banque d'une nouvelle approche d'émission des billets. Désormais, les nouveaux billets seront introduits périodiquement à quelques années d'intervalle, au lieu que les cinq coupures soient mises en circulation dans un court laps de temps comme c'était le cas par le passé. Grâce à cette stratégie, la Banque pourra intégrer les plus récents éléments de sécurité à chacun des nouveaux billets qu'elle conçoit.
- La Banque poursuivra ses travaux de recherche sur les monnaies numériques, la qualité et les éléments de sécurité des billets de banque ainsi que l'utilisation de l'argent comptant. Elle continuera également de soumettre à des essais à grande échelle les nouvelles technologies susceptibles d'être appliquées aux billets et de travailler à de nouveaux éléments de sécurité.
- La Banque déploiera une stratégie de mobilisation visant les parties prenantes externes de la Monnaie.

#10vertical

Le 19 novembre 2018, la Banque du Canada a émis un nouveau billet de 10 dollars en polymère. Il s'agit du premier billet orienté à la verticale produit par la Banque et du premier billet de circulation courante à arborer le portrait d'une Canadienne, un honneur accordé à Viola Desmond, icône de la lutte pour la justice sociale. L'événement s'est déroulé à Winnipeg, au Musée canadien pour les droits de la personne, qui illustre le verso du billet. Les bureaux régionaux ont également organisé des activités parallèles à Halifax, Montréal, Toronto, Edmonton et Vancouver.



Viola Desmond, dont le portrait orne le nouveau billet de 10 \$, a été choisie parmi des centaines de Canadiennes remarquables à l'issue de la consultation publique nationale « Envisagez-la sur un BILLET ».

L'émission de ce billet a été le point culminant d'une démarche historique ayant débuté en 2016 à l'occasion de la Journée internationale des femmes, lorsque le premier ministre Justin Trudeau a annoncé qu'une Canadienne emblématique figurerait sur le prochain billet de banque. Le même jour, la Banque a **lancé** la consultation publique intitulée « Envisagez-la sur un BILLET ».

La population a ainsi été appelée à proposer le nom de Canadiennes qui mériteraient d'être représentées sur un billet. La Banque a reçu plus de 26 000 propositions, dont 461 candidates admissibles. À la toute fin de 2016, le public a **appris** que c'est Viola Desmond qui avait été retenue.

Le billet a, quant à lui, été **dévoilé** lors d'un événement tenu à Halifax à l'occasion de la Journée internationale des femmes de 2018, deux ans jour pour jour après le lancement de la campagne « sur un BILLET ».

Orné d'images de Viola Desmond et du Musée canadien pour les droits de la personne, le nouveau billet de 10 dollars souligne les efforts qui ont été et qui continuent d'être déployés pour assurer l'égalité des droits et la justice sociale pour tous les Canadiens. Il est doté d'éléments de sécurité améliorés, faciles à vérifier et difficiles à contrefaire, de manière à ce que la population puisse l'utiliser en toute confiance.

La campagne « sur un BILLET » et le nouveau billet de 10 dollars ont retenu l'attention des Canadiens et du monde entier et suscité un grand intérêt tant dans les médias traditionnels que dans les médias sociaux.

La Banque est très fière de ce billet.

Renseignements complémentaires

- Renseignements sur le nouveau billet de banque vertical de 10 dollars
- Vidéos sur la conception des billets de banque canadiens, leurs éléments de sécurité et les histoires qu'ils renferment
- Diffusion Web de l'annonce de l'émission du nouveau billet de 10 dollars
- Engert, W., B. Fung et S. Hendry (2018). *Is a Cashless Society Problematic?*, document d'analyse du personnel n° 2018-12, Banque du Canada.
- Henry, C., K. Huynh et G. Nicholls (2018). *Bitcoin Awareness and Usage in Canada: An Update*, note analytique du personnel n° 2018-23, Banque du Canada.
- Henry, C., K. Huynh et A. Welte (2018). *2017 Methods-of-Payment Survey Report*, document d'analyse du personnel n° 2018-17, Banque du Canada.

ADMINISTRATION DE LA BANQUE

L'administration de la Banque en 2018

Il y a quatre ans, la Banque s'est donné une nouvelle vision : *être une banque centrale influente — dynamique, engagée et digne de confiance — mobilisée pour un Canada meilleur*. Cet énoncé a encouragé les employés à voir la Banque et son rôle autrement, et incité l'institution à opérer un grand changement dans la conduite de ses activités.

L'idée maîtresse de cette vision a guidé l'ambitieux Plan à moyen terme 2016-2018 de la Banque, qui vient d'arriver à échéance. Durant la période couverte par le Plan, les employés ont été invités à essayer de nouvelles façons de collaborer et à adopter des approches novatrices dans leur travail.

Le personnel a adhéré sans réserve à cette approche, dans un contexte où la Banque est engagée depuis longtemps dans la poursuite de l'excellence. C'est ainsi que ce plan à moyen terme a amené de nombreux changements au sein de l'institution.

Un milieu de travail moderne et connecté, où les outils technologiques et les aires communes favorisent les échanges, la créativité et l'expérimentation, a été le catalyseur de cette transformation. C'est en 2018 que, pour la première fois, tous les employés du siège ont occupé les immeubles rénovés de la rue Wellington pendant une année complète.

Pour la neuvième année de suite, la Banque s'est classée parmi les 100 meilleurs employeurs du Canada et les 25 meilleurs employeurs de la région de la capitale nationale.

Dans le cadre de la campagne annuelle de charité en milieu de travail, les employés ont amassé 272 905 \$ au profit de Centraide et de PartenaireSanté.

L'administration de la Banque du Canada

Les grandes fonctions et les activités principales de la Banque s'appuient sur de solides pratiques de gestion et un cadre opérationnel robuste.

Des opérations efficaces, efficientes et novatrices contribuent à la réalisation des objectifs opérationnels de l'institution. Parallèlement, une culture fortement axée sur le leadership et de bonnes communications favorisent la mobilisation et la productivité des employés.

En plus des économistes et des spécialistes du système financier, dont les activités sont liées à ses grandes fonctions, l'institution compte parmi son personnel des leaders et des employés des départements de l'Administration générale qui s'occupent principalement de la gestion :

- des ressources humaines — attraction, fidélisation et perfectionnement d'employés très qualifiés;
- des processus institutionnels — prise de décisions et gouvernance par la Haute Direction, conformité, gestion des risques, audit, questions juridiques, politique institutionnelle et communications;
- des actifs — entretien des immeubles, protection du personnel et des biens matériels et approvisionnement;

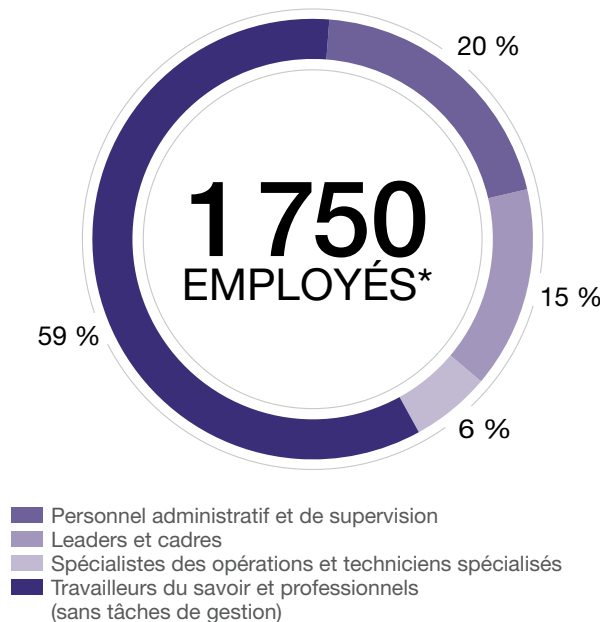
- des finances — établissement des budgets, comptabilité et contrôle;
- des technologies de l'information, des données et de la sécurité.

Ce qui guide les principes de l'Administration générale

- Partenaire à valeur ajoutée : mettre à la disposition des secteurs d'activité les relations et les connaissances dont ils ont besoin pour résoudre leurs problèmes
- Excellence opérationnelle : offrir des processus et des systèmes efficaces et intégrés, des analyses de qualité supérieure, ainsi qu'une planification et des budgets établis en concertation
- Bonne collaboration : assurer une prestation de services et de conseils utiles et adaptés
- Intendance institutionnelle efficace : fournir les conseils, l'orientation et le soutien nécessaires pour faciliter la prise de décisions judicieuses et assurer l'intendance de l'information et des ressources financières et humaines de la Banque

Composition du personnel de la Banque, par fonction

Chiffres approximatifs pour 2018



* Comprend environ 1 500 employés chargés des activités essentielles et 250 employés temporaires embauchés pour des projets

Réalisations

Ressources humaines

Chaque année, des efforts considérables sont déployés afin d'offrir aux employés des occasions de perfectionnement uniques, une rémunération globale concurrentielle et un milieu de travail exceptionnel.

La promotion de l'inclusion et de la diversité a occupé beaucoup de place en 2018, et les leaders comme les employés n'ont pas hésité à appuyer cet engagement de la Banque. Voici quelques-unes des réalisations de l'institution à cet égard :

- adoption d'une approche d'auto-identification des employés plus inclusive et mise en œuvre d'une campagne visant à avoir un portrait plus juste de la représentation des groupes désignés à la Banque;
- mobilisation des cadres supérieurs comme champions de la diversité et de l'inclusion;
- nouvelle formation pour les recruteurs et les gestionnaires qui embauchent;
- sélection des trois premières lauréates de la Bourse de maîtrise pour les étudiantes en économie ou en finance : Haeyeon Lee (étudiante à la maîtrise en économie financière à l'Université de Toronto), Monica Mow (étudiante à la maîtrise ès arts en



La conférence « Célébration de la diversité et du pouvoir de l'inclusion » qui s'est tenue à la Banque en mars a permis aux employés d'échanger avec des participants de l'extérieur.

économie à l'Université de Victoria) et Fanny McKellips (étudiante à la maîtrise ès arts en économie à l'Université Queen's);

- soutien à la formation de plusieurs groupes de ressources — une initiative lancée par les employés —, dont un ciblant les femmes et un autre, les personnes LGBTQ2S.

En mars, des employés de la Banque ainsi que des invités d'autres organismes fédéraux constitutifs du filet de sécurité financier¹ et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement se sont réunis à l'occasion de la conférence « Célébration de la diversité et du pouvoir de l'inclusion ». Ils ont eu une discussion franche et productive sur le rôle que jouent la diversité et l'inclusion dans le milieu de travail.

Une autre activité importante pour la Banque a été l'adoption d'une approche globale et coordonnée pour le perfectionnement et le cheminement professionnels. Cette approche repose sur le cadre de rendement et de perfectionnement lancé en 2017.

L'institution s'est de nouveau employée à attirer et à fidéliser des économistes et des spécialistes du système financier. S'appuyant sur les résultats de consultations auprès de ses chercheurs et de ses leaders, ainsi que sur une analyse comparative externe rigoureuse, la Banque a actualisé son programme de congé sabbatique pour le rendre plus convivial, accessible et attrayant pour les chercheurs.

¹ Composé de la Banque du Canada, du ministère des Finances du Canada, du Bureau du surintendant des institutions financières, de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada et de la Société d'assurance-dépôts du Canada



De gauche à droite : Jing Yang (directrice générale déléguée, Analyses de l'économie canadienne), Julie Champagne (directrice générale, Services généraux) et Ben Sorensen (directeur principal, Services des technologies de l'information) prennent la parole au lancement de PotentiELLE, un réseau dirigé par des employés qui a pour but d'accroître les moyens d'action des femmes et de favoriser leur perfectionnement à la Banque.

Créé en 2018, le Grand Prix de recherche vise à reconnaître les travaux de recherche en économie et sur le système financier réalisés à la Banque. Il est remis au chercheur ou au groupe de chercheurs qui a le mieux contribué au programme de recherche de l'institution. Le premier Grand Prix a été décerné à Wataru Miyamoto, pour son étude intitulée *Government Spending Multipliers Under the Zero Lower Bound: Evidence from Japan*.

Le dernier volet du projet triennal de modernisation des programmes, processus et outils liés aux ressources humaines a été fructueux, ayant mené à la mise en place d'un nouvel outil de recrutement en juillet.

Toutes ces activités ont bénéficié de l'appui de l'équipe chargée des communications avec les employés, qui a utilisé divers véhicules et produits numériques pour tenir le personnel informé des changements importants et s'assurer qu'il se sente engagé à l'égard de son travail.

Infrastructure opérationnelle

Le rythme rapide des progrès technologiques et les besoins opérationnels en constante évolution obligent la Banque à adapter et à améliorer chaque année son infrastructure opérationnelle.

Depuis la fin des travaux de modernisation du siège, la réduction de la consommation d'énergie à l'immeuble de la rue Wellington est bien en deçà des prévisions.

Hydro Ottawa a d'ailleurs souligné l'efficacité énergétique de l'immeuble rénové en décernant un prix à la Banque.

Le personnel a de nouveau profité du laboratoire d'innovation de l'institution, l'Espace Idées, pour aborder des problèmes en faisant appel à l'esprit de groupe et à la créativité — dans un souci d'amélioration continue. Principalement un lieu visant à favoriser la réflexion et la collaboration entre les fonctions, le laboratoire a vu le jour durant la rénovation du siège.

En 2018, 495 séances ont été organisées à l'Espace Idées, dont trois ateliers interactifs présentés dans le cadre de la série d'exposés rÉCO animés par des experts externes de domaines autres que l'économie et la finance.

Résilience

Sur le plan de la résilience, en 2018, la Banque a maintenu au premier rang de ses priorités la continuité des opérations, en toutes circonstances, des principaux systèmes et processus qui soutiennent les opérations sur les marchés et les opérations bancaires au pays.

Dans cette optique, l'institution a établi un nouveau centre de données; elle en compte maintenant trois dans différentes régions du pays afin d'assurer la sécurité et l'intégrité de ses données. Elle a aussi terminé l'aménagement de son site de relève pour les opérations bancaires et les opérations sur les marchés situé à Calgary et tenu des exercices réguliers de reprise après sinistre durant l'année.

La stratégie d'adoption de l'infonuagique, qui vise à faire passer certaines composantes de l'infrastructure et des solutions TI à des plateformes infonuagiques, a continué de progresser. Cette stratégie favorise la résilience de la Banque en prévoyant la mise à niveau de certains systèmes TI par les fournisseurs, le cas échéant, de manière à répondre aux besoins de la Banque.

Cybersécurité

En 2018, la Banque a continué de suivre et d'évaluer les cybermenaces et de chercher des moyens d'y remédier en s'adaptant à l'évolution rapide du paysage des cybermenaces.

L'application de la stratégie de cybersécurité s'est poursuivie. L'accent a été mis sur le renforcement de la résilience des systèmes informatiques internes tout en encourageant celle du système dans son ensemble à la faveur de partenariats avec le milieu financier et les organismes gouvernementaux. La nouvelle stratégie repose sur la recherche, l'étalonnage et les évaluations formelles des risques de cybersécurité.



Agent de sécurité faisant le guet devant le siège de la Banque.

Elle servira de cadre pour l'atteinte des objectifs en matière de cybersécurité énoncés dans le Plan à moyen terme 2019-2021 de la Banque.

Enfin, l'institution a mis en œuvre les contrôles du programme de sécurité des clients de SWIFT (Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunications) (voir la page 35).

Gestion des données et des documents

D'importants progrès ont été accomplis dans la gestion des données et des documents officiels en 2018. Cette gestion assure l'amélioration continue des travaux de recherche et d'analyse statistique de la Banque dans le respect des exigences relatives à la confidentialité et à la sécurité des données que l'institution détient.

Quelques départements ont commencé à étudier les applications possibles de l'analyse avancée, comme l'apprentissage automatique et l'exploration de textes, pour faciliter l'analyse des données économiques et d'autres activités de la Banque.

Activités à venir

- Une stratégie globale sur la diversité et l'inclusion sera élaborée en 2019, tandis que les efforts visant à favoriser le mieux-être se poursuivront grâce à l'enrichissement des programmes.
- Le programme de perfectionnement professionnel et en leadership sera amélioré.
- La Banque continuera d'encourager l'innovation par des partenariats et l'expérimentation.
- En vue d'accroître la résilience, des efforts seront de nouveau consacrés à la transition des systèmes opérationnels vers la nouvelle architecture servant à faciliter la gestion des risques opérationnels dans les années à venir.
- La mise en place du centre des opérations de relève se poursuivra.
- Les activités visant à renforcer la cybersécurité seront maintenues. La Banque restera centrée sur le recrutement, la fidélisation et le développement des personnes compétentes dans ce domaine.
- La Banque fera avancer sa stratégie sur les données institutionnelles et poursuivra ses efforts en vue de renouveler l'environnement d'analyse économique.



COMMUNICATIONS ET RAYONNEMENT

Les communications et le rayonnement en 2018

La Banque du Canada s'engage à informer la population canadienne de façon ouverte et transparente sur ses politiques, ses actions et ses analyses.

Les ménages, les entreprises et les investisseurs ont davantage confiance en la valeur de leur argent et en la fiabilité du système financier du pays s'ils comprennent mieux le rôle de la Banque.

Réalisations

Le contexte actuel se caractérise par un univers médiatique en transformation, une numérisation accrue des communications et des attentes croissantes de la

population à l'égard de la transparence des institutions publiques. C'est pourquoi la Banque continue de chercher des façons nouvelles et novatrices de mobiliser les parties prenantes, à savoir les médias, les acteurs des marchés financiers et le grand public.

L'objectif consiste à communiquer avec les Canadiens de façon claire et efficace, et à présenter un bilan détaillé de ses activités. Pour ce faire, la Banque a lancé plusieurs initiatives cette année, notamment :

- une enquête d'opinion pour permettre à l'institution de mieux comprendre ses publics cibles et leurs besoins;

Activités annuelles de communication de la Banque

Grâce à son programme de rayonnement étendu et à ses activités de mobilisation des parties prenantes, la Banque du Canada veille à ce que les points de vue de la population, des entreprises et des organismes canadiens soient compris et reflétés dans la conduite de la politique monétaire.

Huit fois par an, l'institution annonce sa décision relative au taux directeur; en complément, elle publie le *Rapport sur la politique monétaire* tous les trimestres.

Elle fait paraître la *Revue du système financier* une fois l'an pour aider le public à comprendre les risques qui pèsent sur la stabilité du système financier du pays. À cette publication s'ajoute désormais le portail sur le système financier, ressource en ligne qui diffuse des analyses et des recherches d'actualité sur les questions de stabilité financière.

En 2018, la Banque a lancé *L'Économie claire et simple*, publication en ligne dont le but est de permettre aux Canadiens de mieux comprendre l'économie par des articles courts qui expliquent de grandes questions économiques en termes simples.

Outre ces périodiques et les outils qui les accompagnent, les discours que prononcent les membres du Conseil de direction — dont bon nombre sont diffusés sur le Web — permettent de communiquer aux Canadiens et aux auditoires internationaux les messages importants de la Banque.

La parution des grandes publications comme le *Rapport sur la politique monétaire* et la *Revue du système financier* est suivie d'une conférence de presse



et d'entrevues du gouverneur et de la première sous-gouverneure. Les représentants des médias peuvent prendre connaissance du contenu sous embargo des publications et des discours lors de huis clos tenus au siège de la Banque.

Le gouverneur et la première sous-gouverneure témoignent devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes et le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce deux fois par année, comme ce fut le cas au printemps et à l'automne 2018.

Enfin, les membres du Conseil de direction tiennent régulièrement des consultations et des tables rondes avec un large éventail de chefs de file des secteurs public et privé tout au long de l'année.



- des mesures pour rendre les discours et les principales publications plus faciles à lire pour les non-spécialistes;
- une initiative visant un accès élargi et plus facile aux données, modèles et travaux de recherche de la Banque;
- une utilisation accrue des médias sociaux et des plateformes numériques pour toucher et informer un plus large public;
- l'élaboration de contenus pour le site Web et les programmes du Musée de la Banque du Canada afin de nouer un dialogue avec le public et de mieux lui expliquer sa mission.

Par ailleurs, les résultats ont mis en lumière une préférence marquée pour des communications claires, simples, visuelles et numériques, diffusées par les canaux préférés de la population. La Banque se sert des commentaires obtenus pour mieux adapter ses stratégies et ses produits de communication aux préférences de ses publics cibles en matière de communication et d'information.

La Banque a également publié une évaluation de la lisibilité de ses discours et de ses principales publications. D'après les résultats de cette évaluation, l'institution se classe bien par rapport à d'autres banques centrales, mais elle devra poursuivre ses efforts pour garantir la lisibilité de ces documents.

Recherche sur l'opinion publique

En 2018, la Banque a lancé un programme de recherche sur l'opinion publique afin de mieux comprendre ses publics cibles et leurs besoins en matière de communication.

Une enquête a été menée dans le cadre de cette initiative. Ses résultats indiquent qu'il existe une forte corrélation entre la connaissance de la Banque, la compréhension de sa mission et la confiance du public. Ils témoignent par ailleurs d'un grand intérêt du public à en apprendre davantage sur la Banque et l'économie.

Les résultats de l'enquête révèlent aussi que la plupart des Canadiens ont une certaine connaissance du rôle, des fonctions et du mandat de la Banque. La confiance dans l'institution (70 %) se compare favorablement à celle témoignée envers d'autres grandes institutions canadiennes. Dix-sept pour cent des Canadiens (environ six millions de personnes) ont dit s'intéresser à l'économie, mais estiment qu'ils ne comprennent pas assez bien les concepts.

Des communications claires et simples

Compte tenu des résultats de sa recherche sur l'opinion publique, la Banque a redoublé d'efforts en 2018 pour communiquer de façon claire et simple, et pour fournir plus d'informations sur des questions économiques.

L'une de ses principales initiatives en ce sens a été le lancement de *L'Économie claire et simple*, une nouvelle publication numérique qui explique des concepts économiques fondamentaux au moyen d'articles courts utilisant un langage simple et du contenu visuel pour rendre les notions accessibles et susciter l'intérêt des lecteurs.

Le gouverneur a prononcé un discours traitant des questions de transparence et de confiance de la population. Dans ce discours, il a décrit certaines des nouvelles initiatives de communication entreprises par la Banque en 2018.



Le gouverneur, Stephen Poloz, prononce un discours sur les communications de banque centrale, en juin devant la Chambre de commerce du Grand Victoria.

Transparence des politiques

Dans sa publication trimestrielle intitulée *Rapport sur la politique monétaire* (RPM), la Banque présente les facteurs qui ont motivé ses décisions relatives au taux directeur, y compris des précisions sur les risques les plus importants entourant ses prévisions et leur évolution prévue. En 2018, l'institution a pris plusieurs mesures pour accroître la transparence de son processus décisionnel stratégique.

Les membres du Conseil de direction ont commencé à prononcer des discours sur l'état de la situation économique après chacune des quatre annonces du taux directeur qui ne coïncident pas avec la publication du RPM. À l'instar des déclarations préliminaires du RPM, ces discours mettent en lumière des aspects essentiels de l'évolution de l'économie et les considérations ayant occupé une place prépondérante dans les délibérations du Conseil de direction.

En complément de sa *Revue du système financier*, la Banque a lancé le portail sur le système financier pour diffuser en temps utile ses analyses et ses recherches sur les questions de stabilité financière (consulter la page 25 pour en savoir plus). Par ailleurs, la Banque a lancé une nouvelle base de données en ligne donnant accès aux projections pour l'économie canadienne établies par son personnel ces 30 dernières années.

La Banque renouvelle son cadre de conduite de la politique monétaire tous les cinq ans. En 2018, dans le cadre de ce processus, elle a permis pour la première fois au public d'accéder à certaines séances de son colloque économique annuel. Les personnes intéressées ont ainsi pu regarder la diffusion Web de ces séances (consulter la page 20 pour en savoir plus).

Stratégie numérique

La Banque a amélioré l'expérience des visiteurs de son site Web en 2018.

La lisibilité du site a été accrue, et une nouvelle fonction a permis d'accélérer et de faciliter les recherches. De meilleures illustrations, des vidéos et des éléments multimédias interactifs ont rendu le contenu et la présentation visuelle des messages de la Banque dans les médias sociaux plus attrayants.

Virage numérique

En 2018, la Banque a :

- converti la *Revue du système financier* en publication entièrement numérique;
- lancé la page Facebook du Musée;
- élaboré une nouvelle interface de programmation d'application qui permet aux usagers d'extraire les données et informations financières publiées dans son site Web;

- transformé les *Statistiques bancaires et financières* en un ensemble de tableaux de bord numériques interactifs que l'on peut télécharger;
- facilité l'accès aux données et modèles de la Banque pour le public, sous une forme qui permet aux chercheurs d'extraire, d'utiliser et de communiquer plus aisément les données;
- publié quinze notes analytiques du personnel sous forme entièrement numérique.

Relations avec les parties prenantes et rayonnement

Relations avec les parties prenantes

La Banque s'emploie à mobiliser les parties prenantes — entreprises, universitaires, parlementaires, associations professionnelles et organisations syndicales, entre autres — d'un grand nombre de secteurs et de régions. Cette mobilisation lui permet de mieux comprendre l'évolution de l'économie et de prendre des décisions de politique éclairées. Elle l'éclaire aussi sur les défis et les possibilités que présenteront des phénomènes nouveaux, comme la numérisation.

La mobilisation des diverses parties prenantes renforce par ailleurs la responsabilité de la Banque vis-à-vis des Canadiens. À cet égard, la stratégie de communication de l'institution mise sur la poursuite et l'intensification de cette mobilisation qui complète ses activités publiques, médiatiques et sur les médias sociaux.

En 2018, les leaders de la Banque ont participé à :

- 90 discours publics et privés;
- 62 activités médiatiques;
- 27 consultations, tables rondes et dîners;
- 11 activités régionales de rayonnement, dont 3 dans de petites agglomérations urbaines.

Les bureaux régionaux de la Banque, situés à Vancouver, Calgary, Toronto, Montréal, Halifax et New York, ont soutenu ces activités de rayonnement. Parmi les changements apportés au programme de rayonnement cette année, notons l'organisation d'un plus grand nombre d'activités autour d'un thème ou d'un discours et de tables rondes sur des sujets particuliers.

Les représentants régionaux ont entretenu des liens étroits avec les entreprises, les administrations publiques, les établissements d'enseignement et les universités. Ils ont aussi réalisé des entrevues dans le cadre de l'enquête sur les perspectives des entreprises et de l'enquête auprès des responsables du crédit, fait des recherches sur des problèmes propres à certaines



Pendant sa visite en Beauce, au Québec, en octobre, le sous-gouverneur Timothy Lane a rencontré Charles Dutil, président du fabricant de semi-remorques Manac, à l'usine de Saint-Georges.

régions, et aidé la Banque à mieux comprendre les marchés financiers. Par ailleurs, ils ont donné des formations à des détaillants, à des consommateurs et au personnel d'institutions financières pour leur apprendre à reconnaître les billets de banque authentiques, et collaboré avec les organismes d'application de la loi à des activités de prévention de la contrefaçon.

En outre, la Banque a commencé à élaborer une stratégie à long terme pour enrichir ses relations avec les parties prenantes et les intégrer à ses programmes et projets. À cet effet, elle va intensifier ses efforts de mobilisation pour renforcer ses relations et multiplier les occasions de dialogue avec un plus large public.

Rayonnement auprès des universités

La recherche de grande qualité est à la base du travail de la Banque et a eu un rôle de premier plan en 2018 pour éclairer l'analyse des politiques.

Pour respecter son engagement à rendre ses recherches plus accessibles au grand public, la Banque a mis en ligne un [bulletin mensuel](#) qui répertorie les travaux en cours de son personnel. En tout, elle a fait paraître 61 documents de travail, 18 documents d'analyse, 41 notes analytiques et 3 rapports techniques cette année. De plus, 62 articles ont été publiés ou acceptés pour publication dans des revues universitaires avec comité de lecture.

La Banque collabore avec les universitaires et d'autres partenaires à la recherche sur des sujets importants.



En novembre, le gouverneur, Stephen Poloz, présente la Bourse de recherche de la Banque pour 2018 à Stephen D. Williamson, de l'Université Western Ontario.

Cinq universitaires ont participé à plusieurs projets conjoints dans le cadre du Programme de chercheurs invités de la Banque en 2018 :

- Victor Aguirregabiria, Université de Toronto
- Dean Corbae, Wisconsin School of Business
- Rodney Garratt, Université de Californie à Santa Barbara
- Charles M. Kahn, Université de l'Illinois
- Stephen D. Williamson, Université Western

Le Programme de bourses de recherche de la Banque vise à favoriser l'excellence de la recherche dans les universités canadiennes et la mise en place de partenariats avec des experts externes dans des domaines qui sont au cœur du mandat de l'institution. Le Programme offre deux bourses différentes à des chercheurs employés par une université canadienne.

Les Bourses de recherche soulignent l'excellence de chercheurs reconnus au Canada. En 2018, elles ont été attribuées à feu Peter Christoffersen, de l'Université de Toronto, et à Stephen D. Williamson, de l'Université Western.

La Bourse du gouverneur, décernée à un professeur adjoint ou agrégé exceptionnel qui s'est distingué dans des domaines liés aux activités de banque centrale, a été remise à Markus Poschke, de l'Université McGill.

Au début de 2018, le gouverneur a présidé l'épreuve finale du troisième Défi du gouverneur, concours annuel destiné aux étudiants universitaires, qui vise à mieux faire connaître le rôle de la politique monétaire dans

l'économie canadienne. L'Université Wilfrid-Laurier a remporté les honneurs en 2018.

Outre ces programmes, la Banque collabore avec le milieu universitaire par les moyens suivants :

- l'offre de stages coopératifs et d'emplois d'été aux étudiants des universités participantes;
- des bourses et des stages à l'intention de femmes étudiant en économie ou en finance, d'étudiants handicapés et d'étudiants autochtones;
- des programmes de recrutement universitaire visant les nouveaux diplômés;
- la remise de prix aux doctorants en économie et en finance qui se distinguent par leur travail de recherche;
- la tenue régulière d'ateliers, de colloques et d'autres activités;
- des stages pour doctorants;
- la visite, par les membres du Conseil de direction, de collèges et d'universités dans les différentes régions du pays.

Partenariats en innovation

En 2018, la Banque a établi un partenariat avec le Creative Destruction Lab pour approfondir sa connaissance des technologies de pointe. Ce partenariat lui permettra de rester au fait des tendances dans les domaines de l'intelligence artificielle, de l'apprentissage automatique, des technologies relatives aux crypto-actifs et de l'informatique quantique.

La Banque a également lancé le programme Partenariats en innovation et technologie (PIVOT) pour accélérer le rythme d'innovation dans ses activités d'analyse et de recherche en économie et ses activités courantes. C'est ainsi que l'institution collabore avec des novateurs du secteur privé et du milieu universitaire à la mise à l'essai d'outils et de technologies numériques.

Musée de la Banque du Canada

Le Musée, qui a rouvert ses portes à la mi-2017, a connu une très bonne première année complète dans ses nouveaux locaux. Il a accueilli 61 396 visiteurs en 2018.

Le Musée a pour mission d'aider la population canadienne à mieux comprendre les activités de la Banque du Canada et à mieux faire connaître les concepts économiques fondamentaux. Les résultats d'un sondage mené auprès des visiteurs donnent à penser que ces objectifs sont atteints.



Des visiteurs du Musée de la Banque du Canada se font expliquer le rôle de la Banque — et le leur — dans l'économie.

En complément de l'exposition permanente, le Musée a lancé diverses expositions temporaires itinérantes en 2018. Parmi ces expositions couronnées de succès, signalons *La monnaie électronique déchiffrée*, qui présente l'histoire, l'évolution et l'importance des monnaies numériques; *Une femme de valeur*, qui raconte l'histoire de Viola Desmond et du nouveau billet de 10 \$ lancé en 2018; et *Avant l'Erebus : le parcours de sir John Franklin*, exposition montée en partenariat avec le Musée canadien de l'histoire.

Par ailleurs, le Musée a continué à collaborer avec des éducateurs de partout au pays. Ainsi, sa collaboration avec la Fondation canadienne d'éducation économique a abouti au lancement d'une ressource éducative en ligne, intitulée *L'argent et la politique monétaire au Canada*. Le Musée a aussi lancé un programme éducatif interactif appelé *Incroyable! C'est de l'argent*. Enfin, il a élaboré deux nouveaux programmes scolaires en collaboration avec des enseignants du primaire et du secondaire.

Renseignements complémentaires

- Deslongchamps, A. (2018). *Readability and the Bank of Canada*, note analytique du personnel n° 2018-20, Banque du Canada.
- Poloz, S. S. (2018). *Soyons clairs : la transparence pour inspirer confiance et être compris*, discours prononcé devant la Chambre de commerce du Grand Victoria, Victoria (Colombie-Britannique), 27 juin.
- Programme Partenariats en innovation et technologie (PIVOT)
- L'argent et la politique monétaire au Canada
- Banque du Canada (2018). *La Banque du Canada publie pour la première fois les projections économiques établies par son personnel*, communiqué, 1^{er} novembre.



PRÉSENCE INTERNATIONALE

La présence internationale en 2018

Le gouverneur, la première sous-gouverneure, les sous-gouverneurs et d'autres cadres supérieurs de l'institution entretiennent un dialogue sur l'évolution de la conjoncture économique et financière mondiale auprès d'instances comme le Groupe des Sept (G7), le Groupe des Vingt (G20), le Conseil de stabilité financière (CSF), la Banque des Règlements Internationaux (BRI), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Fonds monétaire international (FMI).

En 2018, le multilatéralisme a été soumis à de fortes pressions : la majeure partie de l'année a été placée sous le signe des tensions commerciales, des incertitudes quant à l'avenir des politiques commerciales et d'une montée des inquiétudes par rapport à la stabilité d'un ordre international fondé sur des règles. Ces défis n'ont toutefois pas empêché la Banque de travailler de façon constructive, apportant un concours important dans plusieurs domaines.

Les pays membres du G20 ont, sous la présidence de l'Argentine, discuté des risques pesant sur les perspectives de croissance de l'économie mondiale et ont convenu de s'attaquer à la résolution des tensions commerciales ainsi qu'à la réforme de l'Organisation mondiale du commerce. Ils se sont en outre dits conscients de l'importance de coopérer entre eux au développement d'économies résilientes et inclusives. Sous la présidence du Canada, le G7, formé des sept pays les plus industrialisés, s'est concentré sur trois grands thèmes : la croissance inclusive et l'adaptation au changement dans une économie moderne, la gouvernance à l'échelle mondiale et la promotion de règles du jeu collectives équitables.

Durant l'année, les représentants de la Banque ont continué de nouer et de développer des relations en allant au-devant de leurs partenaires du monde entier.

Le rôle de la Banque du Canada sur la scène internationale

Chaque année, les activités que mène la Banque sur la scène internationale contribuent à la réalisation de son mandat.

L'échange d'informations et de points de vue avec des homologues étrangers aide la Banque à comprendre l'économie mondiale, ce qui constitue une étape essentielle tant pour la formulation de la politique monétaire que pour le repérage des risques pesant sur le système financier. Ce partenariat prépare aussi la Banque à s'attaquer à des problèmes complexes, souvent intriqués à l'échelle internationale dans leurs dimensions économiques, financières et réglementaires, ainsi qu'à des dossiers communs qui concernent les politiques relatives au système financier et les opérations de banque centrale.

Le gouverneur, la première sous-gouverneure, les sous-gouverneurs et d'autres cadres supérieurs de l'institution entretiennent un dialogue sur l'évolution de la conjoncture économique et financière mondiale auprès d'instances comme :

- le G7 et le G20,
- le Fonds monétaire international,
- la Banque des Règlements Internationaux (BRI),
- le Conseil de stabilité financière (CSF),

- l'Organisation internationale des commissions de valeurs,
- l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Le gouverneur siège au conseil d'administration de la BRI, lequel détermine la stratégie et les grandes orientations de cette institution et surveille le travail de ses dirigeants. Il préside également son Comité d'audit, chargé d'examiner les questions liées aux systèmes de contrôle interne et à la communication financière.

La Banque appuie les travaux du CSF visant l'élaboration et la promotion de politiques efficaces en matière notamment de réglementation et de surveillance du secteur financier, dans le but de favoriser la stabilité financière dans le monde.

La première sous-gouverneure est membre de l'assemblée plénière du CSF et du Comité permanent d'évaluation des vulnérabilités, qui surveille et évalue les vulnérabilités au sein du système financier mondial.

Des représentants de la Banque participent aussi aux travaux de divers groupes de travail et comités internationaux, que ce soit dans le but de formuler des recommandations sur un sujet précis ou d'échanger des idées et de collaborer avec des économistes et des chercheurs d'autres pays.

Soutenir la présidence canadienne du G7

En 2018, le Canada a occupé à son tour la présidence du G7. La Banque a apporté un soutien important à cette présidence en organisant une série d'événements conjointement avec le ministère des Finances du Canada. Le premier, le symposium du G7 sur l'innovation et la croissance inclusive qui s'est tenu le 8 février à Montebello, au Québec, a rassemblé des hauts responsables, des universitaires et des acteurs du secteur privé autour d'un objectif : mieux comprendre les liens entre l'innovation et la croissance inclusive à l'ère du numérique. Cette journée a permis de jeter les bases théoriques des discussions sur les politiques connexes qui ont suivi tout au long de l'année.

Prenant la parole à cette occasion, la première sous-gouverneure, Carolyn A. Wilkins, a indiqué que l'économie numérique est porteuse d'une amélioration du niveau de vie en général, mais qu'elle pourrait faire des laissés-pour-compte dans l'immédiat. Elle a pressé les décideurs publics d'engager une réflexion sur les façons d'atténuer les effets négatifs de ces progrès technologiques¹.

La réunion des ministres des Finances et des gouverneurs des banques centrales des pays du G7, qui s'est déroulée du 31 mai au 2 juin à Whistler, en Colombie-Britannique, est le deuxième grand événement auquel la Banque a apporté son concours. Ses employés ont préparé les débats et encadré les discussions avec leurs homologues du ministère des Finances du Canada. Les participants ont réitéré l'importance d'un commerce fondé sur des règles et d'une croissance inclusive, examiné les risques principaux pesant sur les perspectives économiques, discuté des risques et des avantages éventuels des cryptoactifs et réfléchi à la meilleure manière de contrer les cyberrisques présents dans le secteur financier.

Les gouverneurs des banques centrales se sont réunis en marge de la réunion pour discuter d'autres questions d'intérêt, en particulier la formulation de la politique monétaire dans un climat d'incertitude, ainsi que la diversité et l'inclusion dans le milieu des banques centrales. En outre, le gouverneur, Stephen Poloz, et le ministre fédéral des Finances ont coanimé un symposium public sur certains des thèmes importants relevant des politiques publiques comme la résilience du système économique ainsi que la diversité et l'inclusion.

L'événement a été diffusé en direct sur le Web pour permettre une plus grande participation du public.

La réunion de Whistler s'est déroulée sur fond de montée des tensions commerciales, mais elle aura néanmoins été un lieu d'échanges constructifs où les ministres et les gouverneurs ont exprimé leur volonté de rétablir des partenariats collaboratifs afin de favoriser la croissance économique.

Tout au long de sa présidence, le Canada s'est attaché à souligner qu'il était important de donner aux femmes les moyens de participer pleinement à la vie économique et qu'il fallait réduire l'écart de rémunération entre les sexes. Le mandat du groupe d'experts du G7 sur la cybersécurité a été renouvelé. En ce qui a trait à l'économie numérique, le Canada s'est prononcé en faveur d'un examen de la fiscalité internationale et fait valoir l'utilité d'une coordination des actions sur les cryptoactifs à l'échelle internationale.

Enfin, les représentants de la Banque ont identifié plusieurs domaines en vue d'une coopération régulière entre les banques centrales du G7.

Cybersécurité

La cybersécurité représente un enjeu tout aussi important pour l'économie du Canada que pour celle des autres pays. C'est pourquoi la Banque a poursuivi sa collaboration avec des acteurs sectoriels, des instances internationales et les autorités fédérales et provinciales pour améliorer les politiques et pratiques en matière de cybersécurité à tous les niveaux.

La Banque est membre du Groupe d'experts du G7 sur la cybersécurité, un groupe créé pour soutenir les ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales du G7 dans leurs efforts pour renforcer la cyberrésilience du système financier international. À ce titre, elle a participé à la rédaction de deux protocoles de portée internationale en 2018 : *Groupe des Sept (G7) — Éléments fondamentaux pour la gestion des risques cybernétiques liés à des tiers dans le secteur financier* et *G7 — Éléments fondamentaux pour les tests de pénétration fondés sur les menaces*. Ces documents énoncent des principes généraux pour des politiques et des pratiques efficaces en matière de cybersécurité.

La Banque a aussi contribué aux travaux d'organismes internationaux qui œuvrent à la promotion de la cybersécurité, entre autres ceux d'un comité mixte réunissant les banques centrales membres du Comité sur les paiements et les infrastructures de marché et les autorités de réglementation des valeurs mobilières formant l'Organisation internationale des commissions

¹ En plus de nourrir le dialogue sur ces enjeux à l'échelle internationale, le discours a aussi donné lieu à des discussions au pays qui ont conduit la Banque à traiter de concurrence et de l'utilisation des données au Canada lors d'un témoignage devant le Parlement.



Dans un discours prononcé en mai lors du Sommet de Paiements Canada, le chef de l'exploitation Filipe Dinis a traité des actions menées par la Banque et ses partenaires d'ici et d'ailleurs dans le domaine des dispositifs de cybersécurité et des plans de reprise des activités.

de valeurs. Dans cette instance, la Banque a contribué à l'élaboration de méthodes harmonisées de gestion des risques auxquels sont exposées les infrastructures de marchés financiers, dont les cyberrisques.

En qualité de membre du groupe de surveillance international du réseau SWIFT, la Banque participe à la surveillance de la résilience de ce service de messagerie essentiel au bon fonctionnement du système financier au Canada et à l'étranger. Elle siège aussi au Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), qui a publié un rapport présentant l'éventail des pratiques en matière de cyberrésilience auxquelles recourent les banques et celles que préconisent les autorités de réglementation et de supervision².

L'évolution rapide des cybermenaces fait de la mise en commun d'informations un axe essentiel de la cybersécurité à la Banque. C'est dans cette optique que se sont poursuivis les échanges sur les stratégies et les enseignements tirés de l'expérience entre la Banque, la BRI et seize autres banques centrales dans le cadre des travaux du Groupe d'étude sur les questions de sécurité.

Faisant aussi partie du Groupe d'intéressés par la résilience des opérateurs de systèmes de paiement de grande valeur, la Banque s'est par ailleurs penchée sur des questions liées tout particulièrement à la résilience de ces systèmes. Composé de représentants

des banques centrales et d'institutions semblables, ce groupe élabore actuellement des lignes directrices pour la conduite de cyberexercices dans plusieurs secteurs.

Ce travail s'ajoute aux actions menées au Canada pour accroître la sûreté du système financier international.

Vers des systèmes financiers plus robustes

En tant que membre du CBCB, la Banque a pris part à la création du dispositif de Bâle III, parachevé en décembre 2017. Quand il sera pleinement mis en œuvre, le dispositif comblera les lacunes du cadre prudentiel qui existait avant la crise et posera les bases réglementaires d'un système bancaire résilient, à même de soutenir l'économie réelle.

La partie du programme de réformes du secteur financier consacrée à l'élaboration des politiques étant pour l'essentiel achevée, la Banque s'est attachée à faire avancer la mise en œuvre rapide et uniforme des normes qui ont fait l'objet d'un accord et à évaluer l'efficacité des réformes. Elle a notamment collaboré aux travaux menés conjointement par le CBCB et le CSF pour établir si les réformes produisent les résultats escomptés et mettre en évidence toute incidence non négligeable qui n'aurait pas été souhaitée.

Au-delà du dispositif de Bâle III, la Banque a également continué à travailler avec le CSF à la finalisation des réformes du G20 entreprises après la crise. Ces travaux ont porté surtout sur la détermination des ressources financières suffisantes pour la résolution des contreparties centrales³.

La Banque a aussi pris part aux activités de surveillance et d'évaluation des risques émergents pour la stabilité financière mondiale. Elle a maintenu sa collaboration avec le CSF afin d'évaluer les vulnérabilités présentes dans le système financier. En qualité de présidente du réseau d'innovation financière du CSF, elle a piloté la création d'un dispositif de surveillance des implications des cryptoactifs⁴ pour la stabilité financière et procédé à une évaluation en amont des principaux risques des marchés des cryptoactifs et de leurs éventuelles conséquences pour cette stabilité⁵. La Banque a également réalisé une analyse des incidences que l'arrivée de nouveaux acteurs dans le secteur des services

² Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (2018), *Cyber-Resilience: Range of Practices*, Banque des Règlements Internationaux, décembre.

³ Conseil de stabilité financière (2018), *Financial Resources to Support CCP Resolution and the Treatment of CCP Equity in Resolution*, 15 novembre.

⁴ Id. (2018), *Crypto-Assets: Report to the G20 on the Work of the FSB and Standard-Setting Bodies*, 16 juillet.

⁵ Id. (2018), *Crypto-Asset Markets: Potential Channels for Future Financial Stability Implications*, 10 octobre.

financiers aurait sur la structure de marché. Cette étude sera publiée au début de 2019.

Conjointement avec les autres banques centrales membres du Comité sur le système financier mondial de la BRI, la Banque s'est penchée sur les répercussions d'une longue période de bas taux d'intérêt sur les banques, les compagnies d'assurance et les caisses de retraite.

Enfin, la Banque a, encore cette année, apporté une importante contribution au processus d'examen par les pairs, le moyen par lequel s'effectue la mise en œuvre des Principes pour les infrastructures de marchés financiers et sa surveillance. Ces normes internationales de gestion des risques ont été établies afin de garantir que les infrastructures sur lesquelles s'appuient les marchés financiers internationaux sont en mesure de résister à des chocs financiers.

Technologies financières

Au vu de leurs conséquences éventuelles pour l'émission de la monnaie, la politique monétaire et la stabilité financière, les banques centrales du monde entier s'intéressent de près aux innovations dans le secteur des services financiers telles que la monnaie électronique et les applications de la technologie du grand livre distribué regroupées sous le terme « technologies financières ».

Les phases III et le premier volet de la phase IV du projet Jasper se sont terminés en 2018. Le second volet de la phase IV, qui concerne les paiements transfrontaliers, est en cours (pour en savoir plus, voir la page 26). Les travaux inédits réalisés par la Banque dans le cadre de ce projet lui ont valu le prix Pioneer Award décerné par la revue *Central Banking* à l'occasion de la remise inaugurale, en 2018, de ses prix internationaux dans les domaines des technologies financières et des technologies réglementaires.

Les réunions du Groupe de travail des banques centrales pour la technologie du grand livre distribué permettent aussi de faire avancer les travaux sur les technologies financières. La Banque est l'un des membres fondateurs de ce groupe composé d'une quinzaine de banques centrales qui se réunissent pour s'échanger des informations sur des projets liés aux technologies financières, en particulier ceux qui reposent sur le grand livre distribué.

Du fait que, de par son expertise et son expérience, la Banque fait autorité sur les questions liées aux technologies financières, d'autres banques centrales ont sollicité son avis et son aide à cet égard tout au long de l'année.



Le gouverneur, Stephen Poloz, avec le prix de la banque centrale de l'année 2018, qui a été remis à la Banque du Canada par la revue britannique *Central Banking* en janvier.

Coopération entre banques centrales

La Banque collabore étroitement avec des banques centrales étrangères, la BRI et d'autres organismes internationaux en vue de favoriser l'innovation et l'excellence sur le plan des politiques et des opérations de banque centrale au Canada et à l'extérieur du pays.

Par exemple, au sein du Groupe des quatre nations, la Banque travaille avec la Réserve fédérale américaine, la Banque d'Angleterre, la Banque du Mexique et la Banque de réserve d'Australie à des questions d'intérêt commun liées à la monnaie. La Banque est aussi l'un des membres fondateurs du Groupe de dissuasion de la contrefaçon des banques centrales, organisation comptant 35 banques centrales et autorités d'émission qui est chargée d'analyser les nouvelles menaces que le faux-monnayage numérique fait peser sur la sûreté des billets de banque à l'échelle internationale.

EMPOWERING WOMEN IN THE WORKPLACE



La première sous-gouverneure, Carolyn Wilkins (première à droite), a pris part en octobre à un panel intitulé *Promotion des femmes dans le monde du travail*, dans le cadre de l'Assemblée annuelle du Fonds et de la Banque mondiale. Figurent à ses côtés, de gauche à droite : Rosianna Silalahi (journaliste à la télévision et animatrice), Christine Lagarde (directrice générale du Fonds monétaire international), Sri Mulyani Indrawati (ministre des Finances de l'Indonésie), Vera Songwe (secrétaire exécutive de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique) et Priyanthi Fernando (directrice exécutive, International Women's Rights Action Watch, Asie-Pacifique).

La Banque a été en outre l'hôte de plusieurs des grands rendez-vous des banques centrales en 2018 :

- la réunion du groupe consultatif pour les Amériques des directeurs des opérations, à laquelle ont assisté les responsables des opérations sur le marché;
- un atelier sur la numérisation réunissant des représentants du FMI et des banques centrales du G7;
- la première réunion du groupe de travail des responsables RH des banques centrales du G7 sur la diversité et l'inclusion organisée pour faire le point sur les pratiques actuelles et les possibilités d'amélioration;
- la première assemblée générale annuelle à se tenir au Canada des responsables de la sécurité des banques centrales, où il a été question du

renforcement de la confiance et des partenariats entre les banques centrales;

- le premier Sommet des banques centrales sur la cybersécurité, qui a réuni les spécialistes de la sécurité de huit banques centrales francophones;
- le groupe de travail sur les risques liés à des tiers du groupe des auditeurs internes des banques centrales.

En accord avec son statut de banque centrale influente, la Banque fait volontiers bénéficier des banques centrales et d'autres organismes internationaux de son expérience et de son expertise en leur fournissant une assistance technique. En 2018, la Banque a donné suite à 66 demandes d'aide de cette nature.

Renseignements complémentaires

- Dinis, F. (2018), *Renforcer nos cyberdéfenses*, discours prononcé devant Paiements Canada, Toronto (Ontario), 9 mai.
- Ministère des Finances du Canada (2018). *Groupe des Sept (G7) — Éléments fondamentaux pour la gestion des risques cybernétiques liés à des tiers dans le secteur financier*.
- Ministère des Finances du Canada (2018). *G7 — Éléments fondamentaux pour les tests de pénétration fondés sur les menaces*.
- Organisation de coopération et de développement économiques (2018). *Roadmap to Infrastructure as an Asset Class*.
- Wilkins, C. A. (2018). *À la croisée des chemins : l'innovation et la croissance inclusive*, discours prononcé lors du symposium du G7 sur l'innovation et la croissance inclusive, Montebello (Québec), 8 février.

GOUVERNANCE DE LA BANQUE

La gouvernance en 2018

La *Loi sur la Banque du Canada* établit les pouvoirs et le cadre relatifs à la gouvernance de l'institution.

Le gouverneur

Le gouverneur de la Banque du Canada est le premier dirigeant de l'institution et le président de son conseil d'administration.

Aux termes de la *Loi sur la Banque du Canada*, le gouverneur a compétence expresse sur les activités de la Banque et il en assume la responsabilité. Ces activités consistent notamment à formuler et à mettre en œuvre la politique monétaire, à faire office d'agent financier du gouvernement canadien, à émettre des billets de banque et à approvisionner le système financier en liquidités. Conformément à la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*, le gouverneur exerce la surveillance des principaux systèmes de compensation et de règlement des paiements au Canada.

En sa qualité de président, le gouverneur dirige le Conseil d'administration en ce qui a trait aux responsabilités de surveillance qu'exerce ce dernier en matière de finances et d'administration à la Banque.

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Banque du Canada est composé du gouverneur, du premier sous-gouverneur, ainsi que de douze administrateurs indépendants nommés pour un mandat renouvelable de trois ans par le gouverneur en conseil (le Cabinet). Le sous-ministre des Finances y siège en qualité de membre d'office n'ayant pas droit de vote.

Le Conseil est responsable des finances et de la comptabilité ainsi que des ressources humaines. Il ne voit pas à la formulation ni à la mise en œuvre de la politique monétaire. Les membres du Conseil renseignent aussi la Banque sur la conjoncture économique de la région qu'ils représentent et des secteurs associés à leurs champs de compétences.

La Banque maintient les normes de gouvernance et de gestion les plus élevées qui soient. À cette fin, le Conseil et les cadres supérieurs se tiennent au fait des bonnes pratiques d'autres institutions publiques, banques centrales et organismes du secteur privé semblables.

Modification de la composition du Conseil

En 2018, le Conseil d'administration de la Banque a accueilli huit nouveaux membres.

Nominations		
Juin	Debora Bielecki Stephanie Bowman Robert Campbell	Mariette Mulaire Anne Whelan
Septembre	Paul G. Haggis Raymond E. Ivany	Monique Mercier
Départs		
Mars	Alan Andrew Borger	
Mai	Phyllis Clark	
Juin	Norman M. Betts Derek D. Key Wes Scott	Jean Simon Martin Sullivan
Septembre	Colin Dodds	

Organisation et réunions des comités

Le Conseil d'administration regroupe cinq comités permanents, chacun doté d'un mandat et d'un plan de travail annuel pour guider ses activités (la description des comités et les changements de responsabilités qui ont pris effet en 2018 sont présentés à la page 64).

En vertu de la *Loi sur la Banque du Canada*, l'institution est dotée d'un comité de direction ayant qualité pour agir en lieu et place du Conseil (consulter la page 63 pour en connaître la composition). En 2018, les membres de ce comité se sont réunis deux fois : en juillet, pour recevoir un compte rendu de la situation économique de la part de la première sous-gouverneure, et en novembre, pour recevoir le rapport annuel sur la dotation des postes de cadres supérieurs et la planification de la relève de la Banque.

En outre, un comité de sélection a été mis sur pied en juin 2018 pour diriger le processus de recrutement du sous-gouverneur qui remplacera Sylvain Leduc (consulter la page 66 pour en savoir plus).

Le Conseil d'administration et ses comités se réunissent périodiquement durant l'année, à Ottawa. Le Conseil tient aussi une réunion à l'extérieur de la région de la capitale nationale dans le cadre du programme de rayonnement régional de la Banque. En 2018, il a siégé six fois, et la réunion externe s'est déroulée à Montréal, au Québec.

Le Conseil d'administration



Stephen S. Poloz^{2*}
Gouverneur



Carolyn A. Wilkins^{2,7*}
Première sous-gouverneure



Debora Bielecki^{4,5}
Toronto (Ontario)



Stephanie Bowman^{3,5}
Toronto (Ontario)



Robert Campbell^{3,6,8*}
Sackville
(Nouveau-Brunswick)



Peter P. Dhillon^{2,3*,4}
Richmond
(Colombie-Britannique)



Paul G. Haggis^{4,7}
Canmore (Alberta)



Raymond E. Ivany^{5,7}
Wolfville (Nouvelle-Écosse)



Monique
Jérôme-Forget^{2,5,6*}
Montréal (Québec)



Claire M. C.
Kennedy^{1,2,4*}
Toronto (Ontario)



Monique Mercier^{4,6}
Vancouver
(Colombie-Britannique)



Mariette Mulaire^{3,6}
Winnipeg (Manitoba)



Paul Rochon²
Sous-ministre des Finances
Membre d'office



Greg Stewart^{2,5*,6,7}
Regina (Saskatchewan)



Anne Whelan^{3,7}
St. John's
(Terre-Neuve-et-Labrador)

1. Administrateur principal
 2. Membre du Comité de direction
 3. Membre du Comité de gouvernance
 4. Membre du Comité de la vérification et des finances
 5. Membre du Comité des projets d'immobilisations
 6. Membre du Comité des ressources humaines et de la rémunération
 7. Membre du Comité des pensions
 8. Comité de nomination du Programme de bourses de recherche
- * Assure la présidence du Comité

Comités permanents et changements parmi les membres dirigeants

Comité	Présidence	Mandat	Nombre de réunions en 2018*
Comité de la vérification et des finances	Claire M. C. Kennedy	Assurer, au nom du Conseil, la supervision des questions financières au sein de l'institution, notamment à l'égard du Plan à moyen terme, du budget annuel et des dépenses, ainsi que des activités d'audit internes et externes	6
Comité des ressources humaines et de la rémunération	Monique Jérôme-Forget	Assurer, au nom du Conseil, la supervision des politiques et pratiques en matière de ressources humaines, des politiques de rémunération, de la planification de la relève et du rendement des cadres supérieurs Formuler des recommandations sur la rémunération du gouverneur et du premier sous-gouverneur en fonction des échelles établies par le gouverneur en conseil (le Cabinet) et sous réserve de son approbation	3
Comité de gouvernance	Peter P. Dhillon	Assurer, au nom du Conseil, la supervision des politiques et des pratiques de gouvernance, notamment en ce qui concerne l'efficacité du Conseil, la formation de ses membres, les mandats du Conseil et de ses comités, et la composition de ces derniers	4
Comité des projets d'immobilisations	Greg Stewart	Assurer, au nom du Conseil, la supervision des grands projets d'immobilisations entrepris par l'institution	6
Comité des pensions†	Carolyn A. Wilkins	Soumettre au Conseil ses recommandations à l'égard des responsabilités de l'institution à titre de répondant et d'administrateur du Régime de pension de la Banque du Canada, y compris en ce qui a trait aux politiques de placement, à l'administration du Régime, aux communications et aux relations avec les parties prenantes	4

* Le registre des présences aux réunions du Conseil et des comités peut être consulté dans le site Web de la Banque.

† Le Comité des pensions est constitué de quatre administrateurs indépendants, du premier sous-gouverneur et de trois autres cadres supérieurs de la Banque.

Plusieurs membres du Conseil ont changé de responsabilités en 2018.

- Administration principale : Claire M. C. Kennedy a remplacé Derek D. Key en juin.
- Présidence du Comité de la vérification et des finances : Claire M. C. Kennedy a remplacé Phyllis Clark en septembre.
- Présidence du Comité de gouvernance : Peter P. Dhillon a remplacé Claire M. C. Kennedy en septembre.
- Présidence du Comité des projets d'immobilisations : Greg Stewart a remplacé Derek D. Key en septembre.
- Présidence du Comité de nomination du Programme de bourses de recherche : Robert Campbell a remplacé Colin Dodds en septembre.

Indépendance du Conseil

Le gouverneur exerce la double fonction de premier dirigeant de la Banque et de président du Conseil d'administration; c'est pourquoi les administrateurs indépendants (c'est-à-dire qui ne font pas partie de la direction) élisent, pour un mandat renouvelable de deux ans, un administrateur principal chargé d'assurer

la liaison avec le gouverneur. Derek D. Key, titulaire de cette fonction, a été remplacé par Claire M. C. Kennedy en juin 2018.

Le Conseil et ses comités tiennent régulièrement séance sans la présence de la direction ou des administrateurs non indépendants. À l'exception du Comité des pensions, tous les comités du Conseil sont composés exclusivement d'administrateurs indépendants.

Le Comité de la vérification et des finances assure, au nom du Conseil, la surveillance du travail des vérificateurs internes et gère la relation avec les auditeurs externes, qui sont nommés par le gouverneur en conseil (le Cabinet). Ce comité rencontre périodiquement à huis clos les auditeurs externes, le vérificateur interne en chef, de même que le chef des finances et chef comptable.

Le Conseil et ses comités sont autorisés à retenir les services de conseillers indépendants aux frais de la Banque.

Conduite du Conseil, efficacité et formation

Le Conseil évalue régulièrement son efficacité en recueillant les avis des administrateurs sur différents aspects de son fonctionnement, de sa gouvernance et



Le Conseil de direction institutionnelle (à partir de la gauche) : Carolyn Wilkins, première sous-gouverneure; Stephen Poloz, gouverneur; Lawrence Schembri, sous-gouverneur; Filipe Dinis, chef de l'exploitation; Timothy Lane, sous-gouverneur; et Lynn Patterson, sous-gouverneure

de ses activités. Les nouveaux administrateurs prennent part à un programme d'orientation complet. Le Conseil a mis en place un programme de formation continue à l'intention des administrateurs, et il revoit périodiquement ses besoins en la matière.

La *Loi sur la Banque du Canada* précise les exigences pour être membre du Conseil, y compris les règles à observer pour éviter les conflits d'intérêts. Le Conseil exige que ses administrateurs indépendants se conforment au Code de conduite professionnelle et d'éthique de l'administrateur.

Rémunération des administrateurs

Les administrateurs indépendants sont rémunérés en fonction des échelles prévues dans les lignes directrices concernant la rémunération des titulaires à temps partiel nommés par le gouverneur en conseil dans les sociétés d'État, lignes directrices qui sont administrées par le Bureau du Conseil privé.

- Provision annuelle : 8 000 dollars
- Provision supplémentaire pour les membres du Comité de direction : 3 000 dollars
- Provision supplémentaire pour les présidents des comités (à l'exclusion du président du Comité de gouvernance) : 1 000 dollars

- Provision supplémentaire pour le président du Comité de gouvernance : 2 000 dollars
- Indemnité quotidienne pour la participation aux réunions : 625 dollars

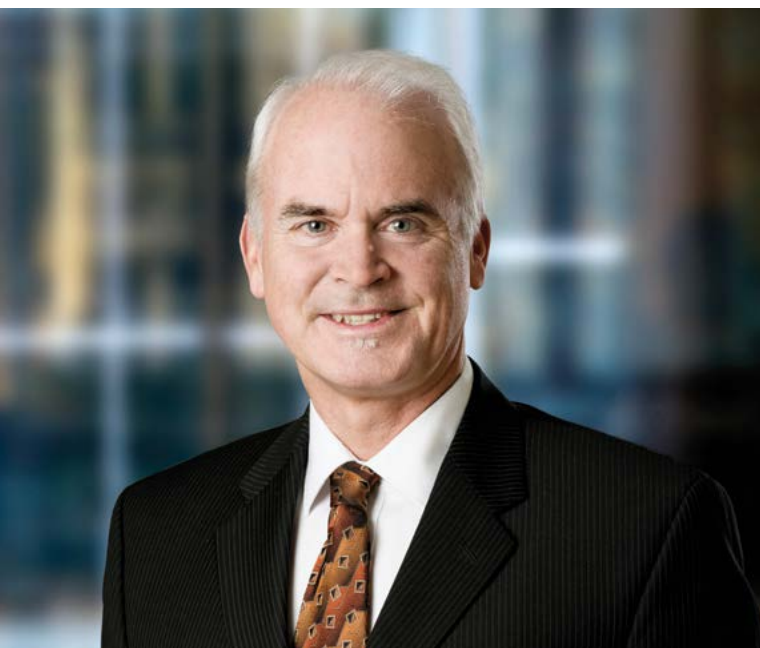
Les administrateurs indépendants obtiennent le remboursement des frais de déplacement, de repas et d'hébergement qu'occasionne leur participation aux réunions du Conseil ou de ses comités, ou à des activités s'y rapportant, conformément à la politique de la Banque.

Le gouverneur, le premier sous-gouverneur et le sous-ministre des Finances ne sont pas rémunérés en leur qualité de membres du Conseil.

La direction de la Banque du Canada

Le gouverneur et le premier sous-gouverneur

Le gouverneur et le premier sous-gouverneur sont nommés par les membres indépendants du Conseil d'administration pour un mandat de sept ans, avec l'approbation du gouverneur en conseil (le Cabinet). La durée de ce mandat permet aux titulaires de ces postes d'adopter les perspectives à long terme indispensables à l'efficacité de la Banque dans la conduite de la politique monétaire et de ses autres grandes fonctions.



Nommé sous-gouverneur en 2018, Paul Beaudry est entré en fonction en février 2019.

Les salaires du gouverneur et du premier sous-gouverneur sont fixés par le Conseil d'administration à l'intérieur d'échelles établies par le Comité consultatif sur le maintien en poste et la rémunération du personnel de direction, qui relève du gouvernement du Canada. Ils sont soumis à l'approbation du gouverneur en conseil.

Les autres composantes de la rémunération globale du gouverneur et du premier sous-gouverneur sont liées à leur participation aux régimes de pension et de soins médicaux et dentaires de la Banque. Comme le prévoit la *Loi sur la Banque du Canada*, leur salaire ne comporte aucun élément de rémunération au rendement.

Le Conseil de direction

Le Conseil de direction est formé du gouverneur, du premier sous-gouverneur et des quatre sous-gouverneurs.

En novembre, le Conseil d'administration de la Banque du Canada a nommé Paul Beaudry au poste de sous-gouverneur, nomination qui entrera en vigueur le 18 février 2019. Il succède à Sylvain Leduc, qui a quitté la Banque en juillet 2018.

Le Conseil de direction est responsable de l'établissement de l'orientation stratégique de la Banque et de la supervision des grandes fonctions de l'institution. Deux comités sont en place pour lui faire des recommandations :

1. Comité d'examen de la politique monétaire

Les membres du Comité d'examen de la politique monétaire se rencontrent régulièrement pour échanger des renseignements et faire des recommandations au Conseil de direction relativement à la politique monétaire. Ce comité joue un rôle important dans l'évaluation de la situation économique.

Le Comité regroupe les membres du Conseil de direction, l'avocat général et secrétaire général, les conseillers, les directeurs généraux des départements d'analyse économique et de celui des Communications, et les représentants principaux (Marchés financiers) des bureaux de Montréal et de Toronto ainsi que le représentant principal de la Banque à New York. Le Comité est présidé par le gouverneur, ou, en l'absence de celui-ci, par le premier sous-gouverneur.

2. Comité d'examen du système financier

Le Comité d'examen du système financier constitue la principale tribune de présentation et de discussion des questions touchant le système financier. Il réunit de nombreux membres, dont tous ceux du Comité d'examen de la politique monétaire ainsi que le directeur général du département de la Monnaie. Il est présidé par le gouverneur, ou, en l'absence de celui-ci, par le premier sous-gouverneur.

Structure de direction de la Banque du Canada

Le chef de l'exploitation supervise la planification stratégique et opérationnelle, l'administration et les opérations.

Le Conseil de direction institutionnelle est le principal organe de discussion et de décision sur l'orientation stratégique de la Banque. Il est composé des membres du Conseil de direction et du chef de l'exploitation.

La Banque compte aussi sept conseillers et un chef de la gestion des risques qui donnent des avis et apportent une expertise au Conseil de direction et au Conseil de direction institutionnelle.

Le Comité de leadership se penche sur les enjeux stratégiques de la Banque et le maintien d'une culture de leadership. Il est constitué des membres du Conseil de direction institutionnelle ainsi que des conseillers et des directeurs généraux des départements de la Banque.



Le sous-gouverneur Sylvain Leduc, qui a quitté ses fonctions en juillet 2018, s'est adressé aux membres de l'Association des économistes québécois et de CFA Québec au mois de mai.

Le Conseil supérieur de gestion apporte son soutien au Conseil de direction institutionnelle en surveillant les dossiers d'ordre opérationnel, les programmes de la Banque, les initiatives stratégiques, la présentation de l'information financière, la planification annuelle et les risques connexes. Il se compose du premier sous-gouverneur (président), du chef de l'exploitation et de directeurs généraux.

La liste complète des cadres supérieurs est présentée à la page 68.

Conformité et éthique

Les employés de la Banque sont tenus de se conformer aux normes d'éthique professionnelle les plus élevées. À cette fin, l'institution a mis en place le Code de conduite professionnelle et d'éthique, un recueil complet de règles régissant la conduite personnelle et professionnelle des employés de la Banque.

Le Code sert de guide quant à l'éthique professionnelle attendue des employés de la Banque. Il aborde les questions liées aux conflits d'intérêts, au comportement dans le milieu de travail, à la confidentialité, à la conduite des transactions financières personnelles et au traitement de l'information. Des restrictions de

négociation rigoureuses s'appliquent aux cadres supérieurs et aux employés ayant accès à certains renseignements confidentiels.

Le Code de conduite professionnelle et d'éthique est revu chaque année par le Conseil d'administration.

Cadre de divulgation d'information concernant les actes répréhensibles

La Banque a une politique et des procédures visant à appuyer la divulgation d'information concernant les actes répréhensibles; notamment, elle fournit des renseignements aux employés sur la façon de signaler un acte de ce genre. Les procédures expliquent également le rôle que joue la direction dans les divulgations, les enquêtes et les rapports.

Cadres supérieurs (au 31 décembre 2018)

Conseil de direction

Gouverneur

Stephen S. Poloz*

Première sous-gouverneure

Carolyn A. Wilkins*

Sous-gouverneurs

Timothy Lane*, Lynn Patterson*,
Lawrence Schembri* et Paul Beaudry**

Chef de l'exploitation

Filipe Dinis*

Chef de bureau du gouverneur et du premier sous-gouverneur

Jill Vardy

Avocat général et secrétaire général et directeur général des Services à la Haute Direction et des Services juridiques

Jeremy S. T. Farr

Conseillers

Paul Chilcott, Don Coletti, Sheryl King, Sharon Kozicki,
Ron Morrow, Stephen Murchison et Jill Vardy

Chef de la gestion des risques

Carol Ann Northcott

Analyses de l'économie canadienne

Eric Santor, directeur général

Analyses de l'économie internationale

Rhys Mendes, directeur général

Communications

Jeremy Harrison, directeur général

Gestion financière et Opérations bancaires

Carol Brigham, directrice générale

Marchés financiers

Toni Gravelle, directeur général

Monnaie

Maureen Carroll, directrice générale

Recherche économique et financière

Jim MacGee†, directeur général

Ressources humaines

Alexis Corbett, directrice générale
et chef des Ressources humaines

Risques financiers et d'entreprise§

Carol Ann Northcott, directrice générale

Services des technologies de l'information

Sylvain Chalut, directeur général
et chef des systèmes d'information

Services financiers

Carmen Vierula, directrice générale,
chef des finances et chef comptable

Services généraux

Julie Champagne, directrice générale

Stabilité financière

Grahame Johnson, directeur général

Vérification

Michael O'Bryan, directeur général
et vérificateur interne en chef

* Membre du Conseil de direction institutionnelle

† Nomination en novembre 2018 (entrée en fonction le 18 février 2019)

‡ Nomination en juillet 2018 (entrée en fonction le 2 janvier 2019)

§ À compter du 2 janvier 2019 (consulter la page 72 pour en savoir plus)

GESTION DES RISQUES

La gestion des risques en 2018

La Banque du Canada est exposée à un éventail de risques découlant de facteurs internes et externes, qui peuvent avoir une influence sur sa capacité d'accomplir son mandat et d'atteindre ses objectifs stratégiques.

Elle dispose d'une solide culture de la gestion des risques et met en œuvre sa politique de gestion des risques d'entreprise (GRE) en s'appuyant sur un cadre qui favorise la gestion uniforme des risques stratégiques, opérationnels et financiers.

Les processus de GRE sont intégrés dans la gouvernance et le processus décisionnel de l'institution, ce qui permet de cerner et de bien gérer les risques d'entreprise présents et les risques émergents, conformément à l'Énoncé sur le goût du risque de la Banque (pour en savoir plus, voir la page 71).

Réalisations en 2018

En 2018, les processus de GRE ont été précisés et les travaux destinés à améliorer leur rigueur analytique se sont poursuivis. Les informations sur les risques ont été intégrées à la prise de décisions, à la planification stratégique et aux contrôles internes, et les employés ont commencé à intégrer les considérations liées à l'appétence pour le risque dans leur description des risques entourant les pratiques organisationnelles.

L'Équipe de gestion des risques d'entreprise a joué un rôle important dans plusieurs chantiers d'amélioration des politiques, de concert avec les départements de la Banque. Ces travaux ont débouché sur une approche à la fois plus cohérente, robuste et mieux comprise pour gérer les risques et les prendre en compte dans les grandes décisions de la Banque.

Un symposium sur l'innovation et la gestion des risques, tenu en deux temps, a été organisé en 2018 pour démêler ces deux concepts et montrer leur nature complémentaire.

Vers la fin de l'année, la Banque a annoncé la création du département des Risques financiers et d'entreprise (RFE) pour lui permettre de poursuivre la mise en place d'une culture axée sur la gestion des risques et de mieux réagir à un environnement qui évolue rapidement. Institué officiellement le 2 janvier 2019, le nouveau département regroupera la Gestion des risques d'entreprise et le Bureau de surveillance des risques financiers (pour en savoir plus, voir la page 73).

Processus d'établissement du profil de risque



Gouvernance des risques

L'objectif de la GRE est d'intégrer la prise en compte de considérations liées aux risques dans la gouvernance et de permettre à l'institution de prendre des décisions avec une pleine connaissance des risques dans le cadre de ses activités courantes, de manière à rester fidèle à sa vision, à remplir son mandat et à atteindre les objectifs stratégiques énoncés dans son plan à moyen terme (pour en savoir plus, voir la page 13).

Le gouverneur, en sa qualité de premier dirigeant de l'institution, a la responsabilité ultime de la gestion des risques à la Banque, fonction qu'il exerce sous la surveillance du Conseil d'administration. Cette responsabilité est déléguée au premier sous-gouverneur et à d'autres membres du Conseil de direction institutionnelle, à qui il incombe de superviser le programme de GRE et la mise en œuvre de processus de gestion rigoureux de nature à protéger la Banque. Il appartient aussi à ces dirigeants d'examiner la politique et le cadre de GRE ainsi que l'Énoncé sur le goût du risque, et d'approuver leurs modifications, en concertation avec le Conseil d'administration, le Conseil supérieur de gestion et le Comité de surveillance des risques, qui relève du Conseil supérieur de gestion.

Le chef de la gestion des risques est le membre de la Haute Direction responsable du programme de GRE et préside le Comité de surveillance des risques.

Énoncé sur le goût du risque de la Banque du Canada

La Banque, comme toute organisation, ne peut atteindre ses objectifs sans prendre certains risques. Alors que la prise de risque non calculé peut entraîner des conséquences néfastes, une aversion injustifiée pour le risque peut également être source de risques, en freinant l'innovation et en entraînant des inefficiences opérationnelles.

Chaque année, le Conseil de direction de la Banque entérine un énoncé sur le goût du risque, dans lequel il explicite sa philosophie à l'égard de la gestion des risques ainsi que le type et le niveau de risque, au sens large, que la Banque est prête à accepter. L'Énoncé est fondé sur des principes et fournit des indications générales aux employés sur ce qui constitue une prise de risque acceptable.

Énoncé sur le goût du risque

La Banque du Canada a pour mandat de favoriser la prospérité économique et financière du pays. Elle s'acquitte de ce mandat en maintenant l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible, en soutenant la fiabilité et l'efficacité du système financier, en faisant office d'agent financier pour le gouvernement du Canada et en fournissant aux Canadiens des billets de banque qu'ils peuvent utiliser en toute confiance. Sa vision : être une banque centrale influente — dynamique, engagée et digne de confiance — mobilisée pour un Canada meilleur.

En tant que banque centrale, la Banque fait face à un environnement complexe et spécialisé dans lequel elle gère un éventail de risques découlant à la fois de facteurs externes et de ses propres activités. Les risques opérationnels et financiers auxquels elle est confrontée dans l'ensemble de ses activités sont gérés à l'aide de solides contrôles internes. Pour sa part, le domaine des politiques est, par nature, hautement stratégique et dynamique, l'un des rôles fondamentaux de la banque centrale étant de prendre des décisions qui anticipent l'avenir dans un contexte d'incertitude et, parfois, de débat public. La Banque fait preuve de jugement pour peser et gérer les risques, étant donné leur incidence éventuelle sur sa crédibilité et sa réputation, ainsi que sur sa capacité d'atteindre ses objectifs à long terme.

Les employés de la Banque gèrent les divers risques selon les pouvoirs qui leur ont été délégués et dans le cadre d'un système complet de mécanismes de contrôle et de délibération, conçu de façon à s'appliquer

proportionnellement aux risques assumés. La Banque surveille régulièrement les risques connus et guette l'apparition d'autres risques dans les secteurs des politiques et des opérations.

En conséquence, les activités de la Banque en matière de gestion des risques s'inspirent des principes suivants :

- La Banque cherche à limiter et à gérer l'incidence des risques qui pourraient nuire à sa capacité d'accomplir son mandat.
- La Banque cherche activement à prévenir des événements porteurs de risques importants qui pèseraient sur sa capacité d'assumer et de soutenir ses grandes fonctions.
- La Banque possède des mécanismes de gouvernance qui l'aident à surveiller et à évaluer les conséquences éventuelles de ses grandes décisions liées aux politiques et aux opérations, et elle analyse sa propre expérience et celle des autres afin d'en tirer des leçons.
- La Banque, par l'intermédiaire de ses systèmes et pratiques, cherche à anticiper et à évaluer les nouveaux risques susceptibles d'entraver ses grandes fonctions, ainsi qu'à contrer efficacement ces risques s'ils venaient à se matérialiser.
- La Banque prend des risques calculés afin de favoriser l'innovation, de progresser dans ses recherches et dans l'élaboration de politiques, et d'améliorer ses opérations et ses pratiques organisationnelles.
- La Banque encourage la recherche de pointe et les analyses innovantes, y compris les discussions et les débats publics constructifs, afin de faire progresser sa réflexion et ses cadres d'action au titre des politiques.
- La Banque recherche l'innovation sur le plan des processus et des technologies pour être outillée face aux risques émergents et pouvoir les atténuer, ainsi que pour accroître son efficacité, son efficacité et sa résilience.
- La Banque étudie d'autres scénarios et approches pour s'acquitter de son mandat dans un environnement en constante évolution.

Étant aussi membre du Conseil supérieur de gestion, il participe aux discussions institutionnelles à propos des risques entourant les activités de la Banque, facilite l'élaboration du profil de risque de l'institution, surveille les activités et les enjeux liés aux risques, et prépare régulièrement des rapports à l'intention du Comité de surveillance des risques, du Conseil supérieur de gestion, du Conseil de direction institutionnelle et du Conseil d'administration.

En janvier 2019, le chef de la gestion des risques exercera aussi les fonctions de directeur général du département des Risques financiers et d'entreprise, nouvellement créé, et assumera la direction du Bureau de surveillance des risques financiers de la Banque.

Lignes de défense

Pour assurer une gestion efficace des risques, la Banque suit une approche fondée sur le principe des trois « lignes de défense ». Des responsabilités et des obligations redditionnelles importantes incombent aux acteurs de chaque ligne.

Première ligne de défense : Les secteurs d'activité qui, dans les départements, gèrent des risques dans le cadre de leurs activités courantes.

Responsabilités

- Identifier et évaluer les risques auxquels le secteur d'activité est exposé.
- Gérer les risques dans le cadre de leurs activités courantes.
- Mettre en œuvre des contrôles, les surveiller et établir des comptes rendus.

Deuxième ligne de défense : Le chef de la gestion des risques, la Section de la gestion des risques d'entreprise et d'autres unités internes qui comptent l'atténuation des risques parmi leurs fonctions essentielles.

Responsabilités

- S'assurer de la bonne adéquation entre les activités de la Banque et son appétence pour le risque.
- Approuver et mettre en œuvre les cadres conceptuels, les normes et les méthodologies en lien avec les risques.
- Formuler des conseils et des observations sur les questions liées aux risques.

Troisième ligne de défense : la Vérification interne, qui effectue des missions d'assurance et de conseil de manière indépendante et objective.

Responsabilités

- Évaluer de façon indépendante les processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance.
- Offrir des conseils sur la conception et la mise en œuvre de ces processus tout en préservant son indépendance.

Risques principaux

À la Banque, les risques sont classés en trois catégories : risques stratégiques, risques opérationnels et risques financiers. C'est sur ce mode de classification que reposent la communication institutionnelle en la matière et l'intégration des informations sur les risques dans les processus décisionnels. Les conséquences éventuelles sur la réputation de la Banque font partie intégrante de l'évaluation des risques.

Les **risques stratégiques** découlent de facteurs externes, tels que des changements d'envergure dans l'opinion publique ou la modification de paramètres économiques ou juridiques susceptibles de remettre en question les hypothèses au fondement même de la mission ou des objectifs stratégiques de la Banque.

La Banque gère les risques stratégiques en analysant continuellement l'environnement, en maintenant de vastes réseaux, ainsi qu'en menant des recherches pour définir et élaborer des mesures en matière de politiques et d'opérations qui permettront d'atténuer les risques. Ses structures responsables de la mobilisation des parties prenantes et des communications jouent un rôle important dans la gestion de ces risques.

Les **risques opérationnels** sont les risques attribuables à des personnes, à des processus ou à des systèmes internes inadéquats ou défectueux — ou résultant de facteurs extérieurs.

Évaluant dans un contexte complexe sur le plan de la sécurité et du profil des menaces, la Banque est exposée à des risques opérationnels dont la matérialisation pourrait compromettre sa cybersécurité, la continuité de ses opérations, ainsi que la sécurité des lieux et de son personnel. Étant donné que les menaces évoluent et que de nouvelles menaces apparaissent dans le monde, des programmes complets de gestion et d'atténuation de ces risques ont été instaurés et plusieurs initiatives stratégiques sont en cours pour renforcer la résilience de la Banque. Certaines de ces initiatives sont menées avec le concours d'autres banques centrales et des services canadiens de sécurité et de renseignement.

La Banque accorde une attention particulière aux risques opérationnels dont la matérialisation serait susceptible de perturber les systèmes ou les outils nécessaires à l'exécution de sa mission principale.

La Banque est aussi confrontée à des risques opérationnels internes et externes liés aux ressources humaines. La situation de forte concurrence sur le marché du travail influe sur sa capacité d'attirer et de retenir des experts dans des spécialités comme l'économie, la finance et la cybersécurité ou dans de nouvelles disciplines comme la science des données.

Pour surmonter ces difficultés, la Banque examine et actualise régulièrement ses méthodes dans le domaine des ressources humaines et, par un suivi et une évaluation en continu, elle s'assure de disposer des effectifs et des compétences nécessaires à l'atteinte de ses objectifs stratégiques. À cette fin, des programmes ont été modernisés pour diminuer le taux de roulement du personnel, former des leaders, accroître la diversité et l'inclusion et offrir aux employés des possibilités d'élargir leurs compétences.

L'environnement économique et financier mondial en rapide mutation accroît le risque que la Banque ne puisse disposer des données qu'il lui faut pour faire fonctionner les modèles dont elle se sert pour prendre des décisions en matière de politique économique ou financière. Pour gérer ce risque, elle s'appuie sur un programme de recherche et d'analyse, de même que sur la collaboration et l'échange d'informations avec d'autres banques centrales et d'autres organismes partenaires. Un chantier d'élaboration d'une stratégie sur les données institutionnelles a par ailleurs été lancé en 2018.

À l'instar d'institutions similaires, la Banque gère aussi des risques opérationnels qui ont trait aux tiers avec qui elle doit traiter pour accomplir ses activités et, en définitive, son mandat. En 2018, elle s'est dotée d'une politique de gestion des risques associés aux tiers afin de veiller à ce qu'une approche panorganisationnelle préside à l'application de saines pratiques en la matière à toutes les étapes de la relation avec les tiers.

Enfin, la hiérarchisation et la gestion des interdépendances entre les initiatives stratégiques évoquées plus haut et les activités essentielles de la Banque passent par :

- des structures de gouvernance claires;
- des politiques, des processus et des normes internes efficaces;
- une gestion prudente des ressources.

Les risques financiers se rapportent aux pertes financières pouvant découler des risques de crédit, de marché et de liquidité.

Les risques financiers auxquels la Banque est exposée sont faibles, car son portefeuille d'actifs est surtout constitué de titres du gouvernement du Canada. Cependant, dans des circonstances exceptionnelles — comme une crise financière —, la Banque pourrait assumer un niveau de risque plus élevé.

La Haute Direction a mis en place un système de contrôles internes pour les actifs et les passifs financiers de la Banque, dont un cadre de gestion des risques financiers. Le Bureau de surveillance des risques financiers suit ces risques de près et communique ses observations à intervalles réguliers.

Les risques financiers sont analysés en détail dans les notes afférentes aux états financiers de la Banque¹. Les risques financiers associés au rôle de la Banque comme agent financier du gouvernement ne figurent toutefois pas dans ses états financiers. En effet, ces risques sont assujettis à une surveillance qui s'inscrit dans le cadre de gouvernance de la gestion financière relevant du gouvernement du Canada et de la Banque du Canada, et sont supportés par le gouvernement.

¹ On trouvera des renseignements complémentaires sur la gestion des risques financiers à partir de la page 122.



RÉSULTATS FINANCIERS POUR 2018

Vue d'ensemble

La Banque du Canada est la banque centrale du pays. Selon la *Loi sur la Banque du Canada*, son mandat consiste à « favoriser la prospérité économique et financière du Canada ». Les activités et les opérations de la Banque appuient la réalisation de ce mandat et n'ont pas pour objet de générer des revenus ou des profits. La Banque s'emploie à tenir les Canadiens informés de ses politiques, de ses activités et de ses opérations.

La Banque est une société d'État qui appartient en propriété exclusive au ministre des Finances au nom du gouvernement du Canada. Elle collabore étroitement avec le ministère des Finances du Canada et d'autres

organismes de réglementation financière fédéraux et provinciaux pour favoriser une économie vigoureuse et assurer la surveillance des systèmes financiers du pays.

La structure financière de la Banque est de nature à assurer son indépendance à l'égard du gouvernement dans la conduite de la politique monétaire. La Banque dispose d'une source indépendante de revenus pour financer ses activités et opérations. Le résultat net après toute affectation aux réserves est versé au receveur général du Canada, conformément aux dispositions de la *Loi sur la Banque du Canada*. La Banque ne reçoit pas de crédits budgétaires du gouvernement.

Gestion du bilan de la Banque

État de la situation financière

(En millions de dollars canadiens)

Au 31 décembre	2018	2017	2016
Actifs			
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères	17,0	14,6	19,3
Prêts et créances	10 676,1	9 483,0	8 282,2
Placements	104 527,8	100 861,0	97 032,7
Immobilisations	644,3	609,1	606,9
Autres éléments d'actif	189,7	132,6	164,9
Total de l'actif	116 054,9	111 100,3	106 106,0
Passif et capitaux propres			
Billets de banque en circulation	90 193,1	85 855,9	80 478,6
Dépôts	24 806,2	24 228,8	22 831,5
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	-	-	1 500,0
Autres éléments de passif	530,3	520,0	808,9
Capitaux propres	525,3	495,6	487,0
Total du passif et des capitaux propres	116 054,9	111 100,3	106 106,0

Les actifs financiers que détient la Banque découlent généralement du rôle qu'elle assume comme seule autorité habilitée à émettre des billets de banque pour le Canada. L'émission de billets de banque crée un passif pour l'institution, le plus important de son bilan. Les dépôts du gouvernement du Canada, y compris ceux qui concourent au plan de liquidité prudentielle de l'État, représentent le second poste du passif de la Banque. Pour compenser ces passifs, cette dernière investit le produit de l'émission des billets et les dépôts principalement dans des titres du gouvernement du Canada dont elle fait l'acquisition sur une base non concurrentielle.

La Banque effectue aussi des opérations sur les marchés financiers avec des institutions financières admissibles, afin de réaliser les objectifs en matière de politique monétaire et de soutenir le bon fonctionnement des marchés financiers canadiens. Il s'agit habituellement d'opérations d'achat de titres dans le cadre de conventions de revente ou de vente de titres dans le cadre de conventions de rachat qui permettent à la Banque d'injecter ou de retirer des liquidités en acquérant ou en vendant des actifs financiers.

Le portefeuille de placements de l'institution reflète d'une manière générale la structure de l'encours de la dette intérieure nominale du gouvernement fédéral. Le bilan de la Banque constitue donc un facteur neutre

dans les activités relatives à la gestion de la dette et à la planification budgétaire du gouvernement, et l'incidence des achats de la Banque sur les prix de marché s'en trouve réduite.

Actif

Sommaire des éléments d'actif

(En millions de dollars canadiens)

Au 31 décembre	2018	2017	Écart	
			\$	%
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères	17,0	14,6	2,4	16
Prêts et créances	10 676,1	9 483,0	1 193,1	13
Placements				
Bons du Trésor du gouvernement du Canada*	24 217,8	18 370,4	5 847,4	32
Obligations hypothécaires du Canada	251,3	-	251,3	100
Obligations du gouvernement du Canada	79 625,4	82 087,0	(2 461,6)	(3)
Autres placements	433,3	403,6	29,7	7
	104 527,8	100 861,0	3 666,8	4
Immobilisations†	644,3	609,1	35,2	6
Autres éléments d'actif	189,7	132,6	57,1	43
Total de l'actif	116 054,9	111 100,3	4 954,6	4

* Depuis l'adoption d'IFRS 9 le 1^{er} janvier 2018, les bons du Trésor du gouvernement du Canada sont évalués au coût amorti plutôt qu'à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. L'ajustement du solde d'ouverture effectué le 1^{er} janvier 2018 a entraîné une hausse de 9,7 millions de dollars de la valeur comptable des bons du Trésor du gouvernement du Canada. Pour plus de renseignements, voir la note 2 afférente aux états financiers.

† Immobilisations corporelles et incorporelles

Le total de l'actif de la Banque a augmenté de 4 % au cours de l'exercice, pour s'établir à 116 054,9 millions de dollars au 31 décembre 2018. Cette augmentation tient surtout à la demande accrue de billets de banque et à l'incidence des fluctuations des dépôts sur le portefeuille d'actifs financiers de la Banque, comme il est indiqué à la section Gestion du bilan de la Banque.

Les prêts et créances se composent essentiellement de titres achetés dans le cadre de conventions de revente totalisant 10 673,0 millions de dollars au 31 décembre 2018 (9 478,5 millions de dollars au 31 décembre 2017). Les opérations d'achat de titres dans le cadre de conventions de revente, au cours desquelles des actifs de grande qualité sont acquis temporairement sur le marché des pensions, sont conformes au [cadre de la Banque régissant les opérations sur les marchés financiers](#). Ces opérations ont été exécutées principalement pour gérer le bilan de la Banque, favoriser le fonctionnement ordonné des

marchés financiers canadiens et contrebalancer les fluctuations saisonnières de la demande de billets de banque¹.

Les placements de la Banque ont augmenté de 4 % pour se chiffrer à 104 527,8 millions de dollars au 31 décembre 2018. Cette progression est attribuable aux variations suivantes dans le portefeuille de placements de l'institution :

- La valeur des bons du Trésor du gouvernement du Canada s'est accrue de 32 % pour atteindre 24 217,8 millions de dollars au 31 décembre 2018. Les achats de bons du Trésor du gouvernement du Canada sont effectués en fonction des besoins du bilan de la Banque.
- En novembre 2018, la Banque a [annoncé](#) qu'elle élargissait aux Obligations hypothécaires du Canada la gamme des actifs qu'elle acquiert. Ces obligations lui procurent une plus grande latitude dans le choix des actifs de grande qualité qu'elle peut

¹ Généralement, la demande de billets de banque affiche un creux à la fin du premier trimestre et atteint des sommets au deuxième et au quatrième trimestre, aux alentours des périodes de vacances.

acheter pour contrebalancer la croissance soutenue du volume de billets de banque en circulation. Au 31 décembre 2018, la valeur des Obligations hypothécaires du Canada que détenait la Banque s'élevait à 251,3 millions de dollars (néant au 31 décembre 2017).

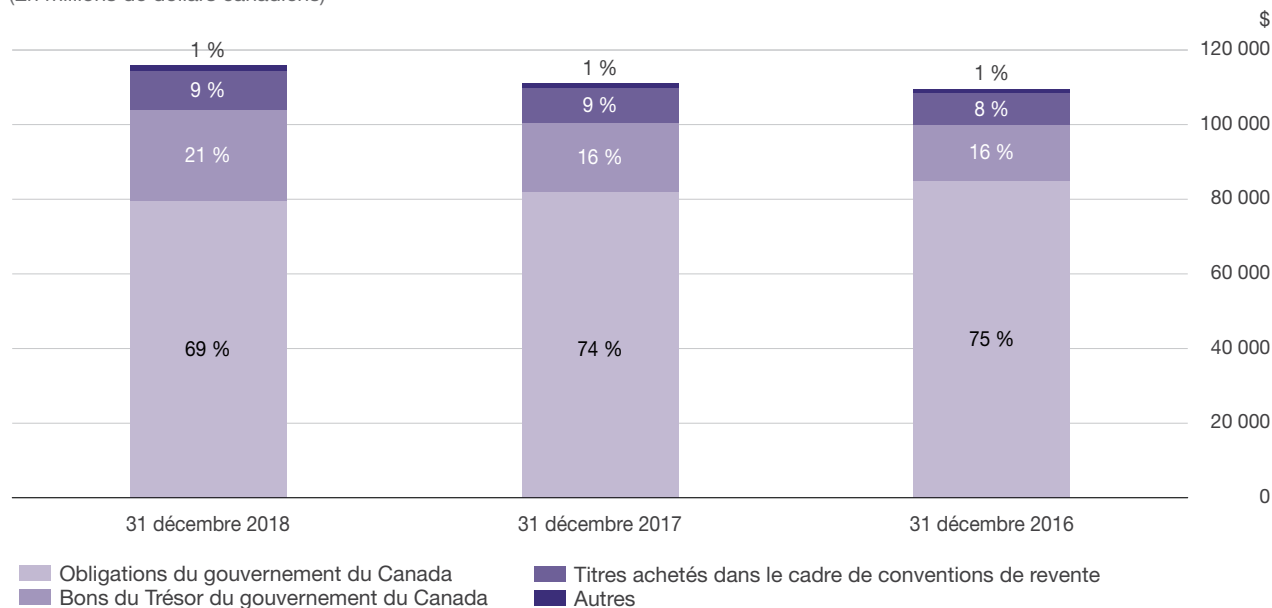
- La valeur du portefeuille d'obligations du gouvernement du Canada a reculé de 3 % pour s'établir à 79 625,4 millions de dollars au 31 décembre 2018. Ce recul est imputable avant tout à la réduction graduelle du montant minimum d'obligations à rendement nominal qu'achète la Banque aux adjudications, lequel est passé de 20 à 13 % depuis 2015².
- La valeur du placement de la Banque en actions de la Banque des Règlements Internationaux (BRI) s'est accrue de 7 % pour atteindre 433,3 millions de dollars au 31 décembre 2018. Cet accroissement s'explique principalement par des variations favorables du taux de change.

Les immobilisations ont augmenté de 6 % pour s'établir à 644,3 millions de dollars au 31 décembre 2018. Cette augmentation tient surtout aux projets en matière de résilience prévus dans le Plan à moyen terme (PMT) de la Banque, y compris les programmes de cybersécurité et d'amélioration de la reprise des activités.

Les autres éléments d'actif comprennent l'actif net au titre des prestations définies lié au Régime de pension de la Banque du Canada (le régime de pension agréé de la Banque), qui s'élevait à 149,5 millions de dollars au 31 décembre 2018 (109,0 millions de dollars au 31 décembre 2017). La hausse par rapport à l'exercice précédent s'explique principalement par la progression de 50 points de base du taux d'actualisation servant à calculer la valeur de l'obligation au titre des prestations définies connexe³, obligation qui a été contrebalancée en partie par les rendements négatifs des actifs après le repli du marché au quatrième trimestre de 2018.

Profil de l'actif

(En millions de dollars canadiens)



² La Banque du Canada a apporté les modifications suivantes au montant minimum d'obligations à rendement nominal qu'elle achète aux adjudications : 1^{er} octobre 2015, réduction du montant de 20 à 15 %; 3 février 2017, réduction du montant de 15 à 14 %; 21 décembre 2017, réduction du montant de 14 à 13 %.

³ La partie de l'actif net au titre des prestations définies correspondant à l'obligation au titre des prestations définies est évaluée au moyen du taux d'actualisation en vigueur à la fin de la période, soit 4,0 % au 31 décembre 2018 (3,5 % au 31 décembre 2017). Pour plus d'information, voir la note 14 afférente aux états financiers.

Passif

Sommaire des éléments de passif

(En millions de dollars canadiens)

Au 31 décembre	2018	2017	Écart	
			\$	%
Billets de banque en circulation	90 193,1	85 855,9	4 337,2	5
Dépôts				
Gouvernement du Canada	21 725,6	21 454,2	271,4	1
Membres de Paiements Canada	250,5	500,3	(249,8)	(50)
Autres dépôts	2 830,1	2 274,3	555,8	24
	24 806,2	24 228,8	577,4	2
Autres éléments de passif	530,3	520,0	10,3	2
Total du passif	115 529,6	110 604,7	4 924,9	4

Le total du passif de la Banque a augmenté de 4 % depuis le 31 décembre 2017 et s'élève à 115 529,6 millions de dollars. Cette augmentation est surtout attribuable à la hausse du volume de billets de banque en circulation et des dépôts.

Le passif associé aux billets de banque en circulation représente environ 78 % du total du passif de la Banque (78 % au 31 décembre 2017). La valeur des billets en circulation a augmenté de 5 % pour s'établir à 90 193,1 millions de dollars au 31 décembre 2018, une hausse qui s'explique par la progression continue de la demande de billets.

Les dépôts représentent le deuxième passif en importance. Leur valeur s'est accrue de 2 % pour atteindre 24 806,2 millions de dollars au 31 décembre 2018 par suite des changements suivants :

- Les dépôts du gouvernement du Canada comprennent la somme de 20 000,0 millions de dollars (20 000,0 millions de dollars au 31 décembre 2017) détenue pour le plan de gestion de la liquidité prudentielle du gouvernement et la somme de 1 725,6 millions de dollars correspondant au solde de fonctionnement détenu pour le compte du gouvernement (1 454,2 millions de dollars au 31 décembre 2017). Ce solde varie en fonction des besoins de trésorerie du gouvernement du Canada.

- Les dépôts des membres de Paiements Canada se chiffraient à 250,5 millions de dollars au 31 décembre 2018. Ces dépôts, qui correspondent à la cible du niveau minimal quotidien des soldes de règlement, sont détenus pour le compte des membres de Paiements Canada afin de favoriser le bon fonctionnement du système de paiement canadien. La baisse enregistrée par rapport à la fin de l'exercice 2017 découle directement de la **décision** de la Banque — qui a pris effet le 22 mars 2018 — de réduire cette cible pour la faire passer de 500 à 250 millions de dollars⁴.
- Les autres dépôts ont progressé de 24 % pour atteindre 2 830,1 millions de dollars au 31 décembre 2018. Ils se composent des dépôts de banques centrales et d'institutions financières, ainsi que des soldes non réclamés remis à la Banque en application de la législation pertinente, des facteurs sur lesquels la Banque n'exerce pas de contrôle.

Même s'il n'y avait aucune opération de vente de titres dans le cadre de conventions de rachat en cours au 31 décembre 2018 (néant au 31 décembre 2017), la Banque a effectué ce type d'opérations pendant l'exercice dans le but de soutenir sa fonction Politique monétaire et de retirer du marché des liquidités intra-journalières, ce qui lui permet de renforcer son taux cible du financement à un jour.

⁴ Cette décision visait à renforcer le taux cible du financement à un jour établi par la Banque en incitant les participants au marché à s'échanger des fonds à un jour à des taux plus proches du taux cible.

Les autres éléments de passif se composent principalement de l'excédent à verser au receveur général du Canada et du passif net au titre des prestations définies des régimes d'avantages du personnel de la Banque. Ces éléments de passif ont augmenté de 2 % pour s'établir à 530,3 millions de dollars au 31 décembre 2018, en raison surtout des changements suivants :

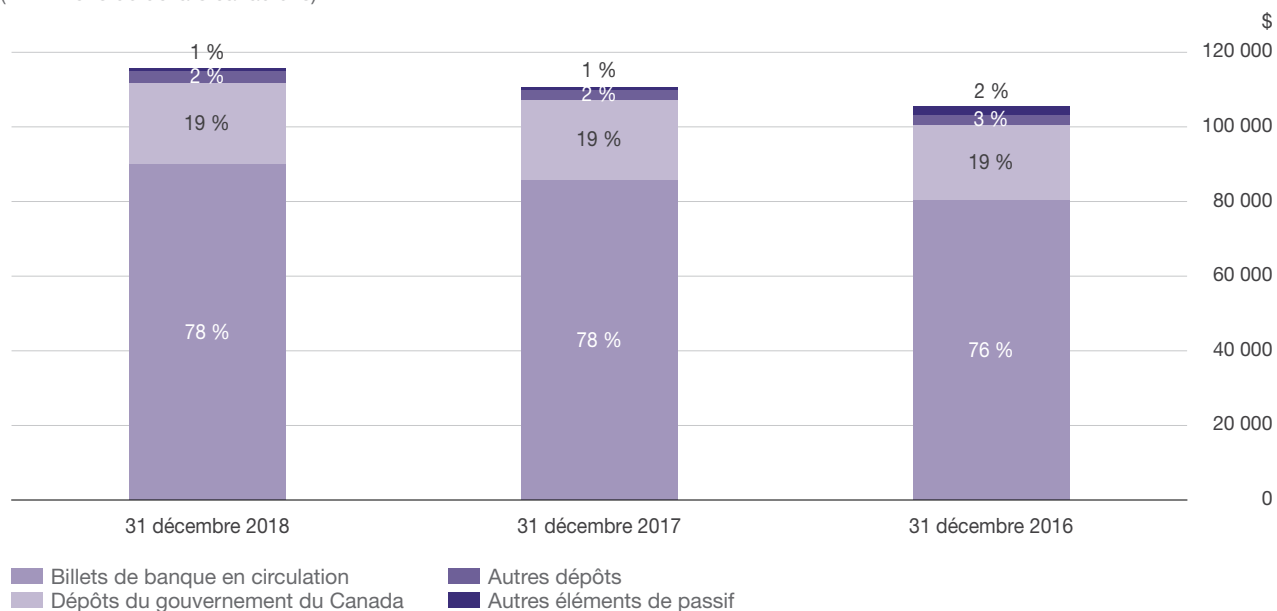
- L'excédent à verser au receveur général du Canada se chiffrait à 225,9 millions de dollars au 31 décembre 2018 (204,2 millions de dollars au 31 décembre 2017 et 213,9 millions de dollars au 1^{er} janvier 2018, à la suite de la transition à IFRS 9, comme il est indiqué à la note 2 afférente aux états financiers). Les variations de l'excédent à verser au receveur général du Canada sont attribuables

au résultat net de la Banque, déduction faite des sommes affectées à ses réserves, ainsi qu'à l'échéancier des versements au receveur général. En 2018, la Banque a versé une somme de 1 204,2 millions de dollars (1 193,7 millions de dollars en 2017).

- Le passif au titre des régimes à prestations définies de la Banque comprend le passif du Régime de pension complémentaire de la Banque du Canada et des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies non capitalisés. Ce passif a baissé de 15,6 millions de dollars (ou 6 %) pour s'établir à 227,1 millions de dollars au 31 décembre 2018 (242,7 millions de dollars au 31 décembre 2017), une baisse qui tient principalement à l'accroissement des taux d'actualisation⁵ utilisés pour évaluer les obligations au titre des prestations définies.

Profil du passif

(En millions de dollars canadiens)



⁵ Le passif net au titre des prestations définies est évalué, pour chaque régime à prestations définies, au moyen des taux d'actualisation en vigueur à la fin de la période. Ces taux se situaient entre 3,5 et 4,0 % au 31 décembre 2018, et entre 3,1 et 3,5 % au 31 décembre 2017. Pour plus d'information, voir la note 14 afférente aux états financiers.

Gestion des capitaux propres

Sommaire des capitaux propres

(En millions de dollars canadiens)

Au 31 décembre	2018	2017	Écart	
			\$	%
Capital social	5,0	5,0	-	-
Réserve légale	25,0	25,0	-	-
Réserve spéciale	100,0	100,0	-	-
Réserve de réévaluation des placements*	395,3	365,6	29,7	8
Résultats non distribués	-	-	-	-
Total des capitaux propres	525,3	495,6	29,7	6

* La réserve de réévaluation des placements était connue auparavant sous le nom de réserve disponible à la vente conformément à IAS 39, comme il est indiqué à la note 2 afférente aux états financiers.

Les capitaux propres de base de la Banque sont formés d'un capital social autorisé de 5,0 millions de dollars et d'une réserve légale de 25,0 millions de dollars. La Banque compte aussi une réserve spéciale de 100,0 millions de dollars destinée à compenser les éventuelles pertes de réévaluation non réalisées découlant de variations de la juste valeur de son portefeuille de placements.

La Banque peut mener ses activités sans risque avec un faible capital de base parce que son bilan n'est pas exposé à des risques importants, comme il est mentionné à la note 7 afférente aux états financiers. Il convient de souligner que les réserves de change du Canada ne sont pas détenues par la banque centrale, comme c'est le cas dans d'autres pays⁶.

Le portefeuille d'actifs de la Banque est exposé à un risque de crédit faible, car il consiste surtout en des obligations et des bons du Trésor du gouvernement du Canada et en des Obligations hypothécaires du Canada, soit des titres entièrement garantis par le

gouvernement. Ces titres sont acquis dans le but d'être détenus jusqu'à leur échéance; ils ne sont donc pas assujettis à la comptabilité à la juste valeur puisqu'ils sont évalués au coût amorti. D'autres actifs financiers, tels que les avances et prêts liés à des conventions de rachat, sont négociés à condition d'être entièrement garantis (voir la note 7 afférente aux états financiers pour en savoir plus sur la qualité des actifs détenus en garantie).

La réserve la plus importante de la Banque est la réserve de réévaluation des placements, qui représente les gains non réalisés sur réévaluation d'actifs à la juste valeur du placement de la Banque en actions de la BRI. Les variations de la juste valeur de ce placement sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, et les gains nets non réalisés sur réévaluation d'actifs à la juste valeur sont accumulés dans la réserve de réévaluation des placements comme élément des capitaux propres. Au 31 décembre 2018, cette réserve s'établissait à 395,3 millions de dollars, une hausse de 8 % par rapport au 31 décembre 2017.

Résultat des opérations

Résultat des opérations

(En millions de dollars canadiens)

Pour l'exercice clos le 31 décembre	2018	2017	2016
Total des produits	1 658,4	1 479,5	1 531,3
Total des charges	(533,6)	(503,8)	(466,4)
Résultat net	1 124,8	975,7	1 064,9
Autres éléments du résultat global (perte)	121,1	(38,0)	(7,3)
Résultat global	1 245,9	937,7	1 057,6

⁶ Le Compte du fonds des changes du gouvernement fédéral est le principal compte de dépôt des réserves officielles de liquidités internationales du Canada et il est inscrit dans les Comptes publics.

Produits

Total des produits

(En millions de dollars canadiens)

Pour l'exercice clos le 31 décembre	2018	2017	Écart	
			\$	%
Produits d'intérêts				
Placements	1 886,9	1 603,4	283,5	18
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente	122,6	52,4	70,2	134
Autres	0,6	0,3	0,3	100
	2 010,1	1 656,1	354,0	21
Charges d'intérêts	(364,4)	(187,8)	176,6	94
Produits d'intérêts nets	1 645,7	1 468,3	177,4	12
Dividendes	4,2	5,1	(0,9)	(18)
Autres produits	8,5	6,1	2,4	39
Total des produits	1 658,4	1 479,5	178,9	12

Le total des produits pour 2018 s'élève à 1 658,4 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 12 % par rapport à l'exercice précédent. Le total des produits de la Banque est principalement tributaire des conditions courantes du marché et de leur incidence sur les actifs et passifs portant intérêt qui figurent au bilan de l'institution. Les taux du marché se sont accrus en 2018 comparativement à 2017, ce qui rehausse le profil de rendement du portefeuille de placements de la Banque à mesure que les instruments plus anciens affichant de plus faibles rendements arrivent à échéance et qu'ils sont remplacés par des instruments plus récents procurant des rendements plus élevés. Cet accroissement des taux fait également augmenter les intérêts que la Banque verse sur les dépôts.

L'évolution des taux du marché aura des effets plus ou moins importants selon la durée moyenne à courir jusqu'à l'échéance d'un groupe d'instruments, puisque les taux des instruments dont l'échéance est plus éloignée s'ajustent plus lentement. La preuve : les effets des changements de taux du marché se font sentir beaucoup plus rapidement sur les dépôts détenus par la Banque et les titres achetés dans le cadre de conventions de revente que sur le portefeuille de placements de la Banque, lequel est composé principalement d'obligations du gouvernement du Canada.

Déduction faite des coûts de production et de distribution des billets, les produits d'intérêts sur les actifs sous-jacents aux billets de banque en circulation constituent ce qu'on appelle les « recettes de seigneurage ». Ces produits d'intérêts fournissent à la Banque

une source stable de financement de ses opérations, ce qui lui assure une indépendance d'action et lui permet de s'acquitter de ses responsabilités.

L'essentiel des produits d'intérêts de la Banque provient des intérêts sur son portefeuille de titres du gouvernement du Canada. En 2018, les produits d'intérêts de la Banque se sont établis à 1 886,9 millions de dollars, 18 % de plus qu'en 2017. Cette augmentation est surtout attribuable à la hausse des rendements des obligations et des bons du Trésor nouvellement acquis.

En 2018, les intérêts sur les titres achetés dans le cadre de conventions de revente ont atteint 122,6 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 134 % par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation résulte principalement de la progression globale des rendements, à laquelle s'ajoute une hausse de la moyenne des placements détenus pendant l'exercice.

Les produits sont comptabilisés déduction faite des intérêts versés sur les dépôts que détient la Banque pour le compte du gouvernement du Canada, des membres de Paiements Canada et d'autres institutions financières, qui ont totalisé 364,4 millions de dollars en 2018, une progression de 94 % par rapport à 2017.

Les autres sources de revenus de la Banque se sont établies à 13,3 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 (11,5 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2017). Ces revenus comprennent les dividendes reçus grâce au placement de la Banque en actions de la BRI ainsi que les droits de garde.

Charges

Total des charges

(En millions de dollars canadiens)

Pour l'exercice clos le 31 décembre	2018	2017	Écart	
			\$	%
Frais de personnel	276,1	253,6	22,5	9
Billets de banque – Recherche, production et traitement	53,4	53,1	0,3	1
Coûts afférents aux immeubles	29,6	21,5	8,1	38
Technologie et télécommunications	53,9	47,6	6,3	13
Amortissements	47,1	51,9	(4,8)	(9)
Autres charges d'exploitation	73,5	76,1	(2,6)	(3)
Total des charges	533,6	503,8	29,8	6

Dans l'ensemble, les charges d'exploitation ont cadré avec les attentes pour 2018. Ces charges ont augmenté de 6 % par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de l'accroissement des frais de personnel et des charges liées aux projets d'amélioration de la résilience prévus dans le cadre du PMT, y compris les programmes de cybersécurité et de reprise des activités.

Les frais de personnel se sont accrus de 9 % pour s'établir à 276,1 millions de dollars en 2018 par suite des changements suivants :

- La hausse de 15,6 millions de dollars (ou 18 %) des coûts liés aux régimes à prestations définies de la Banque, qui sont passés de 85,4 à 101,0 millions de dollars, une hausse qui tient principalement aux taux d'actualisation servant à les calculer⁷.
- La progression de 6,9 millions de dollars (ou 4 %) des coûts des salaires, qui sont passés de 168,2 à 175,1 millions de dollars, en raison des augmentations salariales régulières, des postes vacants qui ont été pourvus et de l'accroissement du nombre d'employés temporaires embauchés pour soutenir les initiatives stratégiques en cours.

Les coûts associés à la production des billets de banque, qui se chiffrent à 53,4 millions de dollars, sont supérieurs de 1 % à ceux de l'exercice précédent. Cela s'explique par l'augmentation des coûts des matières premières utilisées pour la production de la nouvelle coupure de 10 \$ ornée du portrait de Viola Desmond, et de la recherche à l'appui de la conception et de l'élaboration des futurs billets. Ces charges ont été compensées en partie par des frais d'expédition moins élevés.

Les coûts afférents aux immeubles ont progressé de 38 % en 2018 pour s'établir à 29,6 millions de dollars. Au premier trimestre de 2017, une réduction de 8,1 millions de dollars des provisions de la Banque en lien avec les locaux temporaires utilisés pendant la durée du Programme de modernisation du siège avait fait diminuer ces coûts, les employés étant retournés au siège modernisé. Après normalisation, les coûts liés aux immeubles pour 2017 sont comparables à ceux de 2018, soit 29,6 millions de dollars, à la différence qu'en 2018, les coûts d'entretien du siège modernisé ont été plus élevés. Ces derniers ont toutefois été compensés en partie par des coûts de location et de réparation plus bas après le retour au complexe de la Banque au premier trimestre de 2017.

⁷ Ces coûts sont établis selon le taux d'actualisation en vigueur au 31 décembre de l'exercice précédent (p. ex., les coûts pour 2018 ont été calculés au moyen du taux en vigueur au 31 décembre 2017). Il existe une relation inverse entre les taux d'actualisation et les coûts connexes au titre des régimes, car lorsque les taux diminuent, les coûts augmentent (et vice versa). Les taux d'actualisation servant au calcul des coûts liés aux régimes de pension et aux autres régimes, qui ont reculé en moyenne de 40 points de base entre les dates d'évaluation, sont les suivants :

	2018 (taux en vigueur au 31 décembre 2017)	2017 (taux en vigueur au 31 décembre 2016)
Régimes de pension	3,5 %	3,9 %
Autres régimes	de 3,1 % à 3,5 %	de 3,2 % à 4,0 %

Comme il est mentionné aux sections Actif et Passif, l'augmentation du taux d'actualisation pour le 31 décembre 2018 se reflétera dans le calcul des coûts de 2019 et entraînera une baisse de ces coûts pour cette période, toutes choses égales par ailleurs.

Les charges relatives à la technologie et aux télécommunications ont augmenté de 13 % en 2018; elles s'élèvent à 53,9 millions de dollars. Cette augmentation tient au fait que la Banque continue à mettre l'accent sur le renforcement de son programme de continuité des opérations par ses investissements dans des initiatives visant à accroître la cybersécurité et la résilience organisationnelle.

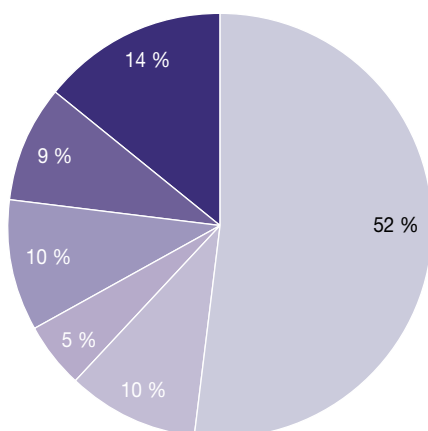
Les coûts afférents aux amortissements, qui se chiffrent à 47,1 millions de dollars, ont enregistré une baisse de 9 % par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution

tient en grande partie aux divers actifs qui ont été entièrement amortis en 2017, notamment ceux liés aux locaux temporaires utilisés pendant la modernisation du siège. La baisse a été partiellement contrebalancée par l'incidence des nouveaux actifs amortis en 2018.

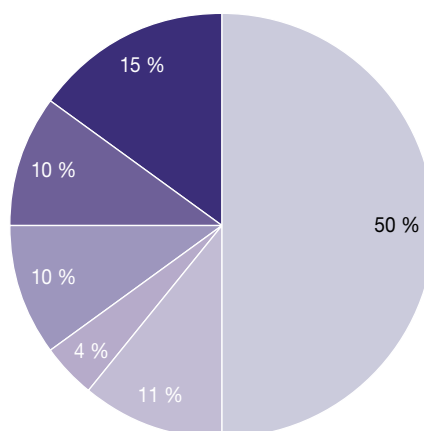
Les autres charges d'exploitation représentent 14 % de la totalité des charges d'exploitation de la Banque pour 2018 (15 % en 2017); elles se composent en grande partie des coûts des services acquis pour soutenir les activités de la Banque.

Composition des charges

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018



Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017



■ Frais de personnel	■ Coûts afférents aux immeubles	■ Amortissements
■ Billets de banque – Recherche, production et traitement	■ Technologie et télécommunications	■ Autres charges d'exploitation

Autres éléments du résultat global

Autres éléments du résultat global

(En millions de dollars canadiens)

Pour l'exercice clos le 31 décembre	2018	2017	Écart	
			\$	%
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net				
Réévaluations du passif/actif net au titre des prestations définies	91,4	(37,1)	128,5	346
Variation de la juste valeur des actions de la BRI*	29,7	sans objet	29,7	sans objet
	121,1	(37,1)	158,2	426
Éléments qui pourraient ultérieurement être reclassés dans le résultat net				
Variation de la juste valeur des actifs disponibles à la vente†	sans objet	(0,9)	0,9	sans objet
Autres éléments du résultat global (perte)	121,1	(38,0)	159,1	419

* Aux termes d'IFRS 9, la variation de la juste valeur des actions de la BRI ne peut plus être reclassée dans le résultat net, comme il est mentionné à la note 2 afférente aux états financiers.

† IFRS 9 a éliminé la catégorie des actifs disponibles à la vente, ce qui a entraîné des changements dans le classement des actifs et le traitement des gains et des pertes non réalisés sur réévaluation d'actifs à la juste valeur, comme il est indiqué à la note 2 afférente aux états financiers.

Les autres éléments du résultat global s'élèvent pour l'exercice à 121,1 millions de dollars. Ils comprennent des gains de 91,4 millions de dollars attribuables aux réévaluations de l'actif net et du passif net de la Banque au titre des régimes à prestations définies et un gain non réalisé de 29,7 millions de dollars découlant de la réévaluation à la juste valeur du placement de la Banque en actions de la BRI.

Les réévaluations relatives aux régimes à prestations définies de la Banque découlent principalement : des variations du taux d'actualisation utilisé pour

déterminer les obligations au titre des prestations définies connexes; du rendement des actifs des régimes, lorsqu'ils sont capitalisés; et des changements dans les hypothèses financières à l'égard des régimes. Les gains de réévaluation enregistrés en 2018 tiennent essentiellement à la hausse des taux d'actualisation⁸ servant à calculer la valeur des régimes à prestations définies de la Banque. Ces gains de réévaluation ont été contrebalancés en partie par les rendements négatifs des actifs des régimes de pension de la Banque après le repli du marché au quatrième trimestre de 2018.

Excédent destiné au receveur général du Canada

La Banque mène ses activités sans subir les contraintes normalement imposées par les flux de trésorerie ou les avoirs liquides, parce que ses recettes sont prévisibles et supérieures à ses charges. Le résultat net de la Banque, déduction faite des sommes affectées aux réserves, est considéré comme un excédent constaté (excédent) dont la valeur s'établissait à 1 216,2 millions de dollars en 2018 (929,1 millions de dollars en 2017). Conformément aux exigences de l'article 27 de la *Loi*

sur la Banque du Canada, la Banque verse son excédent au receveur général du Canada et ne détient pas de résultats non distribués.

L'accord relatif aux sommes à verser au receveur général que la Banque a conclu avec le ministre des Finances vise à permettre à l'institution de gérer ses besoins en capitaux propres compte tenu de la volatilité découlant des variations et des réévaluations de la juste valeur, qui sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Aux termes de cet accord, la Banque est autorisée à retenir sur les sommes à

⁸ L'actif net et le passif net au titre des prestations définies sont évalués au moyen du taux d'actualisation en vigueur à la fin de la période. Le taux applicable à l'actif net au titre des prestations définies s'établissait à 4,0 % au 31 décembre 2018 (3,5 % au 31 décembre 2017). Le taux applicable au passif net au titre des prestations définies se situait entre 3,5 et 4,0 % au 31 décembre 2018 (entre 3,1 et 3,5 % au 31 décembre 2017).

verser au receveur général un montant équivalant à toute augmentation des pertes cumulatives nettes non réalisées sur les actifs financiers classés et évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, des pertes de réévaluation non réalisées au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et des autres pertes non réalisées ou hors trésorerie découlant de modifications

de normes comptables ou de dispositions légales ou réglementaires. À l'inverse, un montant égal à toute diminution des pertes cumulatives nettes non réalisées hors trésorerie ayant fait l'objet d'une retenue antérieure est ajouté à la somme à verser.

Des précisions sur l'accord de versement conclu avec le ministre des Finances sont fournies à la note 17 afférente aux états financiers.

Retour sur le Plan à moyen terme 2016-2018

PMT 2016-2018 de la Banque

(En millions de dollars canadiens)

	Prévisions		Résultats réels	
	\$	%	\$	%
Charges relevant du PMT	1 216	62	1 191	66
Production des billets de banque	173	9	150	8
Avantages du personnel futurs ne se rapportant pas à l'exercice courant	60	3	56	3
Investissements stratégiques	519	26	417	23
Total des dépenses*	1 968	100	1 814	100

* Charges d'exploitation et dépenses en immobilisations. De 2016 à 2018, la Banque a engagé des dépenses en immobilisations de 310 millions de dollars.

Le Plan à moyen terme (PMT) de la Banque pour la période de trois ans qui a pris fin le 31 décembre 2018 s'articulait principalement autour de trois thèmes, à savoir réinventer le rôle de la banque centrale, renouveler nos façons de faire et renforcer une culture d'innovation.

Les hypothèses en matière de planification financière étaient fondées sur un engagement à l'égard d'une croissance de 2 % des charges relevant du PMT⁹ entre 2015 et 2018, ce qui représente une croissance réelle nulle compte tenu de la cible d'inflation de 2 % visée par la Banque. Cet engagement a été respecté, et la nature des dépenses effectives est conforme aux attentes.

Ce PMT a été marqué par l'émission d'un billet commémoratif de 10 \$ pour souligner le 150^e anniversaire de la Confédération en 2017 et d'une nouvelle coupure de 10 \$ ornée du portrait de Viola Desmond, une icône du mouvement pour les droits et libertés au Canada.

En ce qui concerne les investissements stratégiques, un grand nombre de projets ont été réalisés au cours des trois dernières années, dont le projet de modernisation du siège de la Banque, qui a été accompli selon le budget et l'échéancier établis. Il a d'ailleurs été salué par Hydro Ottawa dans le cadre du programme de mise à niveau Économisez l'énergie. La Banque a également fait progresser considérablement d'autres grands projets pluriannuels visant à accroître sa propre résilience et celle du système financier. Les investissements dans ces projets se poursuivront après 2018.

De 2016 à 2018, la Banque a engagé des dépenses en immobilisations de 310 millions de dollars, liées surtout à l'achèvement du projet de modernisation de son siège et aux investissements ayant pour but de renforcer la cybersécurité et la résilience organisationnelle.

⁹ Les charges relevant du PMT comprennent le financement destiné aux activités essentielles, au portefeuille de projets (une série de projets de plus de 0,5 million de dollars qui répondent aux priorités stratégiques de la Banque et contribuent à atténuer les risques) ainsi qu'à la réserve générale (pour faire face aux imprévus).

Perspectives pour 2019

Plan de la Banque pour 2019

(En millions de dollars canadiens)

	Prévisions pour 2019	
	\$	%
Charges liées aux activités essentielles	372	59
Production des billets de banque	54	9
Nouveaux mandats	3	0
Activités de maintien de la résilience	38	6
Avantages du personnel futurs (déduction faite des attributions)	13	2
Investissements stratégiques	155	24
Total des dépenses*	635	100

* Charges d'exploitation et dépenses en immobilisations, à l'exclusion des amortissements. La Banque prévoit engager des dépenses en immobilisations de 68 millions de dollars en 2019.

Les prévisions de la Banque à l'égard de ses opérations ne comportent pas de projections relatives au résultat net et à la situation financière. Ces projections nécessiteraient la formulation d'hypothèses sur les taux d'intérêt, lesquelles pourraient être interprétées comme des indications quant à l'orientation future de la politique monétaire.

L'année 2019 marque l'entrée en vigueur du PMT 2019-2021 de la Banque, intitulé *Chef de file dans la nouvelle ère*. La Banque a révisé son cadre de gestion financière pour la période couverte par ce PMT afin de prendre en considération les nouveaux besoins de financement et d'exclure les coûts de dépréciation, tout en veillant à établir un équilibre entre la nécessité d'investir dans le personnel et les outils et son engagement d'assurer une utilisation efficace des ressources. Les hypothèses de planification financière supposent, comme pour la période 2016-2018, une croissance de 2 % des charges liées aux activités essentielles entre 2019 et 2021, soit un taux de croissance réel nul, compte tenu de la cible d'inflation de 2 % visée par la Banque. Les autres besoins financiers de l'institution sont définis séparément et exclus de l'engagement en matière de croissance des charges liées aux activités essentielles énoncé dans le PMT.

Les nouveaux mandats englobent les travaux d'élaboration et de mise en œuvre des modifications législatives apportées par le Parlement du Canada.

Les activités de maintien de la résilience incluent les charges d'exploitation additionnelles qui découlent de la mise en œuvre des investissements effectués pour assurer la résilience, ainsi qu'une provision annuelle visant à mettre à jour en continu les technologies de l'information pour pérenniser la résilience de la Banque.

Ces charges seront déplacées dans la catégorie Charges liées aux activités essentielles lorsqu'elles se seront stabilisées après la période visée par le PMT 2019-2021.

L'enveloppe des investissements stratégiques tient compte des travaux associés à divers programmes prévus dans le PMT, qui continueront d'améliorer la résilience de la Banque en réduisant son exposition aux cyberrisques et à d'autres perturbations majeures des activités qui se répercuteraient sur ses réseaux, ses installations et ses employés, et en favorisant une reprise rapide. Le programme d'appui à la modernisation des systèmes de paiement se poursuivra en 2019. Il s'agit d'un projet pluriannuel piloté par Paiements Canada visant à remplacer le Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV) et le Système automatisé de compensation et de règlement (SACR). Par ailleurs, le Programme de modernisation des centres des opérations des agences contribuera à améliorer les systèmes de traitement des billets de banque et à réduire le risque de défaillance de matériel vieillissant.

En 2019, la Banque prévoit engager des dépenses en immobilisations de 68 millions de dollars, liées surtout à ses investissements soutenus dans les initiatives visant à accroître la cybersécurité et la résilience organisationnelle.

On trouvera plus d'information sur le PMT 2019-2021 à la section « Mandat et cadre de planification » du *Rapport annuel*.

Questions relatives à la comptabilité et aux contrôles

La Banque satisfait aux exigences en matière de présentation de l'information financière de la *Loi sur la Banque du Canada* ainsi que le prescrivent ses statuts administratifs, selon lesquels les états financiers de la Banque doivent être dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus énoncés dans le *Manuel des Comptables professionnels agréés du Canada* (CPA Canada). Selon les indications fournies par CPA Canada et la définition des normes comptables canadiennes pour le secteur public, la Banque est une entreprise publique, et, à ce titre, elle doit respecter les normes s'appliquant aux entreprises ayant une obligation d'information du public. Afin de répondre à cette exigence, la Banque a mis au point des méthodes comptables conformes aux IFRS.

Aux termes de la *Loi sur la Banque du Canada*, l'institution doit remettre au ministre des Finances ses états financiers audités pour l'exercice clos le 31 décembre, accompagnés de son rapport annuel, et ce, au plus tard à la fin de février de l'exercice suivant. Le ministre dépose le *Rapport annuel* devant le Parlement, et les états financiers sont publiés dans la *Gazette du Canada*.

Capitalisation des régimes d'avantages du personnel futurs

La Banque a instauré un régime de pension à prestations définies capitalisé (le Régime de pension de la Banque du Canada), qui est un régime de pension agréé, et un régime de pension complémentaire¹⁰ partiellement capitalisé (le Régime de pension complémentaire de la Banque du Canada), afin de fournir des prestations de retraite aux membres du personnel admissibles. Ces régimes sont capitalisés conformément aux lois fédérales applicables régissant les régimes de retraite et aux normes de pratique actuarielle du Canada pour assurer le financement adéquat des obligations au titre des avantages du personnel. La Banque a également mis en place des régimes d'avantages non capitalisés, y compris des régimes d'avantages postérieurs à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

Régime de pension de la Banque du Canada

Depuis 2008, la Banque effectue, aux fins de la capitalisation, des évaluations actuarielles annuelles de son régime de pension. La dernière évaluation, qui date du 1^{er} janvier 2018, reflète le rendement élevé du Régime en 2017. Selon le principe de continuité d'exploitation (qui consiste à évaluer le Régime à long terme en prenant pour hypothèse qu'il durera indéfiniment), le Régime affichait un ratio de capitalisation de 140 % (135 % au 1^{er} janvier 2017). Selon l'approche de solvabilité (qui consiste à évaluer le Régime en supposant qu'il prendrait fin à la date d'évaluation), le Régime affichait un ratio de solvabilité de 111 % (104 % au 1^{er} janvier 2017).

Compte tenu des ratios de capitalisation et de solvabilité du Régime au 1^{er} janvier 2018, les règlements d'application de la *Loi de l'impôt sur le revenu* interdisent à la Banque d'y verser d'autres cotisations après juin 2018. La reprise du versement des cotisations de la Banque au Régime dépendra des résultats des évaluations actuarielles des années à venir, la prochaine évaluation étant prévue pour le 1^{er} janvier 2019. La Banque ne s'attend pas à reprendre le versement de ses cotisations en 2019, si les résultats de 2018 sont conformes à ses hypothèses actuarielles.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La Banque dispose d'un cadre de contrôle interne pour évaluer la conception et l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière, y compris des contrôles et procédures de communication de l'information visant à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers conformément aux IFRS.

Toutefois, en raison des limites qui leur sont inhérentes, les contrôles internes à l'égard de l'information financière peuvent seulement fournir une assurance raisonnable; ils ne permettent pas de prévenir ou de détecter les inexactitudes. Par ailleurs, les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que tous les renseignements pertinents ont été recueillis et communiqués aux cadres supérieurs suffisamment tôt pour que la Banque puisse prendre des décisions judicieuses quant à la divulgation de l'information au public.

¹⁰ Le Régime de pension complémentaire a été créé pour permettre le versement de prestations de retraite aux membres du personnel de la Banque dont les revenus annuels dépassent le montant prévu par le Régime de pension agréé, conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

La Banque a mis en place un processus d'attestation pour évaluer la conception et l'efficacité de ses contrôles internes à l'égard de l'information financière, y compris les contrôles et procédures de communication de l'information. Ce processus se fonde sur le cadre intégré relatif au contrôle interne (Internal Control — Integrated Framework) créé et publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (COSO) ainsi que sur le cadre COBIT des objectifs de contrôle de l'information et des technologies connexes.

ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2018

Table des matières

Responsabilité à l'égard de l'information financière	93
Rapport des auditeurs indépendants	94
États financiers	97
État de la situation financière	97
État du résultat net et des autres éléments du résultat global	98
État des variations des capitaux propres	99
Tableau des flux de trésorerie	100
Notes afférentes aux états financiers	101
1. Fonctions de la Banque du Canada	101
2. Référentiel comptable	102
3. Instruments financiers	110
4. Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères	120
5. Prêts et créances	120
6. Placements	121
7. Gestion du risque financier	122
8. Immobilisations corporelles	126
9. Immobilisations incorporelles	128
10. Autres éléments d'actif	130
11. Billets de banque en circulation	131
12. Dépôts	132
13. Autres éléments de passif	132
14. Avantages du personnel	133
15. Contrats de location	141
16. Engagements, éventualités et garanties	141
17. Capitaux propres	144
18. Parties liées	146

Liste des abréviations

BRI	Banque des Règlements Internationaux	IFRS	Normes internationales d'information financière
CPA Canada	Comptables professionnels agréés du Canada	Régime de pension	Régime de pension de la Banque du Canada
DTS	Droits de tirage spéciaux	Régime de pension complémentaire	Régime de pension complémentaire de la Banque du Canada
IAS	Norme comptable internationale	STPGV	Système de transfert de paiements de grande valeur
IASB	International Accounting Standards Board		

Responsabilité à l'égard de l'information financière

La direction de la Banque du Canada (la Banque) est responsable des états financiers, qui sont préparés selon les Normes internationales d'information financière. Les montants et l'information financière contenus dans les présents états financiers reflètent les estimations et jugements les plus justes possible de la direction. L'information financière contenue ailleurs dans le *Rapport annuel* concorde avec les états financiers.

La direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ainsi que du système comptable grâce auquel ils sont produits. La Banque a mis en place un système de contrôles internes qui lui permet de fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont autorisées et comptabilisées correctement, que les données financières sont fiables, que l'actif est bien protégé, que le passif est constaté et que les opérations sont efficaces. Le département de vérification interne de la Banque examine les mécanismes de contrôle interne, y compris la mise en application des contrôles comptables et financiers.

Il incombe au Conseil d'administration de veiller à ce que la direction remplisse ses obligations en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne, responsabilité dont il s'acquitte par l'entremise de son comité de la vérification et des finances (le Comité). Les membres de ce comité ne sont ni cadres ni membres du personnel de la Banque, et ils possèdent des connaissances financières appropriées. Le Comité a donc les compétences nécessaires pour examiner les états financiers annuels de la Banque et en recommander l'approbation par le Conseil d'administration. Il rencontre au besoin les membres de la direction, le vérificateur interne en chef et les auditeurs indépendants de la Banque, lesquels sont nommés par le gouverneur en conseil. Il a en outre établi des processus visant à mesurer l'indépendance des auditeurs indépendants de la Banque et supervise tous les services que ceux-ci fournissent. Enfin, le Comité est chargé d'étudier les principes, méthodes et procédures comptables dont l'adoption, ou la modification, a un effet significatif sur les états financiers et de passer en revue et d'évaluer les principaux jugements et estimations de la direction qui sont significatifs pour la présentation de l'information financière.

Les états financiers ont été audités par les auditeurs indépendants de la Banque, les cabinets PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. et Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., dont le rapport figure ci-après. Les auditeurs indépendants ont eu un libre accès au Comité pour discuter de leur travail et des résultats y afférents.

Le gouverneur,



Stephen S. Poloz

La chef des finances et chef comptable,



Carmen Vierula, CPA, CA

Ottawa (Canada)
13 février 2019

Rapport des auditeurs indépendants

Au ministre des Finances, en sa qualité d'actionnaire inscrit de la Banque du Canada,

Notre opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque du Canada (la Banque), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2018, et l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations, autres que les états financiers et notre rapport des auditeurs sur ces états, incluses dans le rapport annuel 2018.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

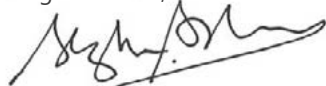
Ottawa (Canada)
13 février 2019

État de la situation financière

Au 31 décembre (en millions de dollars canadiens)

	Note	2018	2017
Actif			
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères	3, 4 et 7	17,0	14,6
Prêts et créances	3, 5 et 7		
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente		10 673,0	9 478,5
Autres créances		3,1	4,5
		10 676,1	9 483,0
Placements	3, 6 et 7		
Bons du Trésor du gouvernement du Canada		24 217,8	18 370,4
Obligations hypothécaires du Canada		251,3	-
Obligations du gouvernement du Canada		79 625,4	82 087,0
Autres placements		433,3	403,6
		104 527,8	100 861,0
Immobilisations corporelles	8	600,3	569,0
Immobilisations incorporelles	9	44,0	40,1
Autres éléments d'actif	10	189,7	132,6
Total de l'actif		116 054,9	111 100,3
Passif et capitaux propres			
Billets de banque en circulation	7 et 11	90 193,1	85 855,9
Dépôts	3, 7 et 12		
Gouvernement du Canada		21 725,6	21 454,2
Membres de Paiements Canada		250,5	500,3
Autres dépôts		2 830,1	2 274,3
		24 806,2	24 228,8
Autres éléments de passif	3, 7 et 13	530,3	520,0
Total du passif		115 529,6	110 604,7
Engagements, éventualités et garanties	15 et 16		
Capitaux propres	17	525,3	495,6
Total du passif et des capitaux propres		116 054,9	111 100,3

Le gouverneur,



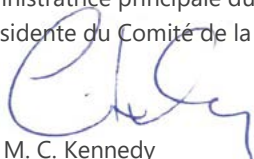
Stephen S. Poloz

La chef des finances et chef comptable,



Carmen Vierula, CPA, CA

L'administratrice principale du Conseil d'administration
et présidente du Comité de la vérification et des finances,



Claire M. C. Kennedy

(Voir les notes afférentes aux états financiers.)

État du résultat net et des autres éléments du résultat global

Pour l'exercice clos le 31 décembre (en millions de dollars canadiens)

	Note	2018	2017
Produits			
Produits d'intérêts			
Placements		1 886,9	1 603,4
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente		122,6	52,4
Autres		0,6	0,3
		2 010,1	1 656,1
Charges d'intérêts			
Dépôts		(363,9)	(187,4)
Autres		(0,5)	(0,4)
Produits d'intérêts nets		1 645,7	1 468,3
Dividendes		4,2	5,1
Autres produits		8,5	6,1
Total des produits		1 658,4	1 479,5
Charges			
Frais de personnel		276,1	253,6
Billets de banque – Recherche, production et traitement		53,4	53,1
Coûts afférents aux immeubles		29,6	21,5
Technologie et télécommunications		53,9	47,6
Amortissements		47,1	51,9
Autres charges d'exploitation		73,5	76,1
Total des charges		533,6	503,8
Résultat net		1 124,8	975,7
Autres éléments du résultat global (perte)			
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net			
Réévaluations du passif/actif net au titre des prestations définies	14	91,4	(37,1)
Variation de la juste valeur des actions de BRI	2 et 3	29,7	sans objet
Éléments qui pourraient ultérieurement être reclassés dans le résultat net			
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	2	sans objet	(0,9)
Autres éléments du résultat global (perte)		121,1	(38,0)
Résultat global		1 245,9	937,7

(Voir les notes afférentes aux états financiers.)

État des variations des capitaux propres

Pour l'exercice clos le 31 décembre (en millions de dollars canadiens)

	Note	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale	Réserve de réévaluation des placements	Résultats non distribués	Total
Solde au 1^{er} janvier 2018 (chiffres retraités)	2	5,0	25,0	100,0	365,6	-	495,6
Résultat global pour l'exercice							
Résultat net		-	-	-	-	1 124,8	1 124,8
Réévaluations du passif/actif net au titre des prestations définies	14	-	-	-	-	91,4	91,4
Variation de la juste valeur des actions de la BRI	3	-	-	-	29,7	-	29,7
		-	-	-	29,7	1 216,2	1 245,9
Excédent destiné au receveur général du Canada	13 et 17	-	-	-	-	(1 216,2)	(1 216,2)
Solde au 31 décembre 2018		5,0	25,0	100,0	395,3	-	525,3

	Note	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale	Réserve disponible à la vente	Résultats non distribués	Total
Solde au 1^{er} janvier 2017		5,0	25,0	100,0	357,0	-	487,0
Résultat global pour l'exercice							
Résultat net		-	-	-	-	975,7	975,7
Réévaluations du passif/actif net au titre des prestations définies	14	-	-	-	-	(37,1)	(37,1)
Variation de la juste valeur des actions de la BRI	3	-	-	-	8,6	-	8,6
Variation de la juste valeur des bons du Trésor du gouvernement du Canada		-	-	-	-	(9,5)	(9,5)
		-	-	-	8,6	929,1	937,7
Excédent destiné au receveur général du Canada	13 et 17	-	-	-	-	(929,1)	(929,1)
Solde au 31 décembre 2017		5,0	25,0	100,0	365,6	-	495,6

(Voir les notes afférentes aux états financiers.)

Tableau des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre (en millions de dollars canadiens)

	2018	2017
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Intérêts reçus	1 905,1	1 695,7
Dividendes reçus	4,2	5,1
Autres produits reçus	7,3	8,7
Intérêts versés	(365,4)	(187,8)
Paielements destinés aux membres du personnel ou effectués pour leur compte et paiements aux fournisseurs et aux membres de Paielements Canada	(460,8)	(481,1)
Augmentation nette des dépôts	577,4	1 397,3
Acquisition de titres achetés dans le cadre de conventions de revente – opérations de pension à un jour	(24 333,2)	(14 590,2)
Produit de l'arrivée à échéance de titres achetés dans le cadre de conventions de revente – opérations de pension à un jour	24 333,2	14 590,2
Produit de titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	11,150,2	7 800,1
Remboursement de titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	(11 150,2)	(9 300,1)
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités opérationnelles	1 667,8	937,9
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Achats nets de bons du Trésor du gouvernement du Canada	(5 753,3)	(1 562,6)
Achats d'Obligations hypothécaires du Canada	(251,1)	-
Achat d'obligations du gouvernement du Canada	(13 209,0)	(19 084,9)
Produit de l'arrivée à échéance d'obligations du gouvernement du Canada	15 685,0	16 775,0
Acquisition de titres achetés dans le cadre de conventions de revente – opérations de pension à plus d'un jour	(87 350,6)	(72 579,8)
Produit de l'arrivée à échéance de titres achetés dans le cadre de conventions de revente – opérations de pension à plus d'un jour	86 161,9	71 381,7
Entrées d'immobilisations corporelles	(68,6)	(43,0)
Entrées d'immobilisations incorporelles	(13,7)	(11,1)
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'investissement	(4 799,4)	(5 124,7)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Augmentation nette des billets de banque en circulation	4 337,2	5 377,3
Versement de l'excédent au receveur général du Canada	(1 204,2)	(1 193,7)
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités de financement	3 133,0	4 183,6
Effet des variations des cours de change sur les dépôts en monnaies étrangères	1,0	(1,5)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des dépôts en monnaies étrangères	2,4	(4,7)
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères au début de l'exercice	14,6	19,3
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères à la fin de l'exercice	17,0	14,6

(Voir les notes afférentes aux états financiers.)

Notes afférentes aux états financiers de la Banque du Canada

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

1. Fonctions de la Banque du Canada

La Banque du Canada (la Banque) est la banque centrale du pays. Il s'agit d'une société constituée en vertu de la *Loi sur la Banque du Canada*, qui appartient en propriété exclusive au gouvernement du Canada et est exonérée d'impôts sur le résultat. La Banque n'offre aucun service bancaire au public.

Le siège de la Banque est situé au 234 de la rue Wellington à Ottawa (Ontario).

La Banque satisfait aux exigences en matière de présentation de l'information financière de la *Loi sur la Banque du Canada* ainsi que le prescrivent ses statuts administratifs, selon lesquels les états financiers de la Banque doivent être dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus énoncés dans le *Manuel de CPA Canada* des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada). Selon les indications fournies par CPA Canada et la définition des normes comptables canadiennes pour le secteur public, la Banque est une entreprise publique, et, à ce titre, elle doit respecter les normes s'appliquant aux entreprises ayant une obligation d'information du public. Afin de répondre à cette exigence, la Banque a mis au point des méthodes comptables conformes aux Normes internationales d'information financière (les IFRS).

Selon la *Loi sur la Banque du Canada*, le mandat de la Banque consiste à « favoriser la prospérité économique et financière du Canada ». Les activités et les opérations de la Banque appuient la réalisation de ce mandat et n'ont pas pour objet de générer des revenus ou des profits. Les quatre grandes fonctions de l'institution sont les suivantes :

- **Politique monétaire** : La Banque mène la politique monétaire de façon à préserver la valeur de la monnaie en maintenant l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible.
- **Système financier** : La Banque s'emploie à promouvoir la fiabilité, la solidité et l'efficacité des systèmes financiers au Canada et à l'échelle internationale et effectue des opérations sur les marchés financiers pour atteindre ces objectifs.
- **Gestion financière** : La Banque assure des services de gestion financière pour son propre compte ainsi qu'au nom du gouvernement du Canada et d'autres clients. Elle est l'agent financier du gouvernement et, à ce titre, elle fournit des services de gestion de la trésorerie, gère la dette publique et les réserves de change et prodigue des conseils à ce sujet.
- **Monnaie** : La Banque conçoit, émet et distribue les billets de banque canadiens, supervise le système de distribution de billets et assure un approvisionnement de billets de qualité aisément acceptés et à l'épreuve de la contrefaçon.

La fonction Administration générale appuie la gestion des ressources humaines, des opérations et des projets stratégiques de la Banque, ainsi que l'intendance des actifs financiers, physiques, informationnels et technologiques de cette dernière.

La Banque est seule habilitée à émettre les billets de banque canadiens, et la valeur nominale de ces billets constitue l'élément le plus important du passif de son bilan. La Banque investit le produit de l'émission des billets de banque dans des titres du gouvernement du Canada et des Obligations hypothécaires du Canada, dont elle fait l'acquisition sur une base non concurrentielle. Ces actifs lui permettent d'exercer ses responsabilités au regard de ses fonctions Politique monétaire et Système financier.

Déduction faite des coûts de production et de distribution des billets, les produits d'intérêts sur les actifs sous-jacents aux billets de banque en circulation constituent ce qu'on appelle les « recettes de seignuriage », la principale source de revenu de la Banque. Ces produits d'intérêts fournissent une source stable et constante de financement des opérations de la Banque qui lui permet de remplir son mandat sans avoir à dépendre des crédits publics. Une partie de ces produits sert à financer les opérations et réserves de la Banque, et le reste du résultat net est versé au receveur général du Canada conformément aux dispositions de la *Loi sur la Banque du Canada*.

2. Référentiel comptable

Conformité aux Normes internationales d'information financière

Les présents états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Le Conseil d'administration a approuvé les états financiers le 13 février 2019.

Activités d'agent financier et activités de garde

La responsabilité de la gestion opérationnelle des actifs et passifs financiers du gouvernement du Canada est assumée conjointement par la Banque (à titre d'agent financier du gouvernement) et par le ministère des Finances Canada. En sa qualité d'agent financier, la Banque fournit un soutien transactionnel et administratif au gouvernement du Canada dans certains domaines, conformément aux exigences de l'article 24 de la *Loi sur la Banque du Canada*. Elle n'assume pas les risques et les avantages qui découlent de ce soutien offert à titre d'agent financier. Les actifs, les passifs, les dépenses et les revenus visés par ce soutien sont ceux du gouvernement du Canada et ne figurent pas dans les états financiers de la Banque.

La Banque offre un service de garde de titres ou d'autres biens à des banques centrales, à des organisations internationales et à d'autres entités liées à une autorité publique. Selon les modalités régissant ce service, la Banque est indemnisée contre toute perte. Les actifs et les produits gérés dans le cadre de la prestation de ce service sont exclus des états financiers de la Banque, puisqu'ils ne constituent pas des actifs ou des produits de cette dernière.

Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis selon la méthode du coût historique, sauf pour les éléments suivants :

- les instruments financiers classés et évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif;
- le placement de la Banque en actions de la Banque des Règlements Internationaux (BRI), qui est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global;
- le passif/actif net au titre des prestations définies des régimes d'avantages du personnel, qui est comptabilisé comme le solde net de la juste valeur des actifs des régimes et de la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies.

Monnaie fonctionnelle et de présentation

La monnaie fonctionnelle et de présentation de la Banque est le dollar canadien. Sauf indication contraire, les montants inscrits dans les notes afférentes aux états financiers de la Banque sont exprimés en millions de dollars canadiens.

Principales méthodes comptables

La présente section est consacrée aux méthodes comptables de la Banque s'appliquant à l'ensemble des états financiers.

Lorsqu'une méthode comptable s'applique à une note particulière afférente aux états financiers, cette méthode, ainsi que les informations à fournir pertinentes, est communiquée dans la note particulière, selon les indications données dans le tableau ci-dessous.

Note	Sujet	Page	Note	Sujet	Page
3	Instruments financiers*	110	14	Avantages du personnel	133
8	Immobilisations corporelles	126	15	Contrats de location	141
9	Immobilisations incorporelles	128	16	Engagements, éventualités et	
10	Autres éléments d'actif	130		garanties	141
11	Billets de banque en circulation	131	18	Parties liées	146
13	Autres éléments de passif	132			

* Les méthodes comptables relatives aux instruments financiers présentées à la note 3 sont conformes à celles qui sont exposées dans les notes afférentes aux états financiers de fin d'exercice 2017, tant pour les chiffres de l'exercice considéré que pour les chiffres comparatifs, sauf pour ce qui est des modifications indiquées à la section Transition à IFRS 9 ci-dessous.

Constatation des produits

- Les produits d'intérêts sont comptabilisés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- Les dividendes tirés du placement de la Banque en actions de la BRI sont comptabilisés lorsqu'ils sont déclarés.
- Les autres produits sont comptabilisés en résultat net au cours de la période où ils sont générés, lorsqu'ils peuvent être évalués de façon fiable et que leur recouvrement est probable. Au cours de l'exercice, les autres charges d'intérêts, qui étaient imputées auparavant aux autres produits, ont été reclassées dans un poste distinct de l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global afin de mieux refléter la nature de cette source d'intérêts. Les informations comparatives ont été actualisées en conséquence.

Monnaies étrangères

Le produit des placements et les charges connexes libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les gains ou pertes de change qui découlent de ces conversions sont imputés aux autres produits. Les gains ou pertes sur les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, y compris ceux qui sont liés au taux de change, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs non financiers, y compris les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles, sont revus chaque année pour vérifier s'ils présentent des signes de dépréciation, et dès lors que des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable est supérieure à leur valeur recouvrable.

Les immobilisations incorporelles en cours de développement sont soumises à un test de dépréciation annuellement.

Jugements, estimations et hypothèses comptables clés

Pour établir les états financiers, la direction doit formuler des jugements et faire des estimations et des hypothèses, qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur le montant déclaré des actifs, des passifs, des produits et des charges, et sur d'autres informations connexes.

Les hypothèses et estimations de la Banque se fondent sur les renseignements qui étaient disponibles au moment où les présents états financiers ont été préparés. La conjoncture actuelle et les hypothèses à l'égard de l'évolution future pourraient toutefois changer en raison des fluctuations des marchés ou de circonstances indépendantes de la volonté de la Banque. Dans ce cas, l'incidence sera constatée dans les états financiers d'une période de présentation de l'information financière ultérieure.

Les jugements, les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont passés en revue de façon continue pour en assurer le caractère approprié et faire en sorte qu'ils soient appliqués de manière cohérente. Les révisions des estimations comptables sont constatées dans la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle elles ont lieu et dans toutes les périodes de présentation de l'information financière ultérieures concernées.

Des estimations et des jugements importants servent à l'évaluation des instruments financiers (note 3) et des avantages du personnel (note 14).

Modifications actuelles d'IFRS

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Banque applique IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (IFRS 15) et IFRS 9 *Instruments financiers* (IFRS 9), comme il est décrit ci-après. Durant l'exercice 2018, la Banque n'a adopté aucune autre norme nouvelle ou modifiée ayant eu une incidence importante sur ses états financiers.

IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

IFRS 15 porte sur la comptabilisation des produits s'appliquant à tous les contrats conclus avec des clients, à l'exception des contrats s'inscrivant dans le champ d'application des normes relatives aux contrats de location, aux contrats d'assurance et aux instruments financiers.

L'adoption d'IFRS 15 n'a pas eu d'incidence significative sur la Banque, car les produits de l'institution proviennent essentiellement des instruments financiers visés par IFRS 9.

IFRS 9 Instruments financiers

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Banque applique IFRS 9 et les modifications connexes apportées à d'autres normes IFRS, conformément aux dispositions transitoires énoncées dans IFRS 9.

IFRS 9 a éliminé les catégories d'actifs financiers existantes et adopté une approche de classement des actifs financiers fondée sur des principes, qui repose sur les caractéristiques des flux de trésorerie d'un instrument financier et le modèle économique dans lequel s'inscrit l'instrument détenu.

IFRS 9 a aussi introduit un modèle de dépréciation relatif aux pertes attendues pour tous les actifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Le modèle comprend trois étapes :

- 1) à la comptabilisation initiale, les pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir sont comptabilisées en résultat net et les produits d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable brute de l'actif;
- 2) si le risque de crédit augmente de manière importante après la comptabilisation initiale, les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont comptabilisées en résultat net et les produits d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable brute de l'actif;
- 3) lorsqu'un actif financier est considéré comme déprécié, les produits d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable nette de cet actif (la valeur comptable brute moins la correction de valeur pour pertes) et non de sa valeur comptable brute.

Enfin, IFRS 9 prévoit un nouveau modèle de comptabilité de couverture et exige des entités qui ont recours à la comptabilité de couverture qu'elles fournissent des informations sur leurs activités de gestion des risques. Le nouveau modèle, issu d'une vaste refonte de la comptabilité de couverture, permet aux entités de rendre plus fidèlement compte de leurs activités de gestion des risques dans leurs états financiers. Les changements les plus importants touchent les entités qui mènent des activités de couverture du risque non financier.

En ce qui concerne les états financiers de la Banque, l'adoption d'IFRS 9 a entraîné la modification des méthodes comptables de l'institution au chapitre du classement et de l'évaluation des instruments financiers ainsi que de la dépréciation des actifs financiers. De plus, IFRS 9 a entraîné d'importants changements à d'autres normes liées aux instruments financiers, notamment IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir* (IFRS 7). Les changements apportés à la comptabilité de couverture ne s'appliquent pas à la Banque, puisqu'elle ne mène pas d'activités de couverture.

Les méthodes comptables révisées de la Banque relatives aux instruments financiers sont présentées à la note 3.

Comme le permettent les dispositions transitoires d'IFRS 9, la Banque a choisi de ne pas retraiter ses chiffres comparatifs, car l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers n'est pas significative. Les méthodes comptables appliquées aux états financiers de périodes antérieures sont donc conformes à celles qui sont exposées dans les états financiers de la Banque pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, tel qu'il est indiqué à la section Transition à IFRS 9 ci-dessous. Tout ajustement de la valeur comptable des instruments financiers à la date de transition a été comptabilisé dans le solde d'ouverture des résultats non distribués et des autres réserves de la période considérée. En ce qui concerne les informations présentées dans les notes, les modifications apportées à IFRS 7, principalement de nature qualitative, ont aussi été appliquées uniquement à la période considérée.

L'incidence de la transition à IFRS 9 est décrite dans la section suivante.

Transition à IFRS 9

IFRS 9 introduit de nouvelles exigences quant au classement et à l'évaluation des instruments financiers, à la dépréciation des actifs financiers et à la comptabilité de couverture générale. La Banque a donc évalué ses actifs et passifs financiers existants en fonction des exigences d'IFRS 9 à la date d'entrée en vigueur, soit le 1^{er} janvier 2018.

Résumé de l'incidence sur les états financiers

Aspect	Répercussion
Classement et évaluation	Les instruments financiers ont été évalués en fonction des exigences d'IFRS 9 en matière de classement et d'évaluation. Le reclassement des instruments financiers en catégories d'IFRS 9 n'a pas eu d'incidence globale sur leur classement et leur méthode d'évaluation respectifs, à l'exception de la trésorerie et des dépôts en monnaies étrangères ainsi que des bons du Trésor du gouvernement du Canada. La trésorerie et les dépôts en monnaies étrangères, antérieurement classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, sont maintenant comptabilisés au coût amorti. Les bons du Trésor du gouvernement du Canada, antérieurement classés comme étant disponibles à la vente et évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sont maintenant comptabilisés au coût amorti.
Dépréciation	Les actifs financiers ont été soumis à un test de dépréciation au moyen du modèle des pertes de crédit attendues d'IFRS 9, ce qui n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers de la Banque.
Comptabilité de couverture générale	Les changements ne s'appliquent pas aux opérations de la Banque, puisqu'elle ne mène pas d'activités de couverture.

Méthode comptable appliquée aux instruments financiers de la Banque avant la transition

Comme la Banque a décidé de ne pas retraiter ses chiffres comparatifs pour la transition à IFRS 9, les méthodes comptables appliquées pour le traitement de ces chiffres sont conformes à celles qui sont exposées dans les états financiers de la Banque pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et qui sont décrites dans la présente section.

Classement et évaluation

Les méthodes de classement et d'évaluation utilisées avant la transition pour chacune des catégories d'instruments financiers de la Banque sont présentées à la section ci-dessous intitulée Évaluation des instruments financiers détenus à la date de transition, qui comprend également les méthodes de classement et d'évaluation appliquées pour la période considérée ainsi que l'explication des modifications découlant du passage à IFRS 9 le 1^{er} janvier 2018.

Dépréciation

La Banque a vérifié s'il existait des indications objectives d'une perte de valeur d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs à la date de clôture. S'il y a perte de valeur, les actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont réévalués à la valeur recouvrable nette, et le montant de la perte de valeur est comptabilisé en résultat net. Les pertes non réalisées sur les actifs financiers disponibles à la vente dépréciés sont comptabilisées en résultat net au moment de la dépréciation. La Banque n'avait aucune correction de valeur pour dépréciation comptabilisée au 31 décembre 2017 selon le modèle des pertes subies d'IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39).

Modifications apportées à la comptabilisation des instruments financiers de la Banque*Évaluation des instruments financiers détenus à la date de transition*

La direction a évalué les instruments financiers détenus par la Banque conformément à IFRS 9 à la date de première application. Elle a ensuite classé les instruments dans les catégories appropriées en fonction du modèle économique de la Banque pour ces instruments et des caractéristiques des flux de trésorerie de chaque instrument. Le tableau suivant présente le rapprochement des valeurs comptables des instruments financiers établies en fonction de leurs catégories d'évaluation précédentes (conformément à IAS 39) et de leurs nouvelles catégories d'évaluation à la date de transition à IFRS 9, soit le 1^{er} janvier 2018.

	Catégorie d'évaluation			Valeur comptable		Différence attribuable au changement de catégorie d'évaluation
	Réf.	Initiale (IAS 39)	Nouvelle (IFRS 9)	Initiale (IAS 39)	Nouvelle (IFRS 9)	
Actifs financiers						
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères	A	Juste valeur par le biais du résultat net	Coût amorti	14,6	14,6	-
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente	B	Prêts et créances : coût amorti	Coût amorti	9 478,5	9 478,5	-
Autres créances	B	Prêts et créances : coût amorti	Coût amorti	4,5	4,5	-
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	C	Disponibles à la vente : juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	18 370,4	18 380,1	9,7
Obligations du gouvernement du Canada	B	Détenues jusqu'à leur échéance : coût amorti	Coût amorti	82 087,0	82 087,0	-
Actions de la BRI (seul élément au poste des autres placements)	D	Disponibles à la vente : juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Désignées comme étant évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	403,6	403,6	-
Passifs financiers						
Billets de banque en circulation	E	Valeur nominale	Valeur nominale	85 855,9	85 855,9	-
Dépôts	E	Coût amorti	Coût amorti	24 228,8	24 228,8	-
Autres éléments de passif	E	Coût amorti	Coût amorti	520,0	520,0	-
Différence totale attribuable au changement de catégorie d'évaluation						9,7

L'application des nouvelles exigences d'IFRS 9 en matière de classement et d'évaluation a entraîné les répercussions suivantes sur les instruments financiers détenus par la Banque au 1^{er} janvier 2018.

A) Changement de classement : juste valeur par le biais du résultat net à coût amorti

La trésorerie et les dépôts en monnaies étrangères ont été reclassés comme étant évalués au coût amorti. Selon son modèle économique, la Banque détient la trésorerie et les dépôts en monnaies étrangères aux fins de gestion des flux de trésorerie, lesquels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Ce changement n'a aucune incidence sur la situation financière, le résultat net ou les autres éléments du résultat global de la Banque.

B) Changement de classement : catégories retirées, sans modification de l'évaluation

Les instruments d'emprunt suivants ont été reclassés dans de nouvelles catégories sans modification de leur méthode d'évaluation aux termes d'IFRS 9, en raison du retrait des catégories dont ils faisaient partie précédemment selon IAS 39 :

- Les instruments d'emprunt antérieurement classés dans la catégorie des prêts et créances, conformément à IAS 39, sont maintenant classés comme étant évalués au coût amorti.
- Les instruments d'emprunt antérieurement classés dans la catégorie des instruments financiers détenus jusqu'à l'échéance, conformément à IAS 39, sont maintenant classés comme étant évalués au coût amorti.

C) Changement de classement : de disponible à la vente à coût amorti

Les bons du Trésor du gouvernement du Canada ont été reclassés de la catégorie des actifs disponibles à la vente et évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global à celle des instruments classés comme étant évalués au coût amorti. L'objectif de la Banque consiste à détenir ces placements pour percevoir des flux de trésorerie contractuels, qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts.

Au 1^{er} janvier 2018, l'incidence de la transition sur la valeur comptable des bons du Trésor du gouvernement du Canada représentait une augmentation de 9,7 millions de dollars et une hausse correspondante de 9,7 millions de dollars des résultats non distribués. Ce montant a été reclassé des résultats non distribués à l'excédent à verser au receveur général du Canada, le 1^{er} janvier 2018, en application de l'accord relatif aux sommes à verser au receveur général que la Banque a conclu avec le ministre des Finances, conformément à l'article 27 de la *Loi sur la Banque du Canada*. Par conséquent, le solde au titre de l'excédent à verser au receveur général du Canada a augmenté, passant de 204,2 millions de dollars au 31 décembre 2017 à 213,9 millions de dollars au 1^{er} janvier 2018.

D) Désignation des instruments de capitaux propres comme étant évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Le placement de la Banque en actions de la BRI, qui constitue le seul élément des autres placements, était antérieurement classé dans la catégorie des instruments de capitaux propres disponibles à la vente. Il est maintenant classé en tant qu'instruments de capitaux propres désignés irrévocablement comme étant évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. La raison en est que la Banque, selon son modèle économique, détient ces actions pour pouvoir être membre de la BRI. Les variations de la juste valeur de ces instruments ne seront plus reclassées dans le résultat net si la Banque se défait de ces instruments, et ceux-ci ne seront plus soumis à un test de dépréciation.

Il n'y a eu aucune différence entre leur valeur comptable antérieure et leur valeur comptable révisée, et il n'y a aucune incidence sur la situation financière, le résultat net et les autres éléments du résultat global de la Banque. La variation de la juste valeur de ces actifs sera reclassée, dans l'état du résultat net et du résultat global, des éléments qui pourraient ultérieurement être reclassés dans le résultat net aux éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net. La variation de la juste valeur de ces actifs continue de s'accumuler au titre des capitaux propres dans la réserve de réévaluation des placements, anciennement la réserve disponible à la vente conformément à IAS 39.

E) Aucun changement apporté au classement ou à l'évaluation

Aucun changement n'a été apporté au classement ou à l'évaluation des passifs financiers de la Banque détenus à la date de transition, et il n'y a eu aucune incidence sur la situation financière, le résultat net ou les autres éléments du résultat global de la Banque.

Rapprochement des soldes des corrections de valeur pour dépréciation à la date de transition

À la date de première application, le 1^{er} janvier 2018, les actifs financiers existants de la Banque ont été soumis à un test de dépréciation conformément aux exigences d'IFRS 9 présentées à la note 3.

La Banque n'avait aucune correction de valeur pour dépréciation comptabilisée au 31 décembre 2017 selon le modèle des pertes subies d'IAS 39 ni aucune correction de valeur pour dépréciation comptabilisée au 1^{er} janvier 2018 selon le modèle des pertes attendues d'IFRS 9, car il a été établi que la correction serait négligeable compte tenu de la nature des actifs financiers de la Banque.

Incidence sur les états financiers

Les états financiers résumés présentés ci-dessous indiquent les changements découlant de la transition à IFRS 9.

Incidence sur les états financiers d'ouverture à la date de première application (1^{er} janvier 2018)

L'incidence totale de ces changements sur les états financiers d'ouverture de la Banque au 1^{er} janvier 2018, à la suite de l'exercice clos le 31 décembre 2017, se présente de la manière suivante :

État partiel de la situation financière

	Réf.	31 décembre 2017	Effets de la transition à IFRS 9	1 ^{er} janvier 2018
Actif				
Placements				
Bons du Trésor du gouvernement du Canada		18 370,4	9,7	18 380,1
Total de l'actif		18 370,4	9,7	18 380,1
Passif et capitaux propres				
Autres éléments de passif	A	520,0	9,7	529,7
Total du passif		520,0	9,7	529,7
Capitaux propres	B	495,6	-	495,6
Total du passif et des capitaux propres		1 015,6	9,7	1 025,3

- A) Tel qu'il est indiqué à la note 13, les autres éléments de passif comprennent l'excédent à verser au receveur général du Canada, qui inclut les retenues cumulatives équivalant aux pertes non réalisées, conformément à l'accord relatif aux sommes à verser au receveur général que la Banque a conclu avec le ministre des Finances (note 17).

Retenues cumulatives équivalant aux pertes non réalisées au 31 décembre 2017	156,0
Retenues équivalant aux pertes non réalisées sur les bons du Trésor au 31 décembre 2017 (voir le paragraphe B) ci-dessous)	(9,7)
Retenues cumulatives au 1^{er} janvier 2018	146,3

Étant donné l'élimination des retenues liées aux bons du Trésor du gouvernement du Canada au moment de la transition, le montant doit être versé au receveur général du Canada. Il est donc inclus dans les autres éléments de passif en tant qu'excédent à verser au receveur général du Canada.

- B) L'incidence de 9,7 millions de dollars du reclassement des bons du Trésor du gouvernement du Canada entraîne une hausse équivalente des résultats non distribués. Cependant, l'incidence sur les résultats non distribués est immédiatement transférée dans l'excédent à verser au receveur général du Canada, en application de l'accord relatif aux sommes à verser au receveur général que la Banque a conclu avec le ministre des Finances, conformément à l'article 27 de la *Loi sur la Banque du Canada*. Par conséquent, le solde au titre de l'excédent à verser au receveur général du Canada a augmenté, passant de 204,2 millions de dollars au 31 décembre 2017 à 213,9 millions de dollars au 1^{er} janvier 2018.

Modifications futures d'IFRS

La nouvelle norme qui suit, publiée par l'IASB, pourrait avoir des répercussions sur la Banque dans l'avenir.

IFRS 16 Contrats de location (IFRS 16)

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16, qui fournit un modèle complet pour la présentation des contrats de location et leur traitement dans les états financiers des preneurs et des bailleurs. Cette norme annule et remplace IAS 17 *Contrats de location* (IAS 17) ainsi que ses indications interprétatives connexes. D'importants changements ont été apportés aux méthodes comptables s'appliquant aux preneurs, notamment l'élimination de la distinction entre contrat de location simple et contrat de location-financement, de sorte que les actifs et passifs doivent être comptabilisés pour tous les contrats de location (sous réserve d'exceptions limitées en ce qui concerne les contrats à court terme et les contrats dont les actifs sous-jacents sont de faible valeur). IFRS 16 ne contient aucun changement important pour ce qui est des exigences se rapportant au bailleur.

La date d'adoption obligatoire d'IFRS 16 est le 1^{er} janvier 2019, comme en a décidé l'IASB, mais une application anticipée était autorisée dans le cas des entreprises qui avaient aussi adopté IFRS 15 de façon anticipée. La Banque a déterminé que le passage à IFRS 16 entraînera la comptabilisation d'actifs au titre du droit d'utilisation de 54,2 millions de dollars et d'obligations locatives connexes dans son état de la situation financière, sans incidence sur les capitaux propres d'ouverture. La Banque a déterminé également que les changements apportés à la comptabilisation des contrats de location ne devraient pas avoir de répercussions importantes sur ses états financiers, c'est pourquoi elle a choisi de ne pas retraiter ses informations comparatives au moment de l'adoption d'IFRS 16. Des informations complémentaires devront être fournies sur les méthodes comptables que la Banque applique pour comptabiliser les contrats de location.

3. Instruments financiers

Les instruments financiers de la Banque comprennent :

- la trésorerie et les dépôts en monnaies étrangères;
- les prêts et les créances;
- les placements;
- les billets de banque en circulation;
- les dépôts;
- les titres vendus dans le cadre de conventions de rachat;
- les autres éléments de passif.

Les billets de banque en circulation, le passif/actif net au titre des prestations définies des régimes de pension et des autres régimes d'avantages du personnel, ainsi que les contrats de location sont exclus de cette note. Aucun changement n'a été apporté aux méthodes comptables relatives aux billets de banque en circulation et aux contrats de location par suite de l'adoption d'IFRS 9; par conséquent, ces méthodes sont conformes à celles présentées dans les notes afférentes aux états financiers de fin d'exercice 2017. Les informations à fournir concernant le passif/actif

net au titre des prestations définies des régimes de pension et des autres régimes d'avantages du personnel sont présentées à la note 14.

Les méthodes comptables relatives aux instruments financiers décrites ci-dessous sont conformes à celles qui sont exposées dans les notes afférentes aux états financiers de fin d'exercice 2017, sauf pour ce qui est des modifications indiquées à la section Transition à IFRS 9 de la note 2.

Méthode comptable

Comptabilisation

La Banque comptabilise tous les instruments financiers selon le mode de comptabilisation à la date de règlement. Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Banque devient partie aux clauses contractuelles des instruments.

Comptabilisation initiale

Les instruments financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, majorée des coûts de transaction, le cas échéant, à l'exception des actifs financiers classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Dans ce cas, les coûts de transaction sont comptabilisés immédiatement dans le résultat net. La façon dont la Banque détermine la juste valeur de ses instruments financiers est expliquée à la section Complément d'information. Après la comptabilisation initiale, une évaluation des pertes de crédit attendues est effectuée pour les actifs financiers évalués au coût amorti, et ces pertes sont comptabilisées en résultat net.

Décomptabilisation

La Banque décomptabilise un actif financier lorsqu'elle considère que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif ont été transférés ou lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier arrivent à expiration. La Banque ne décomptabilise pas les actifs qu'elle a remis en garantie dans le cadre de conventions de rachat et d'opérations de prêt de titres standards, car elle conserve essentiellement l'ensemble des risques et avantages liés au prix de rachat fixé à l'avance. La Banque décomptabilise les passifs financiers lorsque ses obligations sont éteintes, sont annulées ou expirent.

Classement

Les instruments financiers sont classés dans les catégories suivantes selon leur nature et les fins opérationnelles visées :

- Actifs financiers
 - Trésorerie et équivalents de trésorerie évalués au coût amorti
 - Instruments d'emprunt évalués au coût amorti
 - Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
- Passifs financiers
 - Passifs financiers évalués au coût amorti

Catégories d'instruments financiers	Modèle économique de la Banque	Caractéristiques des flux de trésorerie
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie évalués au coût amorti Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères	Perception de flux de trésorerie contractuels et détention aux fins de gestion des flux de trésorerie	Remboursements de principal et versements d'intérêts seulement
Instruments d'emprunt évalués au coût amorti - Titres achetés dans le cadre de conventions de revente - Avances aux membres de Paiements Canada - Autres créances - Bons du Trésor du gouvernement du Canada - Obligations hypothécaires du Canada - Obligations du gouvernement du Canada	Perception de flux de trésorerie contractuels	Remboursements de principal et versements d'intérêts seulement
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global Actions de la BRI	Aucune détention aux fins de négociation*, détention dans le cadre des fonctions de la Banque en tant que banque centrale	Versements de dividendes
Passifs financiers		
Passifs financiers évalués au coût amorti - Dépôts - Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat - Autres éléments de passif	Paieement de flux de trésorerie contractuels	Sans objet

* Un instrument financier est considéré comme étant détenu à des fins de transaction s'il a été acquis en vue d'une revente prochaine, fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers déterminés qui est géré à des fins de transaction ou est un dérivé.

Évaluation

À la suite de leur comptabilisation initiale ou lors de leur décomptabilisation, les instruments financiers sont inscrits selon leur classement, comme il est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Catégories d'instruments financiers	Évaluation ultérieure	Décomptabilisation
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie évalués au coût amorti Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères	Coût amorti évalué selon la méthode du taux d'intérêt effectif*, dont sont soustraites les pertes de crédit attendues, le cas échéant. Les pertes de crédit attendues ainsi que toute reprise de perte subséquente sont comptabilisées en résultat net.	La différence entre la valeur comptable de l'actif financier et la somme de la contrepartie reçue et de celle à recevoir est comptabilisée en résultat net.
Instruments d'emprunt évalués au coût amorti - Titres achetés dans le cadre de conventions de revente - Avances aux membres de Paiements Canada - Autres créances - Bons du Trésor du gouvernement du Canada - Obligations hypothécaires du Canada - Obligations du gouvernement du Canada	Les produits d'intérêts sont calculés en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable brute des actifs financiers, sauf si un actif financier a été déprécié, auquel cas, les produits d'intérêts sont calculés en appliquant le taux d'intérêt effectif à son coût amorti, déduction faite des pertes de crédit attendues.	
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global Actions de la BRI	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les variations non réalisées de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et accumulées au titre des capitaux propres dans la réserve de réévaluation des placements. Les dividendes sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils représentent un rendement des capitaux propres et non le rendement du capital investi versé aux actionnaires.	Le cumul des profits et des pertes non réalisés comptabilisés antérieurement dans les autres éléments du résultat global n'est pas reclassé des capitaux propres en résultat net.
Passifs financiers		
Passifs financiers évalués au coût amorti - Dépôts - Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat - Autres éléments de passif	Coût amorti évalué selon la méthode du taux d'intérêt effectif.*	La différence entre la valeur comptable du passif financier et la somme de la contrepartie payée et de celle à payer (y compris, s'il y a lieu, les actifs non monétaires transférés ou les passifs pris en charge) est comptabilisée en résultat net.

* La méthode du taux d'intérêt effectif fait appel au taux inhérent à un instrument financier, qui actualise les flux de trésorerie futurs estimés sur la durée de vie attendue de l'instrument financier de manière à comptabiliser les intérêts sur la base d'un rendement constant.

Dépréciation

La Banque calcule une correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues sur les placements en instruments d'emprunt évalués au coût amorti ainsi que sur les engagements découlant des accords de swap de monnaies étrangères et la garantie relative au Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV). Le montant des pertes de crédit attendues, le cas échéant, est mis à jour à chaque date de clôture pour refléter les modifications du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.

La Banque comptabilise les pertes de crédit attendues sur les instruments financiers pour les douze mois à venir, à moins qu'il n'y ait eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, auquel cas elle comptabilise les pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

Politique relative à la réduction de valeur

La Banque réduit la valeur d'un actif financier lorsque des informations indiquent que la contrepartie éprouve de grandes difficultés financières et qu'il n'y a aucune perspective réaliste de recouvrement. Les actifs financiers dont la valeur est ainsi réduite peuvent encore faire l'objet de mesures d'application de la loi en vertu des procédures de recouvrement de la Banque. Tout recouvrement effectué est comptabilisé en résultat net.

Estimations et jugements comptables

Dépréciation

La Banque doit exercer son jugement pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation et, le cas échéant, pour estimer le montant approprié des pertes de crédit attendues à comptabiliser. L'évaluation des pertes de crédit attendues reflète un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes, qui est déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles; la valeur temps de l'argent; les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique encore à venir, qu'il est possible, à la date de clôture, d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts déraisonnables.

Les jugements importants requis pour l'évaluation des pertes de crédit attendues sont les suivants :

- déterminer les critères pour évaluer si un actif financier est considéré comme présentant un faible risque de crédit;
- déterminer les critères pour évaluer ce qui constitue une augmentation importante du risque de crédit;
- choisir des modèles et des hypothèses appropriés pour évaluer les pertes de crédit attendues;
- établir le nombre de scénarios prospectifs et leur pondération relative pour chaque type d'instrument financier et les pertes de crédit attendues qui y sont associées;
- établir des groupes d'actifs financiers semblables aux fins d'évaluation des pertes de crédit attendues.

Les actifs financiers sont classés dans des catégories correspondant aux trois étapes ci-dessous, en fonction du risque de crédit qu'ils comportent :

- Étape 1** Les actifs financiers sont classés comme étant à l'étape 1 lors de leur comptabilisation initiale. La Banque comptabilise en résultat net une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir, et les produits d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable brute de l'actif.
- Étape 2** Les actifs financiers sont classés comme étant à l'étape 2 lorsque le risque de crédit qu'ils comportent a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale. La Banque comptabilise une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et les produits d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable brute de l'actif.
- Étape 3** Les actifs financiers sont classés comme étant à l'étape 3 lorsqu'ils sont considérés comme dépréciés. La Banque comptabilise une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et les produits d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable nette de l'actif (la valeur comptable brute moins la correction de valeur pour pertes) plutôt que de la valeur comptable brute.

Concepts clés

La Banque se sert des concepts clés suivants pour évaluer les éléments pris en considération afin de déterminer s'il y a lieu de déprécier certains actifs financiers :

Défaut	Pour la gestion interne du risque de crédit, la Banque considère qu'un actif financier est en défaut et, donc, à l'étape 3 (déprécié) aux fins du calcul des pertes de crédit attendues conformément aux modalités contractuelles de l'actif financier. La Banque estime que les soldes de trésorerie et les soldes interbancaires sont en défaut lorsque les paiements intrajournaliers requis ne sont pas réglés avant l'heure de fermeture, comme il est indiqué dans les contrats individuels. Dans le cadre d'une évaluation qualitative du risque de crédit d'une contrepartie, la Banque prend également en considération diverses circonstances pouvant donner une indication de la probabilité d'un manquement aux obligations de paiement. Dans certains cas, la Banque peut considérer qu'un événement constitue une augmentation importante du risque de crédit et non un véritable cas de défaut, comme il est expliqué plus en détail dans la définition d'« augmentation importante du risque de crédit ». Lorsque ce type d'événement se produit, la Banque analyse soigneusement la situation pour déterminer si la contrepartie devrait être considérée comme étant en défaut et donc être évaluée en fonction de l'étape 3 pour le calcul des pertes de crédit attendues ou si l'étape 2 convient. Voici des exemples d'événements qui seraient pris en compte : ▪ une évaluation interne de la contrepartie révèle une défaillance ou une quasi-défaillance; ▪ la contrepartie fait face à des contraintes de liquidité inhabituelles; ▪ la contrepartie a d'autres dettes échues; ▪ une baisse importante de la valeur des biens sous-jacents affectés en garantie dans le cas où le recouvrement du prêt doit se faire par la vente de ces biens; ▪ les instruments d'emprunt ou de capitaux propres cotés de la contrepartie sont suspendus à la bourse principale en raison de rumeurs de difficultés financières ou de faits avérés à cet égard.
Remédiation	La Banque a pour politique de considérer un actif financier comme « remédié » et, par conséquent, reclassé hors de l'étape 3 lorsque aucun des critères de défaut n'a été présent pendant une période de temps raisonnable, compte tenu de la nature de l'instrument et des circonstances données. La décision de classer un actif financier comme étant à l'étape 2 ou à l'étape 1 une fois remédié dépend, d'une part, de la notation de crédit révisée au moment de la

Déprécié

remédiation et, d'autre part, de la présence de facteurs indiquant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.

Un actif financier est jugé déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur ses flux de trésorerie futurs estimés. Ces événements comprennent notamment :

- des difficultés financières importantes de la contrepartie;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance;
- l'octroi, par le prêteur à la contrepartie, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de la contrepartie, d'une faveur que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances;
- la probabilité de faillite ou de restructuration financière de la contrepartie;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières.

Augmentation importante du risque de crédit

Pour apprécier si le risque de crédit que comporte un actif financier a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, la Banque compare le risque de défaillance sur l'actif financier à la date de clôture avec ce même risque à la date de la comptabilisation initiale. Pour porter cette appréciation, la Banque tient compte de nombreux facteurs, dont les suivants :

- une détérioration importante, avérée ou attendue, dans la notation de crédit de l'actif financier;
- une détérioration importante des indicateurs externes de marché du risque de crédit pour un actif financier (p. ex., une augmentation importante de l'écart de crédit, ou la durée ou l'ampleur de la baisse de la juste valeur de l'actif financier en deçà de son coût amorti);
- des changements défavorables, avérés ou prévus, touchant la conjoncture commerciale, financière ou économique et susceptibles d'entraîner une diminution importante de la capacité de la contrepartie d'honorer ses dettes;
- une détérioration importante, avérée ou attendue, des résultats d'exploitation de la contrepartie;
- des augmentations importantes du risque de crédit d'autres instruments financiers de la même contrepartie;
- un important changement défavorable, avéré ou attendu, touchant l'environnement réglementaire, économique ou technologique de la contrepartie, qui entraîne une diminution importante de la capacité de la contrepartie d'honorer ses dettes.

Dans certains cas, la Banque peut considérer que les événements désignés dans la définition de « défaut » constituent une augmentation importante du risque de crédit et non un véritable cas de défaut. Dans le cadre de son évaluation, la Banque tient compte d'informations quantitatives et qualitatives qui sont raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature historique et prospective qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager de coûts ou d'efforts déraisonnables. Les informations prospectives prises en compte comprennent les perspectives d'avenir des secteurs d'activité dont font partie les contreparties de la Banque ainsi qu'un examen des diverses sources externes de données économiques réelles et projetées se rapportant aux activités essentielles de la Banque.

La Banque surveille régulièrement l'efficacité des critères servant à déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit, et les révisé au besoin.

La Banque postule que le risque de crédit associé à un actif financier n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale si l'actif en question est considéré comme présentant un risque de crédit faible à la date de clôture et que les activités de surveillance ne révèlent la présence d'aucun événement déclencheur.

Risque de crédit faible

Un actif financier est considéré comme présentant un risque de crédit faible dans les cas suivants :

- l'actif financier comporte un risque de défaillance faible;
- la contrepartie a une solide capacité à remplir ses obligations au titre des flux de trésorerie contractuels à court terme;
- cette capacité ne sera pas nécessairement diminuée par des changements défavorables dans les conditions économiques et commerciales à plus long terme, même si elle peut l'être.

La Banque estime qu'un actif financier comporte un risque de crédit faible lorsqu'il est noté « catégorie investissement », une notation qu'elle considère équivaloir, au sens large, à BBB ou à une notation supérieure.

Méthode et évaluation des pertes de crédit attendues*Instruments d'emprunt*

Les pertes de crédit attendues sur les instruments d'emprunt sont jugées équivaloir à la différence entre l'ensemble des flux de trésorerie contractuels qui sont dus à la Banque conformément au contrat et l'ensemble des flux de trésorerie que la Banque prévoit recevoir, actualisés au taux d'intérêt effectif initial.

Les instruments d'emprunt de la Banque se composent uniquement de titres de dette souveraine du Canada, de titres de dette entièrement garantis par le gouvernement du Canada et d'instruments entièrement garantis par des actifs ayant une notation équivalente de A- ou supérieure. Pour évaluer les pertes de crédit attendues sur ces instruments, la Banque applique la mesure de simplification à faible risque d'IFRS 9 en raison de la qualité de crédit élevée de ces instruments. La Banque corrobore les notes de crédit externes attribuées aux titres de dette souveraine en effectuant annuellement une analyse interne et des mises à jour trimestrielles. En outre, la Banque surveille continuellement l'évolution de la conjoncture économique et financière. La Banque considère comme négligeables les pertes de crédit attendues sur ces instruments.

Tous les actifs financiers de la Banque pouvant faire l'objet d'un test de dépréciation sont à l'étape 1 et sont considérés comme ayant un faible risque de crédit. Il n'y a eu aucun transfert d'instruments financiers entre les étapes au cours de la période considérée. La Banque n'a comptabilisé aucune perte de crédit attendue sur ses instruments financiers au 31 décembre 2018. Aucun montant important n'est en souffrance ni déprécié au 31 décembre 2018. De plus, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au 31 décembre 2017, conformément à IAS 39, ni au 1^{er} janvier 2018, conformément à IFRS 9.

Garanties financières et engagements de prêt

Cette catégorie comprend les engagements découlant des accords de swap de monnaies étrangères et la garantie relative au STPGV de la Banque. Dans le cas des garanties et des engagements de la Banque qui ne sont pas actuellement utilisés, mais dont il est clair qu'on peut s'attendre de manière raisonnable à ce qu'ils le soient au cours des douze mois à venir, la Banque soumettrait les garanties et les engagements à un test de dépréciation au cas par cas en se fondant sur les retraits prévus.

En ce qui concerne les contrats de garantie financière, comme la Banque ne doit effectuer de paiements qu'en cas de défaillance de la contrepartie conformément aux modalités de l'instrument garanti, la correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues serait calculée comme suit : les paiements attendus pour rembourser le porteur pour la perte de crédit subie, déduction faite de tout montant que la Banque prévoit recevoir de la part du porteur, de la contrepartie ou de toute autre partie.

Dans le cas des engagements de prêt inutilisés, la perte de crédit attendue correspond à la valeur actualisée de la différence entre les flux de trésorerie contractuels qui sont dus à la Banque si le prêt est octroyé et les flux de trésorerie que la Banque s'attend à recevoir si le prêt est octroyé.

Au 31 décembre 2018, aucune des garanties financières ni aucun des engagements de la Banque n'étaient utilisés, et la Banque ne s'attend pas à ce qu'ils le soient au cours des douze mois à venir (néant au 31 décembre 2017, conformément à IAS 39, et néant au 1^{er} janvier 2018, conformément à IFRS 9).

Juste valeur des instruments financiers

La Banque doit également exercer son jugement pour estimer la juste valeur des instruments financiers. Cette juste valeur est censée avoisiner le montant pour lequel l'instrument pourrait être échangé dans le cadre d'une transaction de pleine concurrence entre des parties bien informées et consentantes.

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète le poids relatif des données d'entrée utilisées pour réaliser les évaluations :

- Niveau 1** Prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, qui ont cours dans des transactions réelles et régulières de pleine concurrence
- Niveau 2** Données d'entrée autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (p. ex., des prix pour des instruments semblables ou des prix pratiqués sur un marché inactif) ou indirectement (p. ex., des taux d'intérêt ou des écarts de crédit)
- Niveau 3** Données d'entrée non observables pour l'actif ou le passif concerné qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, puisque ces données proviennent de marchés inactifs (p. ex., hypothèses formulées par des participants aux marchés)

La hiérarchie des justes valeurs exige l'utilisation de données de marché observables dans la mesure où de telles données existent. L'instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée d'entrée importante a été prise en compte dans l'évaluation à la juste valeur.

Les tableaux ci-dessous présentent les méthodes d'évaluation employées pour déterminer la juste valeur de chacun des instruments financiers et le niveau auquel ils se situent dans la hiérarchie des justes valeurs. Aucun changement n'a été apporté aux méthodes d'évaluation au cours de la période.

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	Méthode d'évaluation
Actions de la BRI	Données d'entrée non observables importantes (Niveau 3) Juste valeur jugée équivaloir à 70 % de la participation de la Banque à la valeur de l'actif net de la BRI à la date de clôture. Cette méthode d'évaluation concorde avec celle utilisée par la BRI pour tous les rachats d'actions effectués depuis les années 1970s. Elle a en outre été entérinée par une décision rendue par la Cour internationale de Justice de La Haye concernant un rachat d'actions par la BRI en 2001 (le dernier rachat d'actions effectué par la BRI). La Banque s'attend à ce que la valeur des actions de la BRI fluctue au fil du temps concurremment avec la solidité du bilan de celle-ci et les taux de change.

Instruments financiers comptabilisés au coût amorti	Méthode d'évaluation
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères, titres achetés dans le cadre de conventions de revente, autres créances, dépôts et passifs financiers	Valeur comptable (elle est présumée avoisiner la juste valeur de ces instruments financiers, étant donné qu'ils sont de brève échéance ou payables à vue)
Bons du Trésor du gouvernement du Canada, Obligations hypothécaires du Canada et obligations du gouvernement du Canada	Prix cotés sur les marchés (Niveau 1 et Niveau 2)

Complément d'information

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur correspondent au placement de la Banque en actions de la BRI (Niveau 3). Au cours de la période considérée, aucun montant n'a été transféré entre les niveaux.

Le tableau suivant présente le rapprochement de la juste valeur estimée des actions de la BRI, déterminée au moyen des évaluations à la juste valeur du Niveau 3 :

	2018	2017
Juste valeur des actions de la BRI au 1 ^{er} janvier	403,6	395,0
Variation de la juste valeur comptabilisée par le biais des autres éléments du résultat global	29,7	8,6
Juste valeur des actions de la BRI au 31 décembre	433,3	403,6

Comme il est indiqué à la note 2, le 1^{er} janvier 2018, le placement de la Banque dans des bons du Trésor du gouvernement du Canada a été reclassé de la catégorie des actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global à celle des instruments comptabilisés au coût amorti. Si les bons du Trésor du gouvernement du Canada n'avaient pas été reclassés, des gains non réalisés de 7,9 millions de dollars auraient été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur

Le tableau suivant indique la juste valeur des instruments financiers de la Banque, classés selon la hiérarchie des justes valeurs décrite plus haut, qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur et dont la juste valeur ne se rapproche pas de leur valeur comptable.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Au 31 décembre 2018				
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	24 225,7	-	-	24 225,7
Obligations hypothécaires du Canada	252,9	-	-	252,9
Obligations du gouvernement du Canada	82 134,5	112,5	-	82 247,0
Total	106 613,1	112,5	-	106 725,6
Au 31 décembre 2017				
Bons du Trésor du gouvernement du Canada*	sans objet	-	-	sans objet
Obligations du gouvernement du Canada	84 219,7	185,9	-	84 405,6
Total	84 219,7	185,9	-	84 405,6

* Avant l'adoption d'IFRS 9, le 1^{er} janvier 2018, les bons du Trésor du gouvernement du Canada étaient classés comme disponibles à la vente et, par conséquent, évalués à leur juste valeur. Les placements de la Banque en bons du Trésor du gouvernement du Canada étaient composés d'une somme 18 370,4 millions de dollars classée au Niveau 1 au 31 décembre 2017.

Il est possible que des transferts soient effectués entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs en raison de l'évolution de l'activité sur les marchés, ou de la disponibilité des prix cotés sur les marchés ou de données observables. Il n'y a eu aucun transfert au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 (néant durant l'exercice clos le 31 décembre 2017). Pendant l'exercice, toutefois, certains titres à revenu fixe ont été reclassés du Niveau 1 au Niveau 2. La présentation des chiffres au 31 décembre 2017 a été mise à jour à des fins de comparaison.

La juste valeur de tous les autres instruments financiers avoisine leur valeur comptable.

4. Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères

La trésorerie et les dépôts en monnaies étrangères se composent des fonds en caisse et des dépôts à vue très liquides en monnaies étrangères auprès d'autres banques centrales ou d'institutions financières internationales. Le solde total de 17,0 millions de dollars (14,6 millions de dollars au 31 décembre 2017) comprend des dépôts en monnaies étrangères d'une valeur de 15,7 millions de dollars canadiens (13,8 millions de dollars canadiens au 31 décembre 2017).

Les méthodes de la Banque relatives au classement et à l'évaluation des instruments financiers sont présentées à la note 3, et le risque financier connexe, à la note 7.

5. Prêts et créances

Les prêts et créances se composent principalement de titres achetés dans le cadre de conventions de revente et, le cas échéant, d'avances aux membres de Paiements Canada. Ces transactions, qui sont des engagements des membres de Paiements Canada, sont entièrement garanties, conformément aux critères d'admissibilité des actifs acceptés en garantie et aux exigences à l'égard des marges de la Banque rendus publics. Le reste du montant est constitué surtout de créances clients.

Les achats de titres dans le cadre de conventions de revente sont composés d'opérations de pension à un jour et d'opérations de pension à plus d'un jour, en vertu desquelles la Banque achète des titres à des contreparties désignées en s'engageant à les leur revendre à un prix fixé à l'avance à une date convenue. Les opérations de prise en pension à un jour, qui arrivent à échéance le jour ouvrable suivant, servent à soutenir la mise en œuvre efficace de la politique monétaire en retirant des liquidités intrajournalières, ce qui renforce le taux cible du financement à un jour de la Banque. Les opérations de pension à plus d'un jour viennent généralement à échéance dans les 90 jours suivant leur exécution. Elles sont réalisées pour gérer le bilan de la Banque, favoriser le fonctionnement ordonné des marchés financiers canadiens et fournir à la Banque de l'information sur la situation des marchés de financement à court terme. Au 31 décembre 2018, l'encours se composait de contrats assortis d'une échéance initiale allant de 25 à 84 jours (de 17 à 84 jours au 31 décembre 2017).

Les avances aux membres de Paiements Canada sont des prêts garantis accordés dans le cadre du mécanisme permanent d'octroi de liquidités de la Banque pour faciliter le règlement des opérations à un jour dans le Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV). Ces avances arrivent à échéance le jour ouvrable suivant. Les intérêts sur les avances à un jour sont calculés au taux officiel d'escompte, soit le taux d'intérêt auquel la Banque consent des prêts à un jour aux principales institutions financières. Les actifs remis en garantie de ces avances proviennent d'une réserve de garanties admissibles dans laquelle la Banque peut choisir, à sa discrétion, l'actif de la plus haute qualité pour garantir toute avance consentie. Au 31 décembre 2018, aucune avance n'avait été accordée aux membres de Paiements Canada (néant au 31 décembre 2017).

Les méthodes de la Banque relatives au classement et à l'évaluation des instruments financiers sont présentées à la note 3, et le risque financier connexe, à la note 7.

6. Placements

Les placements de la Banque comprennent des bons du Trésor et des obligations du gouvernement du Canada, des Obligations hypothécaires du Canada ainsi que d'autres avoirs. Dans le cadre des activités normales de gestion de son bilan, la Banque achète des titres pour compenser son passif, qui est principalement constitué des billets de banque en circulation et de dépôts du gouvernement du Canada. En novembre 2018, la Banque a [annoncé](#) qu'elle élargissait aux Obligations hypothécaires du Canada la gamme des actifs dont elle fait l'acquisition. Ces obligations lui procurent une plus grande latitude dans le choix d'actifs de grande qualité qu'elle peut acheter pour contrebalancer la croissance soutenue du volume de billets de banque.

Les autres placements sont composés uniquement des 9 441 actions de la BRI (9 441 actions de la BRI au 31 décembre 2017) que la Banque détient dans le cadre de ses fonctions en tant que banque centrale. Il s'agit d'un placement de longue durée. Seules les banques centrales peuvent détenir des actions de la BRI et elles ne peuvent en acquérir de nouvelles que lorsqu'elles sont invitées à en souscrire par le conseil d'administration de l'institution. Ces actions ne peuvent être transférées sans le consentement écrit préalable de la BRI.

La Banque administre un programme de prêt de titres afin de soutenir la liquidité du marché des titres du gouvernement du Canada en fournissant une source secondaire et temporaire de titres. Ces opérations sont entièrement garanties par des titres et généralement assorties d'une échéance d'un jour ouvrable. Les titres prêtés dans le cadre du programme de prêt de titres continuent d'être comptabilisés dans les placements pendant toute la durée du prêt. Les commissions de prêt imposées par la Banque sont imputées aux autres produits à la date d'échéance du prêt. Au 31 décembre 2018, la Banque ne participait à aucune opération de prêt de titres (néant au 31 décembre 2017).

Les méthodes de la Banque relatives au classement et à l'évaluation des instruments financiers sont présentées à la note 3, et le risque financier connexe, à la note 7.

7. Gestion du risque financier

La Banque dispose d'un cadre global de gestion et de contrôle des risques pour gérer les risques auxquels elle est exposée. Le Conseil de direction institutionnelle supervise la gestion des risques d'entreprise et la mise en œuvre de processus de gestion rigoureux afin de protéger la Banque. Le Conseil d'administration exerce une fonction de surveillance quant à l'efficacité de la gestion des risques par la Banque.

La Banque est exposée au risque financier associé à ses instruments financiers, y compris le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. Le Bureau de surveillance des risques financiers suit de près les risques financiers associés à l'état de la situation financière de la Banque et rend compte de ses observations à cet égard.

Les paragraphes qui suivent décrivent ces risques et la manière dont la Banque les gère.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de subir une perte en raison du manquement d'une contrepartie ou d'une caution à ses obligations de paiement conformément aux modalités convenues.

La Banque est exposée au risque de crédit par le biais de la trésorerie et des dépôts en monnaies étrangères, des placements, des avances aux membres de Paiements Canada ainsi que de sa participation à des opérations sur le marché sous forme d'achats de titres dans le cadre de conventions de revente et de prêts de titres. On estime que l'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable de ces éléments. La Banque est également exposée au risque de crédit par le biais de la garantie à l'égard du STPGV et par le biais de l'exécution des contrats de monnaies étrangères. L'exposition maximale aux termes des garanties et des contrats de monnaies étrangères est décrite à la note 16.

Aucun actif financier n'est en souffrance ni déprécié.

Concentration du risque de crédit

Le portefeuille de placements de la Banque, qui représente 90 % de la valeur comptable du total de son actif (91 % en 2017), présente un faible risque de crédit, puisque les titres détenus sont principalement des engagements directs du gouvernement du Canada ou sont entièrement garantis par ce dernier, qui a une notation AAA et n'a jamais manqué à ses obligations.

Les titres achetés par la Banque dans le cadre de conventions de revente représentent 9 % de la valeur comptable du total de son actif (9 % au 31 décembre 2017). Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des actifs remis à la Banque en garantie de ces instruments financiers à la date de clôture.

Au 31 décembre	2018		2017	
	\$	%	\$	%
Titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada	469,1	4,2	2 414,9	24,5
Titres émis ou garantis par un gouvernement provincial	10 695,5	95,8	7 444,0	75,5
Juste valeur totale des actifs remis en garantie à la Banque	11 164,6	100,0	9 858,9	100,0
Valeur comptable des avances octroyées aux membres de Paiements Canada	-	-	-	-
Valeur comptable des titres achetés dans le cadre de conventions de revente	10 673,0	100,0	9 478,5	100,0
Valeur comptable des titres garantis	10 673,0	100,0	9 478,5	100,0
Valeur des garanties en pourcentage de la valeur comptable		104,6		104,0

Dans le cas improbable où une contrepartie manquerait à ses obligations, les actifs détenus en garantie pourraient être liquidés pour couvrir l'exposition au risque de crédit. Les actifs donnés en garantie sont acceptés conformément aux critères d'admissibilité et aux exigences à l'égard des marges de la Banque diffusés dans son site Web. Tous les actifs acceptés en garantie sont soumis à des critères d'admissibilité rigoureux, et la qualité de crédit de ces actifs est assujettie à diverses restrictions fondées sur leur nature, leur échéance et leurs caractéristiques en matière de crédit, y compris leur notation.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque d'une variation négative de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable à l'évolution des variables du marché, comme les taux d'intérêt, les taux de change et les prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt.

L'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt découle des fluctuations des flux de trésorerie futurs d'instruments financiers tels que la trésorerie et les dépôts en monnaies étrangères qu'elle détient et les dépôts que détiennent à la Banque d'autres institutions, puisque ces instruments sont soumis à des taux d'intérêt variables. Les autres actifs financiers et passifs financiers de la Banque sont assortis de taux d'intérêt fixes ou ne portent pas intérêt.

Les chiffres ci-dessous illustrent l'incidence, au 31 décembre, d'une augmentation et d'une (diminution) des taux d'intérêt de 25 points de base sur les intérêts versés sur les dépôts du gouvernement du Canada, qui correspondent essentiellement à l'ensemble des risques de taux d'intérêt auxquels les passifs financiers de la Banque sont exposés.

Au 31 décembre	2018	2017
Charges d'intérêts sur les dépôts du gouvernement du Canada	57,3 / (57,3)	58,1 / (58,1)

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Étant donné que la position de change nette de la Banque est peu élevée par rapport à son actif total, le risque de change n'est pas considéré comme important.

La Banque est exposée au risque de change surtout du fait qu'elle détient des actions de la BRI. Ces actions sont libellées en droits de tirage spéciaux (DTS). Le DTS est l'unité de compte du Fonds monétaire international, et sa valeur est déterminée en fonction d'un panier composé de cinq grandes monnaies, soit l'euro, le dollar américain, la livre sterling, le yen et le renminbi. Les DTS sont convertis à leurs équivalents en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date à laquelle la juste valeur est déterminée.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant des mouvements de taux d'intérêt et de taux de change).

La Banque est exposée à l'autre risque de prix par le biais de sa participation dans la BRI. Comme il est indiqué à la note 3, la juste valeur des actions de la BRI est estimée en fonction de la valeur de l'actif net de la BRI, moins une décote de 30 %. Les variations de la juste valeur de ces actions reflètent donc l'évolution de la valeur de l'actif net de la BRI et des taux de change, comme il est mentionné ci-dessus. L'autre risque de prix associé aux actions de la BRI est lié au motif pour lequel elles sont détenues, comme il est indiqué à la note 6.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque de perte si la Banque n'est pas en mesure de respecter ses obligations financières lorsqu'elles arrivent à échéance. Les passifs sans échéance fixe comprennent les billets de banque en circulation et les dépôts du gouvernement du Canada, le reste des passifs (les dépôts des membres de Paiements Canada, les titres vendus dans le cadre de conventions de rachat, le cas échéant, et les autres passifs financiers) arrivent à échéance dans un délai de douze mois. La Banque est également exposée au risque de liquidité par le biais de la garantie à l'égard du STPGV, comme il est mentionné à la note 16.

L'expérience démontre que les billets de banque en circulation représentent une source de financement stable à long terme pour la Banque. Les dépôts du gouvernement du Canada comprennent les dépôts détenus par la Banque en sa qualité d'agent financier du gouvernement du Canada. En contrepartie de ces passifs sans échéance fixe, la Banque détient un portefeuille de titres très liquides, constitué principalement de bons du Trésor et d'obligations du gouvernement du Canada, d'Obligations hypothécaires du Canada ainsi que de titres achetés dans le cadre de conventions de revente. Dans l'éventualité d'un rachat imprévu de billets de banque ou du retrait d'une somme importante sur le dépôt du gouvernement du Canada lié au plan de gestion de la liquidité prudentielle, la Banque peut éteindre l'obligation de plusieurs façons, y compris par la vente de placements sous-jacents à ces passifs.

En outre, à titre de banque centrale du pays, la Banque est la source ultime de liquidités pour le système financier canadien et possède le pouvoir et les capacités opérationnelles de créer en tout temps une quantité illimitée de liquidités en dollars canadiens. Elle exerce ce pouvoir dans le cadre de l'engagement qu'elle a pris de maintenir l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible.

Le tableau qui suit présente les résultats d'une analyse des échéances des actifs et passifs financiers de la Banque. Les soldes indiqués ci-après ne correspondent pas à ceux qui figurent dans l'état de la situation financière, car le tableau rend compte de tous les flux de trésorerie sur une base non actualisée.

Au 31 décembre 2018	Sans échéance fixe	Dans les 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers					
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères	17,0	-	-	-	17,0
Prêts et créances	-	10 687,3	-	-	10 687,3
Placements					
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	-	24 375,0	-	-	24 375,0
Obligations hypothécaires du Canada	-	-	253,2	-	253,2
Obligations du gouvernement du Canada	-	16 744,3	42 287,8	33 543,4	92 575,5
Actions de la BRI	433,3	-	-	-	433,3
	450,3	51 806,6	42 541,0	33 543,4	128 341,3
Passifs financiers					
Billets de banque en circulation	90 193,1	-	-	-	90 193,1
Dépôts					
Gouvernement du Canada	21 725,6	-	-	-	21 725,6
Membres de Paiements Canada	-	250,5	-	-	250,5
Autres dépôts	2 830,1	-	-	-	2 830,1
Autres passifs financiers	-	303,2	-	-	303,2
	114 748,8	553,7	-	-	115 302,5
Écart de financement net	(114 298,5)	51 252,9	42 541,0	33 543,4	13 038,8

Au 31 décembre 2017	Sans échéance fixe	Dans les 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers					
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères	14,6	-	-	-	14,6
Prêts et créances	-	9 495,6	-	-	9 495,6
Placements					
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	-	18 450,0	-	-	18 450,0
Obligations du gouvernement du Canada	-	17 139,3	43 069,8	34 930,4	95 139,5
Actions de la BRI	403,6	-	-	-	403,6
	418,2	45 084,9	43 069,8	34 930,4	123 503,3
Passifs financiers					
Billets de banque en circulation	85 855,9	-	-	-	85 855,9
Dépôts					
Gouvernement du Canada	21 454,2	-	-	-	21 454,2
Membres de Paiements Canada	-	500,3	-	-	500,3
Autres dépôts	2 274,3	-	-	-	2 274,3
Autres passifs financiers	-	277,3	-	-	277,3
	109 584,4	777,6	-	-	110 362,0
Écart de financement net	(109 166,2)	44 307,3	43 069,8	34 930,4	13 141,3

8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les terrains, les constructions, le matériel informatique, tout autre équipement et les projets en cours connexes.

Méthode comptable

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût, moins le cumul des amortissements (à l'exception des terrains, qui ne sont pas amortis), et sont diminuées de toute perte de valeur connexe. Les projets en cours sont évalués au coût, mais ne sont amortis qu'à partir du moment où l'actif est prêt à être utilisé. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition ou à la construction de l'actif.

Lorsque des composants majeurs d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés comme des immobilisations corporelles distinctes. Lors du remplacement d'une partie importante d'une immobilisation corporelle, la valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée, et tout gain ou toute perte est comptabilisé en amortissement.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée des actifs. La durée d'utilité estimée et le mode d'amortissement sont revus à la fin de chaque exercice, l'effet des changements d'estimations, s'il y a lieu, étant comptabilisé prospectivement. La durée d'utilité estimée des principales catégories d'actifs se décline comme suit :

Constructions	de 15 à 65 ans
Matériel informatique	de 3 à 10 ans
Autre équipement	de 5 à 20 ans

Les améliorations locatives (incluses dans la catégorie « Autre équipement ») sont amorties sur la plus courte de la durée d'utilité de l'actif et de la durée du contrat de location.

Estimations et jugements comptables

La Banque doit exercer son jugement pour déterminer :

- les coûts directement imputables à une immobilisation corporelle (p. ex., coût de la main-d'œuvre, coûts indirects);
- le moment où les produits ou les charges découlant des projets en cours doivent être incorporés dans le coût de l'immobilisation;
- la durée d'utilité sur laquelle ces coûts devraient être amortis;
- si les immobilisations existantes sont sujettes à une perte de valeur.

Complément d'information

Valeur comptable des immobilisations corporelles

2018	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autre équipement	Total
Coût				
Soldes au 31 décembre 2017	578,5	82,4	81,9	742,8
Entrées	-	60,1	8,5	68,6
Sorties	(2,7)	-	(13,2)	(15,9)
Transferts vers d'autres catégories d'actifs	-	-	-	-
Soldes au 31 décembre 2018	575,8	142,5	77,2	795,5
Amortissement				
Soldes au 31 décembre 2017	(106,1)	(34,0)	(33,7)	(173,8)
Charge d'amortissement	(18,3)	(12,7)	(6,3)	(37,3)
Sorties	2,7	-	13,2	15,9
Transferts vers d'autres catégories d'actifs	-	-	-	-
Soldes au 31 décembre 2018	(121,7)	(46,7)	(26,8)	(195,2)
Valeurs comptables				
Soldes au 31 décembre 2017	472,4	48,4	48,2	569,0
Soldes au 31 décembre 2018	454,1	95,8	50,4	600,3

2018	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autre équipement	Total
Projets en cours				
Compris dans les valeurs comptables au 31 décembre 2018	1,0	60,4	8,3	69,7
Engagements au 31 décembre 2018	1,1	11,8	4,2	17,1

Les engagements au 31 décembre 2018 consistent principalement en matériel informatique et en équipement mécanique liés aux projets en matière de résilience.

2017	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autre équipement	Total
Coût				
Soldes au 31 décembre 2016	560,8	68,8	113,8	743,4
Entrées	21,2	11,4	10,4	43,0
Sorties	(2,9)	(1,0)	(37,0)	(40,9)
Transferts vers d'autres catégories d'actifs	(0,6)	3,2	(5,3)	(2,7)
Soldes au 31 décembre 2017	578,5	82,4	81,9	742,8
Amortissement				
Soldes au 31 décembre 2016	(90,3)	(23,1)	(59,3)	(172,7)
Charge d'amortissement	(18,7)	(11,6)	(11,3)	(41,6)
Sorties	2,9	0,7	36,9	40,5
Transferts vers d'autres catégories d'actifs	-	-	-	-
Soldes au 31 décembre 2017	(106,1)	(34,0)	(33,7)	(173,8)
Valeurs comptables				
Soldes au 31 décembre 2016	470,5	45,7	54,5	570,7
Soldes au 31 décembre 2017	472,4	48,4	48,2	569,0

2017	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autre équipement	Total
Projets en cours				
Compris dans les valeurs comptables au 31 décembre 2017	-	3,8	3,1	6,9
Engagements au 31 décembre 2017	0,9	13,6	1,1	15,6

9. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont des actifs non monétaires identifiables sans substance physique, qui représentent des avantages économiques futurs et qui sont contrôlées par la Banque. Les immobilisations incorporelles de la Banque comprennent les logiciels qui ont été développés en interne ou acquis à l'extérieur.

Méthode comptable

Les coûts directement liés au développement en interne d'un logiciel identifiable qui, selon la meilleure estimation de la direction, peut techniquement être achevé et générera un avantage économique futur pour la Banque, sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles. Les dépenses ultérieures sont inscrites à l'actif seulement lorsqu'elles accroissent les avantages économiques futurs compris dans l'actif auquel elles se rapportent.

Les actifs logiciels acquis par la Banque dont la durée d'utilité est limitée sont évalués au coût après déduction du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée des actifs, qui peut varier de 3 à 15 ans. La durée d'utilité estimée et le mode d'amortissement sont revus à la fin de chaque exercice, l'effet des changements d'estimations, s'il y a lieu, étant comptabilisé prospectivement.

Estimations et jugements comptables

La Banque doit exercer son jugement pour déterminer :

- les coûts liés aux dépenses intangibles qui pourraient être capitalisés;
- la durée d'utilité sur laquelle ces coûts devraient être amortis;
- si les immobilisations existantes sont sujettes à une perte de valeur.

Complément d'information

Valeur comptable des immobilisations incorporelles

	Logiciels développés en interne	Autres logiciels	Total
2018			
Coût			
Soldes au 31 décembre 2017	58,7	71,6	130,3
Entrées	4,0	9,7	13,7
Sorties	-	-	-
Transferts vers d'autres catégories d'actifs	-	-	-
Soldes au 31 décembre 2018	62,7	81,3	144,0
Amortissement			
Soldes au 31 décembre 2017	(44,7)	(45,5)	(90,2)
Charge d'amortissement	(2,7)	(7,1)	(9,8)
Sorties	-	-	-
Transferts vers d'autres catégories d'actifs	-	-	-
Soldes au 31 décembre 2018	(47,4)	(52,6)	(100,0)
Valeurs comptables			
Soldes au 31 décembre 2017	14,0	26,1	40,1
Soldes au 31 décembre 2018	15,3	28,7	44,0

2018	Logiciels développés en interne	Autres logiciels	Total
Projets en cours			
Compris dans les valeurs comptables au 31 décembre 2018	0,2	7,8	8,0
Engagements au 31 décembre 2018	7,4	1,4	8,8

2017	Logiciels développés en interne	Autres logiciels	Total
Coût			
Soldes au 31 décembre 2016	53,4	63,1	116,5
Entrées	5,3	5,8	11,1
Sorties	-	-	-
Transferts provenant d'autres catégories d'actifs	-	2,7	2,7
Soldes au 31 décembre 2017	58,7	71,6	130,3
Amortissement			
Soldes au 31 décembre 2016	(42,5)	(37,8)	(80,3)
Charge d'amortissement	(2,2)	(7,7)	(9,9)
Sorties	-	-	-
Transferts provenant d'autres catégories d'actifs	-	-	-
Soldes au 31 décembre 2017	(44,7)	(45,5)	(90,2)
Valeurs comptables			
Soldes au 31 décembre 2016	10,9	25,3	36,2
Soldes au 31 décembre 2017	14,0	26,1	40,1

2017	Logiciels développés en interne	Autres logiciels	Total
Projets en cours			
Compris dans les valeurs comptables au 31 décembre 2017	7,7	3,7	11,4
Engagements au 31 décembre 2017	1,2	3,1	4,3

10. Autres éléments d'actif

Les autres éléments d'actif comprennent le matériel lié aux billets de banque (le matériel de production, y compris le support d'impression en polymère et l'encre), l'actif net au titre des prestations définies lié au Régime de pension de la Banque du Canada et tous les autres éléments d'actif, qui consistent principalement en des charges payées d'avance.

Méthode comptable

Le matériel lié aux billets de banque est évalué au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût de production des billets de banque neufs est passé en charges au moment où il est engagé. Tous les autres éléments d'actif sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt.

La méthode comptable utilisée relativement à l'actif net au titre des prestations définies lié au Régime de pension de la Banque du Canada est décrite à la note 14.

Complément d'information

Composition des autres éléments d'actif

Au 31 décembre	Note	2018	2017
Stocks de billets de banque		12,1	7,2
Actif net au titre des prestations définies	14	149,5	109,0
Tous les autres éléments d'actif		28,1	16,4
Total des autres éléments d'actif		189,7	132,6

11. Billets de banque en circulation

Les billets de banque en circulation sont les billets de banque qui ont été produits et mis en circulation pour être utilisés au sein de l'économie. Ils constituent des passifs ne portant pas intérêt et sont payables à vue.

Méthode comptable

Les billets de banque en circulation sont comptabilisés à leur valeur nominale. Leur juste valeur avoisine leur valeur comptable. L'évaluation que fait la Banque du risque financier connexe est décrite à la note 7.

Complément d'information

Conformément à la *Loi sur la Banque du Canada*, la Banque est seule habilitée à émettre des billets de banque pour le Canada. À l'heure actuelle, les billets de banque sont émis en coupures de 5, de 10, de 20, de 50 et de 100 dollars. Les autres billets de banque, indiqués dans le tableau ci-après, comprennent les coupures encore en circulation, mais qui ont cessé d'être émises.

Le tableau ci-dessous présente la valeur nominale des billets de banque en circulation, par coupure :

Au 31 décembre	2018	2017
5 \$	1 428,7	1 346,9
10 \$	1 632,8	1 503,4
20 \$	19 570,2	19 946,4
50 \$	16 405,6	14 845,5
100 \$	50 111,6	47 099,1
Autres billets de banque	1 044,2	1 114,6
Total des billets de banque en circulation	90 193,1	85 855,9

12. Dépôts

Les dépôts se composent des dépôts du gouvernement du Canada et de ceux des membres de Paiements Canada et des autres institutions financières. Ils sont constitués également des soldes non réclamés remis à la Banque en application de la législation pertinente. La Banque verse sur les dépôts du gouvernement du Canada, des membres de Paiements Canada et de certaines autres institutions financières des intérêts calculés en fonction des taux du marché à court terme. Elle paie également des intérêts sur les soldes non réclamés conformément à la législation pertinente. La charge d'intérêts sur les dépôts est prise en compte dans le résultat net.

Les dépôts du gouvernement du Canada, qui s'établissaient à 21 725,6 millions de dollars au 31 décembre 2018 (21 454,2 millions de dollars au 31 décembre 2017), comprennent 1 725,6 millions de dollars pour les soldes de fonctionnement et 20 000,0 millions de dollars pour le plan de gestion de la liquidité prudentielle (1 454,2 millions de dollars et 20 000,0 millions de dollars, respectivement, au 31 décembre 2017).

Les méthodes de la Banque relatives au classement et à l'évaluation des instruments financiers sont présentées à la note 3, et le risque financier connexe, à la note 7.

13. Autres éléments de passif

Les autres éléments de passif se composent de comptes créditeurs et de charges à payer, de provisions et du passif net au titre des prestations définies du Régime de pension complémentaire de la Banque du Canada et des autres régimes d'avantages du personnel.

Méthode comptable

Les méthodes de la Banque relatives au classement et à l'évaluation des instruments financiers (comptes créditeurs et charges à payer, dans le contexte des autres éléments de passif) sont présentées à la note 3, et le risque financier connexe, à la note 7. La méthode comptable qu'utilise la Banque pour le passif net au titre des prestations définies du Régime de pension complémentaire de la Banque du Canada et des autres régimes d'avantages du personnel est décrite à la note 14.

Une provision est constatée si, par suite d'un événement passé, la Banque a une obligation actuelle, juridique ou implicite, qui peut être estimée de manière fiable à la date de l'état de la situation financière et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation.

Estimations et jugements comptables

Les estimations des provisions tiennent compte de la valeur actualisée des flux de trésorerie qui devraient être nécessaires pour éteindre l'obligation.

Complément d'information

Composition des autres éléments de passif

Au 31 décembre	Note	2018	2017
Excédent à verser au receveur général du Canada		225,9	204,2
Passif net au titre des prestations définies	14		
Régimes de pension		66,2	64,4
Autres régimes		160,9	178,3
Tous les autres éléments de passif et provisions		77,3	73,1
Total des autres éléments de passif		530,3	520,0

Excédent à verser au receveur général du Canada

Le tableau suivant présente le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture au titre de l'excédent à verser au receveur général du Canada, lequel se fonde sur les exigences de l'article 27 de la *Loi sur la Banque du Canada* et sur l'accord relatif aux sommes à verser au receveur général que la Banque a conclu avec le ministre des Finances, décrit à la note 17.

Au 31 décembre	Note	2018	2017
Solde d'ouverture au début de l'exercice (chiffres retraités)	2	213,9	468,8
Versement de l'excédent au receveur général du Canada		(1 204,2)	(1 193,7)
Excédent destiné au receveur général du Canada		1 216,2	929,1
Solde de clôture à la fin de l'exercice		225,9	204,2

14. Avantages du personnel

La Banque offre à ses employés plusieurs régimes d'avantages du personnel qui prévoient des avantages à court terme, des avantages postérieurs à l'emploi, des avantages à long terme et des indemnités de cessation d'emploi.

Le Régime de pension de la Banque du Canada (le Régime de pension) a été créé en vertu des dispositions de la *Loi sur la Banque du Canada* (1934) et est demeuré conforme à la *Loi sur la Banque du Canada* au fil des modifications apportées à cette dernière. Ce régime constitue un régime de pension agréé au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, par conséquent, n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

Le Régime de pension complémentaire de la Banque du Canada (le Régime de pension complémentaire) a été créé pour permettre le versement de prestations de retraite aux employés de la Banque dont les revenus annuels dépassent le montant prévu par le Régime de pension, aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Le Fonds en fiducie complémentaire, qui détient et place les fonds du Régime de pension complémentaire, est une convention de retraite au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

La Banque est l'administrateur des régimes de pension. Le Conseil d'administration de la Banque a mis sur pied le Comité des pensions, auquel il a délégué la responsabilité de s'acquitter des fonctions de la Banque à titre d'administrateur des régimes, y compris celle d'assurer la conformité de chaque régime à l'Énoncé des politiques et procédures en matière de placement, que le Conseil d'administration approuve chaque année. Un fonds en fiducie distinct a été établi pour chaque régime afin de recevoir et d'investir les cotisations et de verser les prestations payables aux termes des régimes. Les actifs ne peuvent être utilisés à d'autres fins qu'au paiement des prestations de retraite et des frais d'administration connexes.

La Banque est aussi le promoteur d'autres régimes d'avantages offerts aux employés, notamment les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies non capitalisés, qui prévoient une protection d'assurance vie ainsi que des protections au titre des soins médicaux et dentaires admissibles, le programme d'indemnités pour longs états de service non capitalisé offert aux employés embauchés avant le 1^{er} janvier 2003 et le régime d'invalidité de longue durée.

Méthode comptable

Les avantages du personnel s'entendent de toutes formes de contrepartie donnée par une entité au titre des services rendus par son personnel ou lors de la cessation d'emploi. Ces avantages sont décrits dans le tableau suivant :

Catégorie	Description	Évaluation et comptabilisation
Avantages à court terme	Avantages dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois suivant la période où les services ont été rendus Ils comprennent le salaire, les primes, les congés annuels, les protections pour soins médicaux et dentaires ainsi que les avantages prévus par la loi.	Le passif et la charge connexe sont comptabilisés dans la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle ils surviennent et sont évalués sur une base non actualisée.
Avantages postérieurs à l'emploi	Avantages payables après la cessation de l'emploi (prestations de retraite et autres prestations) Ils comprennent : - le Régime de pension; - le Régime de pension complémentaire; - une protection d'assurance vie ainsi que des protections au titre des soins médicaux et dentaires admissibles; - le programme d'indemnités pour longs états de service.	L'actif ou le passif net constaté se compose de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies diminuée de la juste valeur des actifs des régimes (s'il en existe). L'obligation au titre des prestations définies est calculée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés, à partir d'un taux d'intérêt* approprié. Les actifs des régimes capitalisés sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture. La charge comptabilisée en résultat net pour la période de présentation de l'information financière comprend le coût des services rendus au cours de la période, le coût des services passés, les intérêts nets sur le passif/actif net au titre des prestations définies, les gains ou pertes sur liquidation (s'il y a lieu) et les frais d'administration. Les intérêts nets sont calculés en appliquant le taux d'actualisation au passif/actif net au titre des prestations définies. Les réévaluations[†] sont constatées dans les autres éléments du résultat global immédiatement dans la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle elles surviennent et sont cumulées en capitaux propres. Les réévaluations englobent les écarts actuariels, le rendement des actifs des régimes et l'effet du plafond de l'actif (s'il y a lieu). Elles excluent les montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif/actif net au titre des prestations définies. Le coût des services passés est comptabilisé à la première des dates suivantes : la date de modification ou de réduction du régime ou la date à laquelle la Banque comptabilise les coûts de restructuration correspondants ou les indemnités de cessation d'emploi correspondantes.

Catégorie	Description	Évaluation et comptabilisation
Avantages à long terme	Régime d'invalidité de longue durée	Le passif comptabilisé correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, calculée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés, à partir d'un taux d'intérêt* approprié. La charge comptabilisée en résultat net pour la période de présentation de l'information financière comprend le coût des services rendus au cours de la période, le coût financier, les gains et pertes de réévaluation et le coût des services passés. Le coût des services rendus au cours de la période et les obligations au titre des prestations du régime sont établis par calcul actuariel selon une méthode comptable fondée sur la date d'occurrence des événements.
Indemnités de cessation d'emploi	Indemnités versées lors de la cessation d'emploi	Le passif et la charge connexe sont comptabilisés en résultat net à la première des dates suivantes : la date à laquelle la Banque ne peut plus retirer son offre d'indemnité de cessation d'emploi ou la date à laquelle elle comptabilise les coûts de restructuration correspondants.

* Le taux d'intérêt utilisé se fonde sur celui des obligations de sociétés canadiennes notées AA dont la durée jusqu'à l'échéance se rapproche de la durée estimative de l'obligation.

† Le coût des services rendus au cours de la période et les obligations au titre des prestations des régimes sont déterminés par calcul actuariel selon la méthode des unités de crédit projetées.

Estimations et jugements comptables

Le coût des régimes de pension à prestations définies et des autres régimes d'avantages ainsi que la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations sont déterminés au moyen d'évaluations actuarielles. Ce type d'évaluation implique le recours à diverses hypothèses retenues par la direction et revues annuellement par l'actuaire, qui peuvent différer des évolutions futures. Ces hypothèses se rapportent à la détermination des éléments suivants :

- le taux d'actualisation;
- le taux d'inflation;
- le taux de croissance de la rémunération;
- l'augmentation des prestations de retraite;
- le taux d'évolution des coûts médicaux;
- le taux de mortalité.

L'évaluation actuarielle la plus récente aux fins de la capitalisation des régimes de pension a été effectuée en date du 1^{er} janvier 2018 et la prochaine évaluation doit être effectuée en date du 1^{er} janvier 2019. Les prestations de retraite sont calculées en fonction du nombre d'années de service et du salaire à temps plein moyen des cinq meilleures années consécutives. Elles sont indexées de façon à tenir compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation à la date où les versements commencent à être effectués et le 1^{er} janvier de chaque année par la suite.

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes (moyenne pondérée) :

Au 31 décembre	Régimes de pension		Autres régimes	
	2018	2017	2018	2017
Obligation au titre des prestations définies				
Taux d'actualisation*	4,00 %	3,50 %	3,90 %	3,44 %
Taux d'inflation†	2,00 %	2,00 %	sans objet	sans objet
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %
	+ mérite	+ mérite	+ mérite	+ mérite
Table de mortalité‡	CPM2014Publ (échelle CPM-B)	CPM2014Publ (échelle CPM-B)	CPM2014Publ (échelle CPM-B)	CPM2014Publ (échelle CPM-B)
Charges au titre des régimes				
Taux d'actualisation*	3,50 %	3,90 %	3,10 – 3,50 %	3,20 – 4,00 %
Taux d'inflation†	2,00 %	2,00 %	sans objet	sans objet
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %	3,00 %	3,20 %
	+ mérite	+ mérite	+ mérite	+ mérite
Évolution présumée des coûts médicaux				
Taux d'évolution des coûts médicaux	sans objet	sans objet	5,12 – 4,00 %	5,57 – 4,50 %
Années où le taux devrait se stabiliser	sans objet	sans objet	2040	2029

* Le paramètre le plus susceptible de changer est le taux d'actualisation, lequel est déterminé en fonction des obligations de sociétés canadiennes notées AA ayant une échéance rapprochée de la durée de l'obligation. La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies est d'environ 17 à 18 ans pour les régimes de pension (17 à 18 ans en 2017) et de 6 à 22 ans pour les autres régimes (6 à 23 ans en 2017).

† La catégorie « Autres régimes » ne fait pas l'objet d'un rajustement en fonction du taux d'inflation, puisque le rajustement est une composante de l'évolution présumée des coûts médicaux.

‡ En 2018, l'hypothèse relative à l'espérance de vie utilisée pour l'évaluation des régimes postule que le participant qui atteint l'âge de 60 ans vivra environ 28 ans (27 ans en 2017), et la participante, environ 30 ans (29 ans en 2017).

Les hypothèses de mortalité servant à l'évaluation des régimes sont formulées à partir des tables publiées par l'Institut canadien des actuaires. Les ajustements actuariels apportés aux tables sont appliqués lorsqu'ils sont recommandés par les actuaires des régimes.

Analyse de sensibilité

Compte tenu de la complexité de l'évaluation et de son horizon à long terme, l'obligation au titre des prestations définies est très sensible aux variations de ces hypothèses.

Le tableau suivant décrit l'incidence possible de modifications apportées à certaines hypothèses clés servant à évaluer les obligations au titre des prestations définies et les coûts liés aux régimes d'avantages du personnel.

	Augmentation (diminution) de l'obligation*	
	Régimes de pension	Autres régimes
Taux d'actualisation		
Effet d'une augmentation de 0,10 %	(28,4)	(2,6)
Effet d'une diminution de 0,10 %	29,2	2,6
Taux de croissance de la rémunération		
Effet d'une augmentation de 0,10 %	5,3	0,3
Effet d'une diminution de 0,10 %	(5,2)	(0,3)
Taux de mortalité		
Effet d'une augmentation de 10,00 %	(35,2)	(2,0)
Effet d'une diminution de 10,00 %	39,0	2,4
Taux d'inflation		
Effet d'une augmentation de 0,10 %	26,0	sans objet
Effet d'une diminution de 0,10 %	(25,4)	sans objet
Taux d'évolution des coûts médicaux		
Effet d'une augmentation de 1,00 %	sans objet	26,4
Effet d'une diminution de 1,00 %	sans objet	(20,6)

* L'analyse de sensibilité présentée dans ce tableau est de nature hypothétique et doit être utilisée avec prudence. L'analyse est fondée sur une modification des hypothèses effectuée en maintenant constantes toutes les autres hypothèses. En pratique, cette situation est peu susceptible de se produire, et les modifications apportées à certaines hypothèses pourraient être corrélées. La méthode et les types d'hypothèses utilisés dans la préparation de l'analyse sont les mêmes que pour l'exercice précédent.

Complément d'information

Les variations de l'actif (passif) net au titre des prestations définies pour l'exercice se résument comme suit :

	Régimes de pension		Autres régimes	
	2018	2017	2018	2017
Juste valeur des actifs des régimes				
Juste valeur des actifs des régimes au 1 ^{er} janvier	1 868,3	1 701,6	-	-
Produits d'intérêts	65,0	66,2	-	-
Gains (pertes) de réévaluation				
Rendement des actifs des régimes*	(85,0)	117,1	-	-
Cotisations de la Banque	21,4	29,6	-	-
Cotisations des membres du personnel	16,0	12,2	-	-
Versements et transferts de prestations	(57,3)	(56,3)	-	-
Frais d'administration	(2,3)	(2,1)	-	-
Juste valeur des actifs des régimes au 31 décembre	1 826,1	1 868,3	-	-
Obligation au titre des prestations définies				
Obligation au titre des prestations au 1 ^{er} janvier	1 823,7	1 608,6	178,3	172,0
Coût des services rendus au cours de la période	50,9	42,2	5,4	5,3
Coût financier	64,8	63,3	6,2	6,7
Coût des services passés	-	-	-	0,8
Cotisations des membres du personnel	16,0	12,2	-	-
(Gains) pertes de réévaluation				
Découlant de changements dans les hypothèses démographiques	-	(2,7)	-	-
Découlant de changements liés à l'expérience	(1,4)	41,3	-	-
Découlant de changements dans les hypothèses financières	(153,9)	115,1	(21,6)	1,0
Versements et transferts de prestations	(57,3)	(56,3)	(7,4)	(7,5)
Obligation au titre des prestations définies au 31 décembre	1 742,8	1 823,7	160,9	178,3
Actif (passif) net au titre des prestations définies	83,3	44,6	(160,9)	(178,3)
Actif net au titre des prestations définies	149,5	109,0	-	-
Passif net au titre des prestations définies	(66,2)	(64,4)	(160,9)	(178,3)
Actif (passif) net au titre des prestations définies	83,3	44,6	(160,9)	(178,3)
Charges au titre des régimes comptabilisées en résultat net	53,0	41,4	11,1	13,3
Pertes (gains) de réévaluation comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	(70,3)	36,6	(21,1)	0,5

* Le rendement des actifs des régimes exclut les produits d'intérêts.

L'obligation au titre des prestations définies, présentée selon la catégorie de participants, s'établit comme suit :

Au 31 décembre	Régimes de pension		Autres régimes	
	2018	2017	2018	2017
Catégorie de participants				
Participants actifs	694,7	757,6	77,7	87,8
Retraités	949,8	956,1	83,2	90,5
Participants titulaires de droits à prestations différées	98,3	110,0	-	-
Total de l'obligation au titre des prestations définies	1 742,8	1 823,7	160,9	178,3

Les pertes de réévaluation cumulatives comptabilisées dans les autres éléments du résultat global s'établissent comme suit :

Au 31 décembre	Régimes de pension		Autres régimes	
	2018	2017	2018	2017
Pertes de réévaluation cumulatives comptabilisées au début de l'exercice	(248,8)	(212,2)	(17,3)	(16,8)
Gains (pertes) de réévaluation comptabilisés au cours de l'exercice	70,3	(36,6)	21,1	(0,5)
Gains (pertes) de réévaluation cumulatifs comptabilisés à la fin de l'exercice	(178,5)	(248,8)	3,8	(17,3)

Composition de l'actif des régimes de pension

L'Énoncé des politiques et procédures en matière de placement relatif aux régimes de pension précise que le portefeuille doit se composer d'un ensemble diversifié de types d'actifs, et établit également les critères d'admissibilité des placements. La diversification de l'actif permet d'atténuer les variations du rendement attendu du portefeuille. Pour le Régime de pension, la pratique actuelle consiste à mener une étude sur l'appariement de l'actif et du passif tous les trois ans. Cette étude permet au Comité des pensions de répartir les actifs d'une manière qui concorde avec les objectifs du Régime de pension et la tolérance au risque de la Banque. La dernière étude sur l'appariement de l'actif et du passif a été effectuée, puis présentée au Comité des pensions, en septembre 2018.

Les placements des régimes de pension sont exposés au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché, ce dernier étant le plus important compte tenu de la volatilité des actifs. Les passifs des régimes sont calculés au moyen d'un taux d'actualisation déterminé en fonction des obligations de sociétés canadiennes notées AA; un taux de rendement sur les placements qui serait inférieur au taux d'actualisation entraînerait un déficit. Les exigences relatives à la diversification de l'actif et à l'admissibilité des placements constituent les principaux outils de gestion des risques du portefeuille de placements.

Les actifs des régimes de pension comprennent les éléments suivants :

Au 31 décembre	2018				2017			
	Coté	Non coté	Total	%	Coté	Non coté	Total	%
Instruments du marché monétaire	10,5	-	10,5	0,6	11,9	-	11,9	0,6
Instruments de capitaux propres								
Fonds d'actions de sociétés canadiennes	298,3	-	298,3	16,3	333,8	-	333,8	17,9
Fonds d'actions de sociétés étrangères	474,1	-	474,1	26,0	573,2	-	573,2	30,7
Instruments d'emprunt*								
Titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada	134,5	-	134,5	7,4	137,4	-	137,4	7,3
Titres émis ou garantis par un gouvernement provincial	130,2	-	130,2	7,1	117,1	-	117,1	6,3
Fonds à revenu fixe	399,1	-	399,1	21,9	392,9	-	392,9	21,0
Autres titres	6,4	-	6,4	0,3	7,9	-	7,9	0,4
Fonds immobiliers	-	332,9	332,9	18,2	-	257,2	257,2	13,8
Dépôt réglementaire du Régime de pension complémentaire	-	40,1	40,1	2,2	-	36,9	36,9	2,0
	1 453,1	373,0	1 826,1	100,0	1 574,2	294,1	1 868,3	100,0

* Les instruments d'emprunt se composent de titres à revenu fixe et d'actifs indexés sur l'inflation.

Total des sorties de trésorerie

La réglementation régissant les régimes de retraite fédéraux impose à ces derniers certaines exigences en matière de solvabilité, calculées suivant l'hypothèse que les régimes prennent fin à la date d'évaluation. De plus, aux termes de la *Loi sur les normes de prestation de pension*, des évaluations actuarielles doivent être effectuées chaque année aux fins de la capitalisation. L'évaluation actuarielle du Régime de pension effectuée en date du 1^{er} janvier 2018 reflète le rendement élevé du Régime en 2017.

Selon l'approche de solvabilité (qui consiste à évaluer le Régime en supposant qu'il prendrait fin à la date d'évaluation), le Régime affichait un ratio de solvabilité de 111 % (104 % au 1^{er} janvier 2017). L'évaluation faisait état d'un excédent de solvabilité de 169,4 millions de dollars et d'un excédent de solvabilité moyen de 86,7 millions de dollars sur trois ans (66,5 millions de dollars et 41,8 millions de dollars, respectivement, lors de l'évaluation réalisée en date du 1^{er} janvier 2017).

Selon le principe de continuité d'exploitation (qui consiste à évaluer le Régime à long terme en prenant pour hypothèse qu'il durera indéfiniment), le Régime affichait un ratio de capitalisation de 140 % (135 % au 1^{er} janvier 2017). L'évaluation faisait état d'un excédent de continuité de 478,1 millions de dollars (410,2 millions de dollars lors de l'évaluation réalisée en date du 1^{er} janvier 2017).

Les exigences de capitalisation du Régime sont déterminées en fonction des résultats de l'évaluation selon l'approche de continuité d'exploitation et de solvabilité. Compte tenu des ratios de capitalisation et de solvabilité du Régime au 1^{er} janvier 2018, les règlements d'application de la *Loi de l'impôt sur le revenu* interdisent à la Banque d'y verser d'autres cotisations après juin 2018. La reprise du versement des cotisations de la Banque au Régime dépendra des résultats des évaluations actuarielles des années à venir, la prochaine évaluation étant prévue pour le 1^{er} janvier 2019. Les cotisations pour 2019 seront établies à la lumière de cette prochaine évaluation, mais la Banque ne s'attend pas à reprendre le versement de ses cotisations en 2019 si les résultats de 2018 sont conformes à ses hypothèses actuarielles (elle a versé au Régime des cotisations totalisant 14,0 millions de dollars en 2018).

15. Contrats de location

La Banque loue des locaux partout au pays, y compris à Ottawa, Halifax, Montréal, Toronto, Calgary et Vancouver.

Méthode comptable

Les paiements au titre de contrats de location classés comme contrats de location simple sont inscrits au résultat net selon le mode linéaire sur la durée du contrat. La Banque n'est partie à aucun contrat de location-financement important.

Complément d'information

Les paiements minimaux sont établis au début de la période de location et peuvent varier pendant la durée du contrat. Le loyer conditionnel relatif à la location de locaux est fondé sur les charges d'exploitation des immeubles. Les contrats de location prendront fin à différentes dates entre les exercices 2019 et 2027.

Le tableau suivant présente les paiements minimaux futurs exigibles au titre du loyer, de l'impôt foncier et de l'exploitation des immeubles au 31 décembre 2018.

Au 31 décembre	2018
À payer dans un délai de 1 an	3,9
À payer dans un délai de 1 à 5 ans	14,8
À payer dans plus de 5 ans	6,9
Total des engagements au titre des contrats de location de locaux	25,6
Paiements au titre de la location passés en charges	3,8

16. Engagements, éventualités et garanties

Engagements

Un engagement s'entend d'un accord juridiquement contraignant ayant force exécutoire, selon lequel on consent à effectuer un paiement dans l'avenir pour l'achat de biens ou de services. Le montant des paiements n'est pas constaté dans l'état de la situation financière, puisque la Banque n'a pas encore reçu les biens ou services du fournisseur. Les sommes ci-dessous sont celles que la Banque s'est engagée à verser en fonction des prix courants attendus stipulés dans les contrats.

Les engagements relatifs aux immobilisations corporelles, aux immobilisations incorporelles et aux contrats de location sont décrits à la note 8, à la note 9 et à la note 15, respectivement.

La Banque a conclu avec un fournisseur externe un contrat à long terme visant le soutien des services relatifs aux titres destinés aux particuliers, contrat qui arrivera à échéance en 2021. Au 31 décembre 2018, des sommes fixes totalisant 50,9 millions de dollars restaient à verser, ainsi que des sommes variables qui sont fonction du volume des transactions traitées.

La Banque a conclu avec des fournisseurs externes des contrats à long terme concernant des services relatifs à la reprise des activités et aux centres de données, contrats qui expireront entre 2022 et 2026. Au 31 décembre 2018, des sommes fixes totalisant 49,5 millions de dollars restaient à verser.

Au 31 décembre 2018, le total des paiements minimaux au titre des contrats à long terme, autres que des contrats de location et des immobilisations corporelles et incorporelles, est réparti comme suit :

Au 31 décembre	2018
À payer dans un délai de 1 an	33,9
À payer dans un délai de 1 à 3 ans	57,3
À payer dans un délai de 3 à 5 ans	7,0
Par la suite	2,2
Total des paiements minimaux	100,4

Accords de swap de monnaies étrangères

La Banque est partie aux accords de swap de monnaies étrangères suivants :

Au 31 décembre 2018	Libellé en	Date d'échéance	Maximum disponible
Accords bilatéraux de swap de liquidités avec des banques centrales			
Banque d'Angleterre	Livres sterling	Aucune échéance	Illimité
Banque du Japon	Yens	Aucune échéance	Illimité
Banque de Corée	Wons sud-coréens	Aucune échéance	Illimité
Banque centrale européenne	Euros	Aucune échéance	Illimité
Banque fédérale de réserve de New York	Dollars américains	Aucune échéance	Illimité
Banque nationale suisse	Francs suisses	Aucune échéance	Illimité
Banque populaire de Chine	Renminbis	8 novembre 2020	200 000,0
Autres accords de swap			
Compte du fonds des changes du Canada	Dollars canadiens	Aucune échéance	Illimité
Banque fédérale de réserve de New York	Dollars américains	12 décembre 2019	2 000,0
Banque du Mexique	Dollars canadiens	12 décembre 2019	1 000,0
BRI	Dollars canadiens	Aucune échéance	100,0

Accords bilatéraux de swap de liquidités avec des banques centrales

La Banque et d'autres banques centrales ont établi des accords bilatéraux de swap de monnaies afin que des liquidités puissent être fournies dans chaque territoire dans chacune de leurs monnaies respectives si les conditions des marchés le justifient.

Chacun de ces contrats peut prendre la forme d'un mécanisme de swap de liquidités en dollars canadiens ou en monnaies étrangères, et peut être utilisé à l'initiative de l'une ou l'autre partie. Le taux de change applicable aux accords de swap se fonde sur le cours du change au comptant en vigueur convenu entre les parties.

Autres accords de swap

Les autres accords de swap conclus avec la Banque fédérale de réserve de New York et la Banque du Mexique, qui expirent le 12 décembre 2019, sont d'une durée indéfinie et font l'objet d'un renouvellement annuel.

La Banque a conclu un accord de swap de monnaies étrangères permanent avec le Compte du fonds des changes du Canada. Cet accord ne comporte pas de montant maximal.

La Banque a également conclu un accord de swap avec la BRI à des fins opérationnelles. Les opérations effectuées en vertu de cet accord ont généralement une durée d'un jour ouvrable. L'accord de swap avec la BRI a été utilisé à des fins opérationnelles en 2018, mais il n'a pas été utilisé en 2017. Outre cet accord, aucun accord de swap, de liquidités ou autres, n'a été utilisé par l'une ou l'autre partie en 2018 ou en 2017. Il n'y avait aucun engagement découlant de ces contrats au 31 décembre 2018 (néant au 31 décembre 2017).

Éventualités

Les passifs éventuels sont des obligations possibles pouvant découler d'événements futurs incertains qui échappent au contrôle de la Banque, ou des obligations actuelles non comptabilisées du fait que le montant de celles-ci ne peut être évalué adéquatement ou que leur paiement est improbable. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers, mais ils sont communiqués s'ils sont importants.

Actions de la BRI

La Banque détient 9 441 actions de la BRI. La valeur nominale de chacune d'entre elles correspond à un capital de 5 000 DTS, dont 25 % (soit 1 250 DTS) est libéré. Le capital restant de 3 750 DTS peut être appelé moyennant un avis de trois mois à la suite d'une décision du conseil d'administration de la BRI. La valeur en dollars canadiens de ce passif éventuel était de 67,2 millions de dollars au 31 décembre 2018 (63,3 millions de dollars au 31 décembre 2017), selon les taux de change en vigueur à cette date.

Garanties

Garantie relative au STPGV

Le STPGV est un système de traitement de gros paiements, détenu et exploité par Paiements Canada. Toute institution de dépôt membre de Paiements Canada peut participer au STPGV, à condition d'avoir un compte de règlement à la Banque du Canada, de disposer de facilités qui lui permettent d'affecter des actifs en garantie dans le cadre du système et de remplir certaines conditions techniques. Les mesures de contrôle des risques prévues dans le STPGV, dont la limitation des positions débitrices nettes et l'affectation d'actifs en garantie à l'égard du crédit pour découvert, suffisent pour permettre au système d'obtenir les liquidités nécessaires au règlement des opérations en cas de défaillance du participant affichant la position débitrice la plus grande. La Banque donne l'assurance qu'elle fournira ces liquidités et, dans l'éventualité de la défaillance de ce participant, le prêt serait entièrement garanti.

Dans le cas hautement improbable où plus d'une institution manquerait à ses obligations le même jour durant les heures d'ouverture du STPGV, pour une somme globale dépassant la position débitrice la plus grande affichée par un même participant, les actifs acceptés en garantie seraient vraisemblablement insuffisants pour couvrir le montant des liquidités que la Banque devrait accorder pour assurer le règlement des transactions dans le système. Cette dernière pourrait ainsi avoir, à l'égard des défaillants, des créances ordinaires dont le montant excéderait celui des titres reçus en garantie des prêts. La Banque aurait le droit, à titre de créancier non garanti, de recouvrer toute partie impayée de ses prêts.

Étant donné que cette garantie ne serait invoquée qu'au terme d'une série d'événements extrêmement peu susceptibles de se produire, il est fort improbable qu'elle soit utilisée. De plus, l'exposition maximale de la Banque au regard de cette garantie est impossible à déterminer, puisque l'ampleur de l'exposition serait fonction des circonstances particulières de la défaillance. Aucune somme n'a jamais été versée au titre de cette garantie. C'est pourquoi aucune provision n'a été constituée à ce jour dans le passif de la Banque.

Autres conventions d'indemnisation

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque intègre des clauses d'indemnisation dans les conventions qu'elle conclut avec diverses contreparties à des transactions, par exemple des conventions de services, des licences d'utilisation de logiciels, des contrats de location et des achats de biens. Aux termes de ces conventions, la Banque s'engage à indemniser la contrepartie de la perte ou de l'obligation découlant de ses propres actes ou omissions relativement à la convention. La nature des conventions d'indemnisation empêche la Banque d'effectuer une estimation raisonnable de la somme maximale qu'elle pourrait être tenue de verser. Aucune indemnité n'a jamais été versée au titre de ces conventions.

Assurance

La Banque ne s'assure normalement pas contre les risques de perte auxquels elle est directement exposée, sauf lorsque sa responsabilité civile envers les tiers est en cause ou qu'une disposition légale ou contractuelle l'y oblige.

Les coûts découlant des risques non assurés sont inscrits dans les états financiers si, par suite d'un événement passé, la Banque a une obligation actuelle juridique ou implicite qui peut être estimée de manière fiable à la date de clôture et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation.

17. Capitaux propres

La Banque gère son capital en conformité avec la *Loi sur la Banque du Canada*. À la date de clôture, la Banque n'était soumise à aucune autre exigence en matière de capital imposée de l'extérieur.

Les capitaux propres de la Banque sont composés des éléments présentés ci-dessous.

Au 31 décembre	2018	2017
Capital social	5,0	5,0
Réserve légale	25,0	25,0
Réserve spéciale	100,0	100,0
Réserve de réévaluation des placements*	395,3	365,6
Résultats non distribués	-	-
Total des capitaux propres	525,3	495,6

* La réserve de réévaluation des placements était connue auparavant sous le nom de réserve disponible à la vente conformément à IAS 39, comme il est décrit à la note 2.

Capital social

La Banque a un capital autorisé de 5,0 millions de dollars divisé en 100 000 actions d'une valeur nominale de 50 dollars chacune. Les actions ont été payées intégralement et ont été émises au nom du ministre des Finances, qui les détient pour le compte du gouvernement du Canada.

Réserve légale

Des prélèvements sur le résultat net de la Banque ont été versés à la réserve légale jusqu'à ce que son solde atteigne, en 1955, le montant maximal prévu, soit 25,0 millions de dollars, conformément à l'exigence de l'article 27 de la *Loi sur la Banque du Canada*.

Réserve spéciale

La réserve spéciale a été créée en 2007 par suite d'une modification à l'article 27.1 de la *Loi sur la Banque du Canada* visant à permettre à la Banque de compenser les éventuelles pertes de réévaluation non réalisées découlant de variations de la juste valeur de son portefeuille de placements. Une somme initiale de 100 millions de dollars a alors été versée. La réserve spéciale est assujettie à un plafond de 400 millions de dollars.

Le montant détenu dans la réserve spéciale fait régulièrement l'objet d'un examen, à l'aide d'une analyse de la valeur à risque et de simulations de crise fondées sur divers scénarios, et peut être modifié par résolution du Conseil d'administration.

Réserve de réévaluation des placements

La réserve de réévaluation des placements (anciennement la réserve disponible à la vente conformément à IAS 39, comme il est décrit à la note 2) représente les gains nets non réalisés sur les actifs financiers de la Banque classés et évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, comme l'illustre le tableau ci-dessous.

Au 31 décembre	2018	2017
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	sans objet	-
Actions de la BRI	395,3	365,6
Total de la réserve de réévaluation des placements	395,3	365,6

Résultats non distribués

Le résultat net de la Banque, déduction faite des sommes affectées aux réserves, est considéré comme un excédent constaté (excédent) et est versé au receveur général du Canada, conformément à l'exigence de l'article 27 de la *Loi sur la Banque du Canada*. L'évolution de l'excédent à verser au receveur général du Canada est décrite à la note 13.

L'accord relatif aux sommes à verser au receveur général que la Banque a conclu avec le ministre des Finances vise à permettre à l'institution de gérer ses besoins en capitaux propres compte tenu de la volatilité découlant des variations et des réévaluations de la juste valeur, qui sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Aux termes de cet accord, la Banque est autorisée à retenir sur les sommes à verser au receveur général du Canada un montant équivalant à toute augmentation des pertes cumulatives nettes non réalisées sur les actifs financiers classés et évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, aux réévaluations non réalisées du passif/actif net au titre des prestations définies sur les régimes à prestations définies et aux autres pertes non réalisées ou hors trésorerie découlant de modifications de normes comptables ou de dispositions légales ou réglementaires. À l'inverse, un montant égal à toute diminution des pertes cumulatives nettes non réalisées hors trésorerie ayant fait l'objet d'une retenue antérieure est ajouté à la somme à verser.

En 2018, la Banque a remboursé 91,4 millions de dollars provenant de sommes retenues antérieurement sur l'excédent à verser au receveur général du Canada (en 2017, elle avait retenu 46,6 millions de dollars). Au 31 décembre 2018, une somme retenue de 54,9 millions de dollars restait à verser (156,0 millions de dollars au 31 décembre 2017 et 146,3 millions de dollars au 1^{er} janvier 2018 en raison de la transition à IFRS 9, comme il est décrit à la note 2).

18. Parties liées

Est considéré comme une partie liée à la Banque :

- une entité appartenant également au gouvernement du Canada;
- un régime d'avantages postérieurs à l'emploi à l'intention des employés de la Banque;
- une personne comptant parmi les principaux dirigeants de la Banque, notamment un membre du Conseil de direction institutionnelle, du Conseil supérieur de gestion ou du Conseil d'administration, ainsi que sa famille.

Gouvernement du Canada

La Banque est liée, en propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Pour réaliser ses objectifs en matière de politique monétaire, la Banque maintient une position d'indépendance structurelle et fonctionnelle par rapport au gouvernement du Canada, grâce à sa capacité de financer ses propres activités sans aide de l'extérieur et à ses structures de gestion et de gouvernance.

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des transactions avec des parties liées, et les transactions et soldes importants figurent dans les présents états financiers. Ainsi que le permet l'exemption partielle accordée aux entités appartenant en propriété exclusive à une autorité publique, prévue dans la Norme comptable internationale 24 *Information relative aux parties liées* (IAS 24), la Banque n'a pas publié toutes les transactions qu'elle a conclues avec des entités liées à une autorité publique.

La Banque fournit au gouvernement du Canada des services de gestion financière et d'agent financier ainsi que des services bancaires, qui sont prescrits par la *Loi sur la Banque du Canada* et dont le coût n'est pas recouvré.

Régime de pension de la Banque du Canada

La Banque assure la gestion du Régime de pension, en gère les placements et accomplit les tâches administratives connexes. Le coût des services fournis, qui se chiffre à 1,0 million de dollars (0,9 million de dollars en 2017), a été entièrement recouvré auprès du Régime en 2018. Les informations à fournir au sujet des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de la Banque figurent à la note 14.

Principaux dirigeants et rémunération

Les principaux dirigeants chargés de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Banque comprennent les membres du Conseil de direction institutionnelle, du Conseil supérieur de gestion et du Conseil d'administration. Au 31 décembre 2018, la Banque comptait 28 principaux dirigeants (30 en 2017).

La rémunération des principaux dirigeants figure dans le tableau suivant. Les avantages à court terme et les avantages postérieurs à l'emploi s'appliquent uniquement aux membres du personnel de la Banque.

Au 31 décembre	2018	2017
Avantages à court terme	5,9	6,6
Avantages postérieurs à l'emploi	2,0	1,8
Honoraires des administrateurs	0,3	0,3
Total de la rémunération	8,2	8,7

En 2018, il n'y a eu aucun coût lié aux autres avantages à long terme ou aux indemnités de cessation d'emploi pour les principaux dirigeants (néant en 2017).

Bureaux de la Banque du Canada

Siège

Banque du Canada
234, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0G9

Bureaux régionaux

Provinces de l'Atlantique
1701, rue Hollis, bureau 1300
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3M8

Québec
Bureau 2030
1501, avenue McGill College
Montréal (Québec) H3A 3M8

Ontario
150, rue King Ouest, bureau 2000
Toronto (Ontario) M5H 1J9

**Provinces des Prairies,
Nunavut et Territoires
du Nord-Ouest**
308-4th Avenue S.W., bureau 2411
Calgary (Alberta) T2P 0H7

Colombie-Britannique et Yukon
200, rue Granville, bureau 2160
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 1S4

Bureau de New York
Consulat général du Canada
1251 Avenue of the Americas
New York, NY 10020-1151
États-Unis

Site Web

Accès rapide aux communiqués
et aux discours, aux principales
publications de la Banque ainsi
qu'à des données financières à jour
www.banqueducanada.ca

Information publique

Le Service d'information publique
répond aux demandes de rensei-
gnements généraux concernant la
Banque du Canada.
Téléphone : 1 800 303-1282
Télécopieur : 613 782-7713
Courriel : info@banqueducanada.ca

Renseignements sur les soldes non réclamés

Téléphone : 1 800 303-1282
Télécopieur : 613 782-7713
Courriel : info@banqueducanada.ca
Site Web : [banqueducanada.ca/
soldes-non-reclames](http://banqueducanada.ca/soldes-non-reclames)